



Portrait
Henry C. Quinson
Avoir ou être

Actualités
À bas
la note qui tue !



Enquête
Prison : l'enseignement
vaile que vaile

Réflexion
Identité et vérité
au temps du
pluralisme religieux

Culture
Paix
Utopie
Livres
Multimédia

www.scolanet.org

Enseignement catholique

ACTUALITÉS

Numéro 286, septembre 2004, 4,50 €



DOSSIER

Relever le défi des handicaps

Éditorial

Révéler les talents cachés 5

Actualités

Laïcité 7

Assises 8

Enseignement catholique 9

Revue Express 16

Éducation 17

Religion 20

Agenda/BO 22

Portrait

Henry C. Quinson
Avoir ou être 36

■ Une jeunesse dans les beaux quartiers parisiens, un début de carrière dans la finance, puis le monastère de Tamié en Savoie, tel est le parcours étonnant d'Henry C. Quinson. Aujourd'hui, l'ex-golden boy vit en moine dans les quartiers Nord de Marseille et enseigne l'anglais dans un lycée catholique.

Initiatives

Collège et lycée
Belfort fait fort
dans l'encouragement 38

■ « *Susciter le désir d'agir, favoriser le développement de quelque chose* » : la définition du verbe « encourager » résume le thème de l'année de l'institution Sainte-Marie de Belfort. De la découverte des talents à l'engagement citoyen, en passant par la solidarité, la communauté éducative a décliné l'encouragement sous tous ses aspects.

Formation

Renforcer la relation éducative 40

■ Surveillants et cadres éducatifs sont des pivots de la vie scolaire. Rigueur, qualité d'écoute et relation de confiance sont au cœur de leur formation, ici menée à La Réunion.

Paroles d'élèves

Au nom de la différence 42

■ Les élèves d'une classe de CM1 de Marseille ont mené ensemble plus de deux heures de réflexion sur le thème de la différence.

Enquête

En prison : l'enseignement
vaile que vaile 44

■ L'enseignement est devenu une composante incontournable de l'incarcération. Mais comment s'organise-t-il ? Rencontre avec des profs à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.



Dossier

Relever le défi des handicaps 24

Au mois de mai dernier, à Paris, un colloque sur le thème de l'adaptation et intégration scolaires a réuni 250 personnes. Un succès à la hauteur du défi éducatif majeur des années à venir, qu'André Blandin, secrétaire général-adjoint de l'enseignement catholique, définit comme « celui des rapports à la différence et à l'altérité ». Au programme et à notre sommaire : des rencontres avec Marcel Rufo, psychiatre spécialiste de l'adolescence, Jean Hébrard, inspecteur général de l'Éducation nationale, auteur d'un rapport sur la mixité sociale et la carte scolaire, et Gérard Tiberghien, président de l'Association des responsables de Segpa de l'enseignement catholique ; des présentations d'expériences audacieuses et réussies menées à Dole (Jura), Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône) et Paris.

Réflexion

Quelle culture commune proposer à tous les collégiens ? 48

■ André Blandin, secrétaire général-adjoint de l'enseignement catholique, et Claude Lelièvre, membre de la commission nationale du débat sur l'avenir de l'école, se sont rencontrés dans les locaux d'ECA. Ensemble, le géographe de formation et le philosophe et historien réfléchissent à ce qu'on ne pourra plus ignorer demain...

Identité et vérité au temps du pluralisme religieux 50

■ L'introduction du fait religieux dans l'enseignement passe par une découverte des grands textes fondateurs non pas simplement pour en faire une lecture théorique, abstraite, mais pour se laisser toucher par eux afin qu'ils viennent nourrir ce qui fonde notre propre représentation de la vérité.

Culture

Paix ■ Au cœur du conflit israélo-palestinien, le village de Névé Shalom - Wahat as-salam montre que la coexistence entre les deux peuples est possible. 52

Histoire ■ À Guise (Aisne), le familistère témoigne de l'utopie d'un industriel du XIX^e siècle, Jean-Baptiste Godin. Dans ce lieu d'habitation égalitaire, les résidents bénéficiaient d'un confort alors inconnu. 53

Livres ■ Une sélection de quinze titres. 54

Multimédia ■ CD, DVD et télévision. 57

Ce numéro comporte un encart jeté « Initiales », destiné aux abonnés.

Favoriser la réflexion et l'engagement



DES OUTILS POUR FAIRE GRANDIR LA PERSONNE

L'exemplaire : 6 €
4 € à partir de 10 exemplaires
3,50 € à partir de 100 exemplaires

Nom/Établissement :

Adresse :

Code postal : Ville :

Souhaite recevoir : exemplaires. Ci-joint la somme de : € à l'ordre de AGICEC

277 rue Saint-Jacques - 75240 Paris cedex 05. Tél. : 01 53 73 73 75

Révéler les talents cachés

➔ Comment relier un message de rentrée scolaire et un dossier sur les handicaps ? Une première approche pourrait nous conduire à distinguer les deux. Pourtant, au moment où la deuxième étape des assises sur la personne entre dans sa phase décisive, il est bienvenu de se souvenir que chaque personne affectée d'un handicap mérite une attention privilégiée. Le pape Jean-Paul II ne parlait-il pas encore récemment de l'option préférentielle pour les blessés de la vie ? Relever le défi des handicaps est une exigence pour l'enseignement catholique au nom de l'Évangile.

Mais cette exigence ne repose pas exclusivement sur la création et le développement de structures pédagogiques spécialisées et sur la formation spécifique d'un certain nombre de maîtres. Existe-t-il un élève, et même un adulte, qui ne soit pas marqué par un handicap ? L'heure de la rentrée est alors le moment de rappeler en équipe éducative que notre rôle consiste à aider à surmonter le handicap pour révéler en chaque élève des talents cachés. Pour un éducateur, le handicap n'est pas de l'ordre de la fatalité. Le père Faure, dont nous venons de marquer le centenaire de la naissance, disait qu'« un élève qui ne réussit pas... peut réussir ». Cette conviction toute simple peut nous mobiliser à l'aube d'une nouvelle année scolaire que nous souhaitons féconde pour chacune et chacun d'entre vous.



D.R.

Paul Malartre
Secrétaire général
de l'enseignement catholique

« Existe-t-il un élève, et même un adulte, qui ne soit pas marqué par un handicap ? »

Enseignement catholique
ACTUALITÉS

Publication officielle du Secrétariat général de l'enseignement catholique / AGICEC

■ **Directeur de la publication** > Paul Malartre ■ **Rédacteur en chef** > Gilles du Retail ■ **Rédacteur en chef adjoint** > Sylvie Horguelin ■ **Ont participé à la rédaction de ce numéro** > Jean-Louis Berger-Bordes, Sophie Bizouard, Élisabeth du Closel, Joseph Decoopman, Yvon Garel, Véronique Glineur, Bruno Grelon, José Guillemain, Danielle Lacroix, François Marty s.j., Mathilde Raive, Olivia Verdier ■ **Édition** > Marie-Françoise Comte, Dominique Wasmer (rédacteurs-graphistes), René Troin (secrétaire de rédaction) ■ **Conception graphique** > Pro Public ■ **Diffusion et publicité** > Inès de Saint-Germain et Jean-Noël Ravolet (commandes) ■ **Rédaction, administration et abonnements** > 277 rue Saint-Jacques, 75240 Paris Cedex 05. Tél. : 01 53 73 73 75. Fax. : 01 46 34 72 79 ■ **E-mail** > eca@scolanet.org ■ **Abonnement** > 45 €/an ■ **Numéro de commission paritaire** > 0707 G 79858 ■ **Imprimeur** > Vincent, 26 avenue Charles-Bedaux, BP 4229, 37042 Tours Cedex 1.

Le sens de la personne dans la pédagogie vécue au quotidien



UN TEMPS NOUVEAU POUR L'ÉDUCATION ET LA PÉDAGOGIE

L'exemplaire : 8 €

6 € à partir de 5 exemplaires

5 € à partir de 10 exemplaires

Nom/Établissement :

Adresse :

Code postal : Ville :

Souhaite recevoir : exemplaire(s)

*Bon à renvoyer accompagné de votre règlement, à l'ordre de AGICEC
277, rue Saint-Jacques - 75005 Paris. Tél. : 01 53 73 73 75*

Des principes à respecter

Retour sur une question qui sera vraisemblablement soulevée en ces premiers jours de rentrée : le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse.

Bien que les établissements catholiques d'enseignement ne soient pas soumis à la loi du 15 mars 2004 sur le « port de signes religieux ostensibles », il est apparu important aux responsables du secrétariat général de l'enseignement catholique de souligner quelques principes dans une note adressée aux directeurs diocésains en juillet dernier.

Chaque établissement se doit de mettre en place le dialogue nécessaire au bon accueil de chaque élève.

Dans ce courrier intitulé « Accueil des jeunes de toutes cultures et religions », le Sgec rappelle que les établissements catholiques d'enseignement, sous contrat avec l'État, se doivent d'accueillir tous les élèves, sans distinction d'origine, d'opinions ou

de croyance, et ce tout en conservant leur caractère propre. Ils doivent donner, dans le respect total de la liberté de conscience, un enseignement placé sous le régime du contrat, et donc soumis au contrôle de l'État.

De l'application de l'article 1 de la loi Debré de 1959 découlent, en effet, quelques principes :

– Les parents qui inscrivent leurs enfants dans un établissement catholique d'enseignement savent que cet établissement vit d'un caractère propre, et qu'une inscription vaut engagement à le respecter au minimum avec un esprit de neutralité bienveillante (juridiquement parlant, la référence pourrait être l'obligation de réserve imposée aux fonctionnaires).

– La vie scolaire – et donc tous les aspects éducatifs du projet de l'établissement – est bien de la seule responsabilité du chef d'établissement. Celui-ci se doit cependant de respecter et de faire respecter

les règles fixées par l'État pour les programmes et horaires d'enseignement. Il revient tout particulièrement au chef d'établissement de veiller au respect de l'assiduité scolaire pour l'ensemble des disciplines.

– Par ailleurs, il revient au chef d'établissement et aux enseignants de veiller à la sécurité des élèves et, dans ce cadre, la participation à certaines activités d'enseignement nécessite une tenue adaptée (tout particulièrement pour les enseignements en laboratoires et en ateliers, ou pour les activités sportives).

– Enfin, il revient également au chef d'établissement de répartir les heures d'enseignement entre les maîtres et les élèves, entre les classes, et ce dans le respect d'un principe fondamental de la République : l'égalité des sexes.

Chaque établissement, affirme cette note, se doit de mettre en place le dialogue nécessaire au bon accueil de

chaque élève et de lui offrir une formation à l'intelligence des réalités et des questions religieuses. Il ne peut le faire en transigeant sur l'un des principes fondamentaux rappelés ci-dessus.

Règlement intérieur

En conséquence, le règlement intérieur, en référence au projet éducatif de l'établissement doit :

– rappeler les principes fondamentaux gérant la vie d'un établissement catholique d'enseignement et ses relations contractuelles avec l'État ;

– prévoir une échelle graduée de sanctions en cas de non-respect des règles établies ;

– préciser le mode de fonctionnement des conseils de discipline et les modalités d'appel à une sanction.

Ce règlement intérieur est à remettre pour signature aux familles (et à l'élève majeur) avec la mention « lu et approuvé ».

■ GILLES DU RETAIL

Les attitudes « ostensibles » interpellent les exigences essentielles de l'école

Exigence de liberté

L'école est un lieu dont l'ambition est de faire *grandir le jeune dans toutes ses dimensions*. On ne peut laisser à la porte de l'école les interrogations d'un jeune sur le sens de son existence ou de sa vie, ni sur ses démarches spirituelles. L'école est là pour donner au jeune des instruments d'analyse sur ces sujets et le rendre capable de prendre de la distance ainsi que de mettre des mots sur un facteur fondateur de l'homme : bâtir son anthropologie.

À ce titre, le jeune doit accepter de confronter ses interrogations et ses démarches à la raison, de les examiner en fonction des champs disciplinaires et de prendre en compte les questionnements qui lui viennent de ses enseignants et de ses camarades.

Exigence d'égalité

L'école est un lieu dont l'ambition est de faire *grandir le jeune dans son intelligence et dans ses compétences*. Elle doit proposer des approches disciplinaires et des contenus de programmes définis par l'État.

Chaque jeune bénéficie d'un cursus scolaire qui prend en compte la diversité des savoirs et des approches culturelles.

À ce titre, il ne revient au jeune ni de choisir ses cours, ni de refuser les savoirs qui lui sont proposés, ni de désigner ses enseignants.

Exigence de fraternité

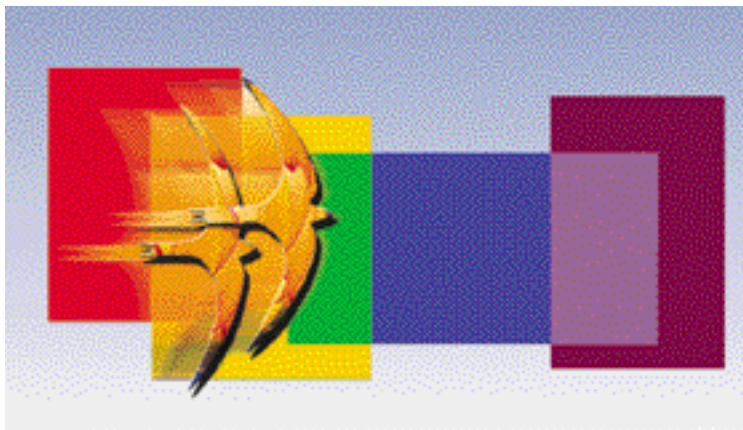
L'école est un lieu dont l'ambition est de faire *grandir le jeune dans sa citoyenneté*. Elle doit, en effet, lui donner une intelligence de la société dans laquelle il vit, lui permettre d'en apprécier les valeurs ainsi que les règles, lui apprendre à vivre et à se construire au sein d'un groupe, lui donner les clefs nécessaires pour qu'il trouve sa place professionnelle et sociale dans la société.

À ce titre, le jeune doit se refuser à toute atteinte à la dignité des personnes, à toute volonté d'aliénation d'autrui, à tout comportement qui vise à empêcher la vie du groupe, mais au contraire il doit accepter les différences et en faire une source de travail et de découverte.

■ GDR

Pourquoi faut-il prendre la parole sur la personne ?

Ce temps d'assises 2004 est fondé sur des échanges et une prise de parole de chaque membre des communautés éducatives pour exprimer un sens concret et un respect de la personne au cœur de l'établissement.



Dans son éditorial du hors-série d'*Enseignement catholique actualités* d'août 2004, intitulé « Des outils pour faire grandir la personne¹ » et envoyé à chaque chef d'établissement, Paul Malartre indique que conformément aux assises de 1993, « Donner du sens à l'école », et à celles de 2001, « Penser l'école autrement », il est nécessaire aujourd'hui « d'intensifier l'attention et la reconnaissance que l'on accorde à chaque personne dans l'établissement ».

Ne pas en rester à une suite de constats, mais élaborer une parole collective pour agir.

En effet, si de nombreux efforts d'innovation ont été fournis ces dernières années pour mieux répondre aux attentes de notre société et des familles, il semble qu'il existe encore des décalages entre le sens de la personne affirmé dans les projets éducatifs et ce qui se passe en réalité au quotidien. C'est pourquoi, ajoute le secrétaire général de l'enseignement catholique, « ce sens de la per-

sonne et de la relation entre les personnes doit transparaître dans l'ensemble des actes posés dans les établissements et se retrouver dans cette triple démarche qui fait notre originalité : enseigner, éduquer et proposer un sens de la vie éclairé par l'Évangile ». Souvenons-nous de ce que déclarait le père Jean-Marie Petitclerc à la veille des assises de décembre 2001 : « Proposer une éducation de la personne, revient dans l'école catholique, à vivre le rapport à l'éducabilité dans le registre de la Foi, le rapport au projet dans le registre de l'Espérance et le rapport à l'enfant dans le registre de l'Amour. C'est-à-dire vivre dans cette trilogie du je crois en toi à la manière dont Christ croit en toi, j'espère en toi à la manière dont Christ espère en toi, je t'aime à la manière dont Christ t'aime. C'est dans ce "à la manière de", dans ce "comme" que se trouve à mes yeux le caractère propre de notre école catholique. Non pas un caractère que nous aurions en plus et que d'autres n'auraient pas, mais un caractère qui joue comme source et qui irrigue l'ensemble de nos attitudes et de nos discours éducatifs... Dans une école catholique, la transmission du savoir s'effectue sur le mode

du partage, non pas de l'accumulation... L'école catholique, c'est celle qui sait accueillir tout enfant, quelles que puissent être ses difficultés, dans sa dignité de fils de Dieu, et qui le considère comme une chance pour elle. »

Les membres des communautés éducatives sont ainsi appelés à une nouvelle réflexion qui exige de faire une pause, prendre du temps et mettre des mots pour signifier et améliorer la place de chaque personne. Comment dans l'accueil, le suivi, l'évaluation, l'orientation, la recherche, l'élaboration de projets, la prise en compte des difficultés, des aspirations, des attentes et des espoirs, chaque personne est-elle respectée ?

C'est pourquoi en vue du temps fort des 3 et 4 décembre 2004 qui permettra à chaque communauté éducative de prendre des décisions, de formuler des promesses d'engagements, il est demandé à tous les membres des communautés éducatives, dès à présent, de discerner les écarts entre le dire et le faire, de définir des priorités d'action en fonction des défis à relever au regard d'une certaine idée que nous nous faisons de la personne. Il ne s'agit donc pas d'en rester à une suite de constats mais d'élaborer une parole collective pour agir. L'une des grandes difficultés pour situer l'école et son avenir ne réside-t-elle pas dans l'absence d'un projet de société qui exprime ce que sont l'homme et l'humanité pour elle ? Être capable de se dire, entre membres des communautés éducatives et en communauté éducative, le sens de la personne et d'en préciser les conséquences sur les relations

dans l'établissement, constitue un pas essentiel pour que l'école réponde à sa mission d'éducation.

Six regards

Aussi, de septembre à novembre 2004, l'enseignement catholique invite chaque communauté éducative à une première réflexion et à une écriture des défis à relever. Ils seront transmis aux directions diocésaines ou sur le site des assises (cf. « Savoir+ ») et serviront de prélude à la détermination d'engagements par établissement, par diocèse et nationalement, en décembre prochain.

Pour faciliter cette approche et aider au discernement, le hors-série d'*Enseignement catholique actualités* du mois d'août propose six regards sur la personne en relation avec les six résolutions des assises de 2001 ainsi qu'une série de supports d'expression correspondant à chaque groupe constituant la communauté éducative.

Si collectivement nous parvenons à rassembler cette masse et cette diversité d'approches sur la personne dans l'établissement, nous aurons là un recueil qui marquera la démarche éducative et la cohérence de l'enseignement catholique.

Le dossier du numéro d'octobre d'*Enseignement catholique actualités* reprendra et précisera cette démarche d'assises de ce premier trimestre de l'année scolaire 2004-2005.

■ GILLES DU RETAIL

1. Bon de commande p. 4.

Savoir +

➔ **Les assises sur internet :**
www.assises.org

Moins cher, plus humain !

Au programme de la journée organisée par la Fédération nationale des organismes de gestion de l'enseignement catholique : « Des solutions pour optimiser la gestion de nos établissements ». La créativité était au rendez-vous le 12 juin dernier à Issy-les-Moulineaux...

L'argent est, aussi, le nerf de l'éducation. Le gérer au plus fin, en sachant dire aux familles à quoi servent leurs contributions, exige clarté dans son projet pédagogique, astuce et courage pour affirmer son existence dans un environnement parfois hostile... Tel fut le message adressé à quelque 400 délégués lors de la journée nationale organisée, le samedi 12 juin 2004, par la Fédération nationale des organismes de gestion de l'enseignement catholique (Fnogec) sur le thème « Des solutions pour optimiser la gestion de nos établissements ».

Et les moyens humains, eux, sont-ils susceptibles d'être « optimisés » ?

Les tables rondes, centrées sur les financements publics, la contribution des familles, les coûts de personnels et les coûts de fonctionnement, ont successivement permis de mettre en lumière des expériences originales. Exemple : comment maintenir en vie de petites écoles de ZUP¹ et réaliser les indispensables travaux d'entretien des locaux sans déséquilibrer un budget fragile ? Réponse : en regroupant les établisse-



Michel Denis. Pour le président de la Fnogec, la question du paiement des forfaits est prioritaire. (Photo : D. R.)

ments, tous locataires d'une même société, propriétaire foncier, capable de négocier des tarifs avantageux auprès des architectes et fournisseurs de matériaux, après s'être offert les services d'un avocat efficace pour obtenir de la mairie le paiement d'importants arriérés de forfaits d'externat. C'est l'aventure de l'Association foncière de Tourcoing et environs (Tourcoing plus sept communes) liée à celle du Comité tourquennois de l'enseignement catholique, présentée par Michel Tanchou².

Pourquoi payer cher du papier, des produits d'entretien ou du mobilier scolaire susceptibles de connaître des rabais de 10 % à 50 % quand on les acquiert en groupe ? Cette fois, l'initia-

tive est nationale, vieille de six années seulement, et si efficace que la centrale de référencement de fournisseurs agréés du Cedre³, manière de club d'achat, a connu une croissance annuelle de 50 % !

Idées et réconfort

Et les moyens humains, eux, sont-ils susceptibles d'être « optimisés » ? Plus qu'on ne l'imaginerait *a priori*, et pour le plus grand bien de tous, si l'on en croit l'expérience osée par un jeune chef d'établissement de Blois, « accro » de l'enseignement catholique depuis l'âge de... quatre ans. Directeur de La Providence, Guy-Michel Mahieu a entrepris de mettre son établissement aux normes fixées par le label Iso 2000.

Objectif fondamental : « Aider les personnes à se retrouver dans leur établissement », avec, entre autres outils, des fiches de fonctions et de responsabilités. Résultat : plan d'entretien des locaux sur 20 ans, évaluation du fonctionnement des enseignants et satisfaction générale. Les élèves ont noté leur établissement qui a obtenu un bon 4 sur 5 !

Venue chercher idées et réconfort, l'équipe des responsables Ogec de l'Allier, inquiète du changement de majorité au conseil régional (passé de droite à gauche), est repartie nantie de bonnes solutions : monter des réseaux d'Ogec, récolter des dons, facturer rapidement, rediscuter une gratuité qui ne va pas forcément de soi pour les membres de l'enseignement catholique...

« Écouter, partager, dialoguer, c'est aussi une façon d'optimiser la gestion », notait le père Hugues Deryke, secrétaire général-adjoint de l'enseignement catholique en charge de la catéchèse et de la pastorale, qui animait la prière collective à mi-parcours de la journée.

■ OLIVIA VERDIER

1. Zone d'urbanisation prioritaire.

2. Plus de détails dans la brochure *Journée nationale* publiée par la Fnogec, à paraître à la fin de ce mois. Tél. : 01 53 73 74 40.

3. Le Cedre ne s'adresse pas aux seuls établissements d'enseignement (200 sur ses 500 clients) mais aussi aux centres d'accueil chrétiens, lieux de pèlerinage, etc.

Mutualisation et solidarité

→ En ouvrant la 23^e journée nationale organisée par sa fédération, le président de la Fnogec, Michel Denis, soulignait les capacités d'adaptation de l'enseignement catholique pour répondre à ses engagements vis-à-vis de l'État comme partenaire éducatif national. Cependant, si la maîtrise des dépenses est un facteur de gestion essentiel, la question du paiement des forfaits et de l'actualisation des dépenses éligibles est une priorité. « Nous ne sommes pas dans le domaine des subventions mais des participations obligatoires », précisait-il. D'où, signalait Anne Barré*, la nécessité pour les responsables des organismes de gestion de l'enseignement catholique (Ogec), qui peuvent sur cette question des forfaits se faire accompagner de per-

sonnes ressources, de rencontrer régulièrement les élus des collectivités locales. Cette journée d'étude sur l'optimisation des ressources et des coûts, préparée par Patrice Mougeot**, invitait Paul Malartre à préciser que « la mutualisation et la solidarité sont indispensables : mutualisation pour réaliser des économies d'échelle ; solidarité pour permettre à tous de vivre le projet éducatif de l'enseignement catholique ». À cette occasion, le secrétaire général de l'enseignement catholique a tenu à réexprimer son attente, auprès du gouvernement, d'une solution de clarification de la situation des maîtres.

■ GDR

* Responsable du service juridique de la Fnogec.

** Secrétaire général de la Fnogec.

Les ratés de la mixité

Lancée dans les années 70, davantage réfléchi par les mouvements de jeunesse que par l'école, la mixité a des ratés. En difficulté : les garçons.

Yves Mariani, de l'Observatoire national de pédagogie, nous explique pourquoi.



D.R.

Pourquoi avoir organisé, les 7 et 8 juin 2004, un colloque consacré à la mixité ?

Yves Mariani : Dire que la mixité fait question au plan éducatif n'est pas la remettre en cause, comme le soulignait Paul Malartre, en ouvrant nos journées de travail des 7 et 8 juin dernier.

Les garçons vont mal parce qu'on leur demande, en classe, de penser sans agir.

Nous avons quatre grandes raisons d'organiser ce colloque :
 – Une alerte venant du ministère qui s'inquiète pour la parité face à une inégalité persistante d'insertion professionnelle entre garçons et filles, malgré les meilleurs résultats de ces dernières ;
 – Une plainte qui monte du terrain concernant l'échec grandissant des garçons : 70 % des redoublants sont des garçons, 85 % des exclus sont des garçons, 80 % des élèves dits difficiles sont des garçons ! Sur

les 20 % d'une classe d'âge qui ne terminent pas le collège, la majorité est composée de garçons ! Ils ont globalement de moins bons résultats : trois à six points de décalage avec les filles aux évaluations de CE2, cinq à huit points en sixième ; 74 % des filles n'ont jamais redoublé en entrant en sixième contre seulement 60 % des garçons. Selon le pédiatre Aldo Naouri, sept enfants malades sur dix sont des garçons.

– L'Enseignement catholique se préoccupe de l'éducation globale de la personne et se demande comment contribuer à l'éducation affective des garçons et des filles. Souvent très lacunaire si l'on en juge par le miroir déformant des émissions de télé-réalité dans lesquelles ceux-ci sont réduits à leurs affects et à leurs sensations. Les adultes renvoient aux jeunes le modèle de relations affectives non pérennes et angoissantes : réfléchir à la mixité au plan éducatif, c'est se poser la question de la construction de la personne comme « *nœud de relations* »

selon la belle formule d'Emmanuel Mounier.

– La question du « genre » travaille profondément notre société : les « valeurs féminines », après des siècles d'oppression, viennent interroger et contester les « valeurs masculines » qui passent pour mauvaises. Les enfants sont, au plan éducatif, de plus en plus exclusivement en contact avec des femmes : enseignantes et, à la maison, chefs de famille.

L'école peine à prendre en compte les besoins fondamentaux de certains garçons : pourrait-elle faire mieux ?

Y. M. : L'école devrait davantage prendre en compte le fait qu'ils accèdent au langage souvent plus tard et moins facilement que les filles. C'est une des clefs pour comprendre leur échec. Il arrive que pour des garçons « *les mots [soient] des poisons* », explique Aldo Naouri. On doit travailler à les sécuriser davantage dans ces apprentissages fondamentaux, et à l'évidence mieux prendre en compte leurs difficultés dans ce domaine.

Deuxième point : ils ont tendance à plus s'exprimer par des actes que par des mots, et les enjeux collectifs sont essentiels pour eux. Pourquoi ne pas en faire un ressort pour les

apprentissages ? Ils vont mal parce qu'on leur demande, en classe, de penser sans agir. Troisième point : Nombre de garçons se trouvent au début du collège en décalage total avec l'élève virtuel auquel s'adressent les enseignants : certains passent l'essentiel de leur énergie à essayer de rester sur une chaise. Ils ont besoin d'espace, de mouvement pour penser, de distance alors qu'on les dresse à se mettre en rang, à ranger leurs cartables, à tenir leur compas comme ci ou comme ça, sans leur fournir pour cela d'enjeux intellectuels forts.

Quatrième point auquel nous pourrions être plus attentifs : les drames vécus par ceux qui, dans la cour de récréation ou ailleurs, se trouvent exclus du groupe de pairs, si important, par le poids des moqueries. Ces mots cruels sont un facteur essentiel d'insécurité. Trop souvent les enseignants répriment les actes (les coups) mais n'entendent pas les flèches verbales, tout aussi, sinon plus, mordantes ! Or pour les garçons, de l'enfance à l'adolescence, le poids du regard de leurs camarades et l'intégration au groupe de pairs, aura encore plus d'impact que pour les filles.

■ PROPOS RECUEILLIS PAR OLIVIA VERDIER

Savoir +

➔ Aldo Naouri, *Les pères et les mères*, Odile Jacob, 2004.

– Claude et Françoise Lelièvre, *Histoire de la scolarisation des filles*, Nathan, 1991 (épuisé).

– Un article de Claude Lelièvre (« L'école des garçons et celle des filles : sexisme et mixité ») et un rapport sénatorial (« La mixité dans la France d'aujourd'hui ») analysés sur

le site www.onp.assises.org

– Des meilleures scolarités féminines aux meilleurs carrières masculines, enquête téléchargeable sur le site de l'observatoire national de la vie étudiante : www.ove-national.education.fr
 – Okapi spécial « Garçons/Filles - vivre ensemble le collège » (5 €), Phosphore spécial « Lycée - halte au sexisme ! » (5,50 €). En vente à ECA.

À bas la note qui tue !

« Positivons l'évaluation ! » aurait pu être le slogan du dernier congrès des Apel¹ qui s'est tenu à Toulouse du 4 au 6 juin 2004. Tour à tour, les conférenciers ont répété, chacun avec leurs mots, qu'on n'encourage jamais trop les élèves.

Un ancien chef d'établissement se souvient : « Quand je regardais les bulletins scolaires rédigés par les enseignants, je souffrais. J'avais l'impression que nous étions enfermés dans un système de jugement. » Celui qui parle n'est autre que M^{gr} Jaeger, évêque d'Arras et président du Cemsu². « La note doit nous apprendre quelque chose de la personne de l'élève », a-t-il aussi déclaré à l'occasion du dernier congrès des Apel sur le thème de l'évaluation.

Éric Raffin, président de l'Unapel, a enrichi la réflexion en lançant le concept de l'«évaluation partagée».

Xavier Pommereau, psychiatre, a pour sa part insisté sur le besoin de reconnaissance des jeunes, et a interpellé les parents : « Un lycéen qui vient d'obtenir un 15 ne souhaite pas entendre son père lui dire : "Cela devait être facile !" On n'encourage jamais assez les enfants ! » Puis : « La note ne doit pas être qu'individuelle. Il faut valoriser aussi le travail collectif. » Même écho chez Hervé Sérieyx, consultant en entreprise, qui



Juste... Pour se réconcilier avec les notes, rien ne vaut une chorale d'enfants (ici les Petits Chanteurs de Saint-Joseph, à Lecture, dans le Gers). (Photo : D. R.)

a dénoncé notre façon bien française de stimuler l'esprit de compétition, au détriment de l'esprit d'équipe : « Le brillant est une forme d'arrogance intellectuelle qui signifie "Je pense plus vite que toi." Or la profondeur est rarement au rendez-vous de la vitesse. »

Les parents ont exprimé, à leur tour, leur envie que les activités collectives soient prises en compte³. Franck Milward, un

ancien militant des Apel parti s'installer Outre-Atlantique, a témoigné : « Aux États-Unis, l'engagement des élèves dans la vie de l'établissement et dans des actions caritatives figure dans le bulletin scolaire. »

L'exemple de la Belgique

Certaines écoles catholiques françaises n'ont toutefois rien à envier aux Américains, tel le lycée L'Olivier à Marseille (cf.

encadré)... Éric Raffin, réélu lors de ce congrès président de l'Unapel, a enrichi la réflexion en lançant un nouveau concept : celui de l'«évaluation partagée». Il a cité l'exemple de la Belgique où dans une même pochette, on trouve des fiches rédigées par les parents et les enseignants. Un concept que Paul Malartre, secrétaire général de l'enseignement catholique, a bien accueilli alors qu'il présentait le texte de l'Institution, intitulé *La participation des parents à la mission éducative des établissements catholiques d'enseignement*⁴. On peut y lire : « Une concertation régulière mérite d'être engagée sur les méthodes d'évaluation et leurs conséquences afin de dissiper les malentendus et d'impliquer davantage les parents qui le souhaitent au processus de valorisation et de reconnaissance du travail et du comportement de leurs enfants. » L'évaluation partagée serait-elle en marche ?

■ SYLVIE HORGUELIN

1. Association des parents d'élèves de l'enseignement libre. L'Unapel est l'union nationale des apel.

2. Comité épiscopal du monde scolaire et universitaire.

3. Cf l'enquête de l'Unapel publiée dans *Famille & Éducation* n° 449, page 31.

4. À commander à l'adresse suivante : Agicec, 277 rue Saint-Jacques, 75240 Paris Cedex 05. Prix : 1,50 € (Port compris).

« A su gérer le budget du bal de promo »

→ « J'avais peur de voir ce que cela allait donner car l'idée venait de moi... », confie Pierre-Jean Collomb, directeur du lycée L'Olivier à Marseille. L'idée ? Introduire une rubrique « Engagement et responsabilités » dans le bulletin scolaire des secondes. Au terme d'une première année, le directeur constate : « Les profs sont volontaires pour accompagner les élèves dans leur projet. Ils s'impliquent à fond. » Dès cette rentrée, l'expérience sera élargie aux

classes de première. Les difficultés n'ont pourtant pas manqué. Trois lycéens choisissent d'aménager le foyer des élèves. Il s'agit de réaliser une enquête auprès de leurs camarades, de visiter des magasins d'ameublement, de faire des propositions chiffrées au directeur... Très vite les deux garçons du trio lèvent le pied et la fille se retrouve seule. « Sur le bulletin des garçons, nous avons écrit "N'a pas tenu son engagement", et sur celui de la fille, nous avons

détaillé toutes les compétences acquises », précise Pierre-Jean Collomb. L'équipe qui devait organiser en avril un bal de promo a rempli, quant à elle, tous ses objectifs, sauf un : le service d'ordre avait été oublié et les adultes de l'établissement ont accepté de jouer les gros bras, au cas où. En fin d'année, les jeunes ont rencontré les enseignants en équipe pour leur expliquer ce qu'ils ont appris : gérer un budget, bien répartir les responsabi-

lités, rester calme quand un copain n'a pas fait sa part de travail...Nouvel objectif pour la rentrée : encourager les liens avec l'extérieur, tel ce partenariat avec le Tchad proposé par un père d'élève qui le piloterait. Car les parents seront les bienvenus pour être les adultes référents de certains projets, au même titre que les professeurs. ■SH

Contact : Lycée L'Olivier - Robert-Coffy, 29 avenue des Caillols, 13012 Marseille. Voir aussi ECA 285, p. 30.

Qu'en est-il de la charte de la formation ?

Le 20 mars 2004, le Comité national de l'enseignement catholique adoptait une nouvelle charte de la formation. Depuis — car tout changement interroge —, beaucoup se demandent : « Qu'est-ce que cela va changer ? »

Depuis plusieurs mois, c'était l'effervescence dans l'enseignement catholique. Certains savaient que quelque chose allait avoir lieu, mais pas exactement quoi. D'autres travaillaient et débattaient depuis des semaines autour de propositions et de réformes. En tout cas, nombreuses étaient les structures et les personnes qui s'y étaient investies. Et puis, arriva le 20 mars 2004 : ce jour-là, le Comité national de l'enseignement catholique¹ (Cnec) votait et adoptait une nouvelle charte de la formation, applicable à partir du 1^{er} septembre 2005. Alors que peut-on en dire en septembre 2004 ?

L'établissement au cœur du système de formation

Avant tout, l'établissement est réaffirmé comme le lieu central et l'un des acteurs de la formation. Il est « l'unité de

Le secrétariat général de l'enseignement catholique a souhaité refonder le système de formation de tous ses personnels, dans l'objectif de garantir la vitalité future de ses établissements.

base de l'enseignement catholique » et, « à travers la diversité de ses métiers, il a pour objectif de manifester et mettre en œuvre un projet éducatif qui traduit les



Essentiels. Les instituts de formation voient leur mission précisée en termes de droits, de devoirs et de garantie de moyens. (Photo : IFD)

orientations de l'enseignement catholique² ».

Sa place est reconnue première du point de vue des objectifs, mais aussi dans la chronologie de la formation. C'est en effet l'établissement qui accueille les stagiaires, futurs enseignants, et aide au développement des compétences d'accompagnement et de conseil pédagogique. En outre, il permet des actions de formation interne. Enfin, il participe à la naissance de viviers régionaux de personnes ressources dans l'Institution.

Un niveau régional et un niveau fédéral

En France, l'enseignement catholique est implanté de manière très inégale. D'où la volonté de revoir sa couverture régionale en matière de

formation et de préciser les orientations et la programmation de celle-ci.

Le niveau régional est celui de la consolidation des orientations issues des établissements et le premier niveau de mutualisation. Le niveau fédéral est celui de la consolidation des orientations issues des régions et le second niveau de mutualisation. Les acteurs de l'orientation et de la programmation sont les partenaires sociaux et les représentants de la tutelle. Ils constituent des associations régionales — dont le nombre reste à définir — regroupées au sein d'une fédération nationale.

En conséquence, les services actuels des Arpec³ vont sans doute devenir des plates-formes de services techniques régionales, et ceux de l'Unapec⁴

une plate-forme fédérale. Ces structures collaboreront entre elles et avec les services techniques de l'Opca-EFP⁵. Dans ces plates-formes, le rôle des partenaires sociaux sera important. En effet, les orientations régionales seront arrêtées par le conseil d'administration de chacune des associations régionales, et celui-ci sera composé de représentants de la tutelle et des partenaires sociaux. C'est parmi ces conseils d'administration régionaux que seront élus les présidents des associations régionales. Au niveau national, le Cnec a choisi de créer une fédération de ces associations régionales. Les partenaires sociaux joueront là aussi un rôle essentiel dans les orientations nationales du futur conseil fédéral.

Une définition et une valorisation des instituts de formation

Concernant les instituts de formation de l'enseignement catholique (pour la formation initiale et continue, et aussi bien pour le premier que pour le second degré), leur mission sera précisée en termes de droits, de devoirs et de garantie de moyens.

Une tutelle accompagnera les instituts et les instances de la formation. La charte prévoit un exercice collégial de cette tutelle. Un Conseil national de la tutelle de la formation associera ainsi des représentants des tutelles diocésaines, congréganistes et des recteurs des universités catholiques. L'exercice de la tutelle est conçu sur le modèle de la tutelle des établissements : les directeurs

des instituts missionnés seront ainsi accompagnés par cette tutelle de telle sorte que leurs projets soient bien en cohérence avec le projet de l'enseignement catholique et de l'ensemble des projets des établissements. Ainsi les instituts de formation de l'enseignement catholique, partenaires privilégiés des plates-formes des services techniques de la

formation, voient-ils leur place reconnue, mieux définie et valorisée.

Et après ?

La Charte pour la formation inaugure une série de trois textes. Elle sera suivie de deux autres volets : l'un sur le recrutement (octobre 2004-mars ou octobre 2005) et l'autre sur la gestion des ressources humaines (mars 2005-mars 2006).

Pour l'heure, la mise en œuvre de la charte pour la formation a démarré, et quatre groupes, sous la responsabilité du secrétariat général, se sont mis au travail : le premier définira la notion de territoire dans l'enseignement catholique ; le deuxième planchera sur les statuts et le fonctionnement des associations régionales et de leur fédération ; le troisiè-

me examinera le missionnement et l'habilitation des instituts de formation de l'enseignement catholique ; le quatrième abordera le dialogue social et le lien entre la formation des enseignants et celle des salariés de droit privé. Ces quatre groupes remettront leurs conclusions au groupe de suivi de la charte avant les réunions du Cnec d'octobre 2004 et mars 2005.

Beaucoup se sont demandé pourquoi un nouveau texte, puisque, jusqu'à présent, les directives pour la formation faisaient référence pour tous les acteurs de la formation dans l'enseignement catholique. Ces directives dataient de mars 1993. Et, aussi satisfaisantes fussent-elles, elles ont montré au fil du temps un certain nombre de limites.

Aujourd'hui, le secrétariat général de l'enseignement catholique a voulu refonder le système de formation de tous ses personnels, dans l'objectif de garantir la vitalité future de ses établissements. Pour cela, il a souhaité le simplifier, le clarifier et le rendre cohérent, en développant un réseau dense et vivant de ses ressources de formation dans un esprit de charte. C'est ce défi important qui est à relever en tous lieux !

■ DANIELLE LACROIX

1. Pour connaître la composition du Cnec : www.scolanet.org / cliquer sur « ECA 286 » / rubrique « ECA + ».
2. Extrait de la charte.
3. Associations régionales pour la promotion pédagogique et professionnelle dans l'enseignement catholique.
4. Union nationale pour la promotion pédagogique et professionnelle dans l'enseignement catholique.
5. Organisme paritaire collecteur agréé - enseignement et formation privés.

Savoir +

→ La charte présentée dans ces pages repose sur 5 principes :

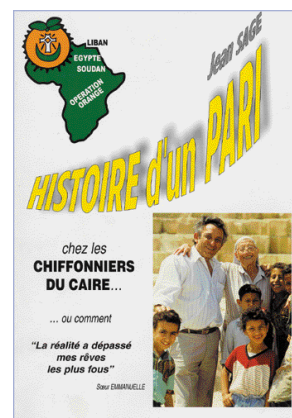
- le principe de subsidiarité et de coopération ;
- le principe d'équité ;
- le principe de reconnaissance et de légitimation ;
- le principe de décloisonnement et de cohérence ;
- le principe d'innovation.

EN ACHETANT CE LIVRE, VOUS SERVEZ LA VIE !



Depuis 30 ans, Jean Sage, ancien professeur et directeur d'un établissement catholique d'enseignement, a entrepris de nombreuses actions pour faire connaître sœur Emmanuelle et sœur Sara et les aider à accomplir leur mission auprès des enfants chiffonniers du Caire. Il raconte cette belle aventure dans *Histoire d'un pari* dont une nouvelle édition, la troisième, vient de paraître. Ce livre, écrit sœur Emmanuelle, « a le don de nous faire partager les angoisses et surtout les espoirs de l'Ami Jean dans le combat contre l'injustice. Il suffit de motiver nos jeunes pour qu'ils soient prêts à bâtir un monde de justice... Son excellent livre va lui permettre de continuer son œuvre grâce à vous et à tant d'amis ».

En contribuant à la diffusion de cet ouvrage, à l'exemple de la direction diocésaine de la Drôme et de quelques collègues et lycées de ce même département, « vous permettrez, précise Jean Sage, d'achever, à Mokattam, la construction de la crèche et de nouvelles classes de maternelle, et vous soutiendrez la vie et l'éducation des enfants de nos écoles de roseaux au Soudan ». De la réussite de cette vente dépend le sort de nombreux enfants.



Bon à remplir et à renvoyer à Jean Sage, Opération Orange, 117 chemin de Fagot, 38260 Balbins. Tél./fax : 04 74 20 24 40.

Nom et adresse:

Tél. :

Désirons recevoir exemplaires de la troisième édition du livre *Histoire d'un pari*, au prix de 20 euros l'exemplaire.

Ci-joint un chèque de euros établi à l'ordre de «Opération Orange».

Nous réglerons à la réception des livres, avec les frais d'envoi (gratuits à partir de 10 exemplaires).

Signature

Réflexion sur l'alternance au collège, à Dijon



© E. du Closel

Jacqueline Puyravaud. Depuis septembre 2003, elle anime à mi-temps l'observatoire interrégional de pédagogie Bourgogne - Franche-Comté.

L'alternance est aujourd'hui un mot à la mode que l'on sort du chapeau dès que l'on évoque un parcours scolaire chaotique. Et sans relever de la solution miracle, non plus que du pansage sur une jambe de bois, nombreux sont les dispositifs qui font leurs preuves. Mais pourquoi les réserver aux seuls élèves en difficulté ? L'alternance – « *cette formation partagée* » entre l'école et l'entreprise – ne pourrait-elle pas profiter à une large majorité, développant ainsi une autre manière d'apprendre, d'appréhender des réalités de la vie en mettant du concret dans un enseignement pas toujours adapté, parfois peu incitatif ou perçu comme « *ne menant à rien* » ?

Ces interrogations ont motivé les participants à assister à

la journée de réflexion sur « l'alternance au collège », organisée par l'observatoire interrégional de pédagogie Bourgogne - Franche-Comté¹. Un sujet pas tout à fait choisi par hasard par Jacqueline Puyravaud. Professeure de sciences de la vie et de la Terre, formatrice, elle s'est vu attribuer, en septembre 2003, un poste à mi-temps comme animatrice de ce même observatoire : « *Des dispositifs efficaces – en découverte de l'entreprise et de ses métiers mais aussi en formation alternée – existent déjà dans des collèges de nos diocèses. Nous souhaitons faire partager ces expériences.* »

À l'heure où les Clipa² et les 3^{es} d'insertion devraient disparaître, il est bon que communautés éducatives et chefs d'entreprise s'interrogent sur

les modalités et les difficultés de mise en place de tels dispositifs, le suivi, l'implication et la formation de l'équipe pédagogique, l'intérêt suscité chez les jeunes, les répercussions sur ces mêmes jeunes tant en savoir-faire qu'en savoir être. Sans oublier la place que devraient tenir les entreprises et les lycées professionnels afin que de tels partenariats ne soient plus des cas isolés, mais soient élargis pour que le jeune puisse « *connaître et comprendre le monde d'aujourd'hui pour agir sur lui, découvrir et travailler sur les représentations qu'il a du monde du travail* ».

■ EDC

1. C'était le 2 juin 2004 dans les locaux du centre universitaire catholique de Bourgogne (CUCDB).

2. Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.

De bonnes nouvelles du monde...

Trois petites araignées et leur mère vivaient ensemble dans un petit village de Biiyah... » ; « Mehdi était un garçon vaniteux, à l'aspect extraordinaire... » ; « Près du lac Togo, vivait un petit pêcheur répondant au nom de Lavaris... » ; « Tout a commencé en 1934, dans un grand hiver canadien... ».

Tous ces débuts de contes ont été rédigés par de jeunes enfants âgés de 10 à 12 ans. Ils habitent le Sénégal, le Maroc, le Togo, le Liban, l'Algérie, le Québec... et la France.

Cela fait un an qu'ils se sont investis dans un projet commun : écrire des nouvelles. Un projet né dans le cadre du réseau Pont-Com¹ qui se développe de plus en plus au Maghreb et au Moyen-Orient. Près d'un millier d'enfants répartis dans 20 écoles ont produit, avec leurs enseignants, pas loin de 300 textes et les ont illustrés. Cinquante-huit histoires ont été choisies par un jury, sous la responsabilité de Thérèse Dorveaux, coordinatrice pédagogique du pro-



Travail de mémoire. Les élèves de l'école Saint-Léonard de Guingamp racontent l'histoire de Pierre, emporté par la rivière sous les yeux de ses petits camarades, en 1939. (Dessin : Justine Le Cam)

jet et animatrice en nouvelles technologies en Bretagne.

« *La publication de cet ouvrage de 68 pages est l'aboutissement d'une animation qui a permis à toutes les écoles de communiquer entre elles*, déclare Gérard Soulier, le responsable du pro-

jet. *Un vrai travail de coopération pédagogique a ainsi pu avoir lieu.* » Cette parution propose un rapprochement concret entre les enfants de tous les pays. Elle « *montre un chemin d'espérance fraternel et solidaire* », selon les propres

mots du père Marwan Tabet, secrétaire général des écoles catholiques au Liban, tout comme cette fin de conte où « *les jets d'eau reprirent leurs chansons et les jardins se parèrent de multiples fleurs* ».

■ DANIELLE LACROIX

1. Créé en 1997, ce réseau d'écoles catholiques par internet souhaite favoriser les échanges et collaborations pédagogiques entre les pays francophones du monde entier. Internet : www.forminis.org - « Espace Pont-Com ».

Savoir +

➔ **Nouvelles du monde est vendu en France 10 € (+ 2,65 € de port), pour permettre une distribution gratuite de ce recueil au Maghreb et en Afrique.**

Lire ce recueil et le faire lire aux enfants de France, c'est leur donner accès aux nouvelles du monde, et pour une fois, à de bonnes nouvelles !

Commandes : Unapec, Nouvelles du monde, Myriam Messaoud, 35 rue Vaugelas, 75015 Paris. E-mail : mmessaoud@unapec.org

Achetez vos livres sur internet

Plusieurs lecteurs ont souhaité pouvoir commander *via* internet les livres présentés dans *Enseignement catholique actualités*. Pour satisfaire leur attente, la librairie Saint-Paul, à Paris, mettra à leur disposition, à compter du 18 octobre 2004, son site de vente de livres. Ce dernier vous permettra non seulement d'acheter les livres chroniqués dans le magazine mais aussi ceux mis en avant par la librairie, ou tout autre ouvrage de votre choix. Une présentation plus complète du site paraîtra dans le numéro d'octobre. Cependant vous pouvez, d'ores et déjà, effectuer directement une commande :

– par courrier : Librairie Saint-Paul, 48 rue du Four, 75006 Paris.

– par e-mail : librairie.saint-paul@wanadoo.fr

– par fax : 01 45 48 29 05. ■

N. B. N'oubliez pas de mentionner le nom et les coordonnées de votre établissement, ainsi que votre fonction. Une remise de 5 % sur le prix affiché est accordée par la librairie Saint-Paul aux établissements catholiques d'enseignement.

Planète Espérance : bravo et merci !



14 mai 2004. Une journée d'effort, de plaisir et de joie. (Photo : G. Brouillet)

Après la merveilleuse journée du 14 mai 2004, la cérémonie de clôture a eu lieu le 28 mai à Namur, pour la Belgique. Quelques jours plus tard, le 11 juin, Paul Malartre, secrétaire général de l'enseignement catholique français, accueillait à Paris tous les partenaires pour la remise officielle par Michel Langonné, président de l'Ugsl¹, de l'essentiel des dons² récoltés par les 320 000 participants français. Au 26 juillet,

le total atteignait 678 940€. Ajoutons les 50 000€ des cinquante-deux écoles belges francophones : l'objectif des 600 000€ est largement dépassé. Et l'on obtient un bon indicateur au regard de la finalité du projet : « Eduquer au développement durable ». Les appréciations des quelque 110 correspondants Planète Espérance, relais précieux entre le groupe européen de pilotage et les établissements, mettent souvent en avant le

plaisir et la joie ressentis dans l'addition des efforts de tous. Les défis sous les formes les plus diverses, du tricycle en maternelle à la course de chars des élèves de collège – comme au Sacré-Cœur d'Aix-en-Provence –, ont témoigné à la fois de l'effort collectif et de l'implication personnelle des enfants et des jeunes dans la recherche de dons.

Planète Espérance a été pour près de 50 % des établissements du premier degré un de ces « outils pour faire grandir la personne³ » que les communautés éducatives sont invitées à inventer, dans la foulée des assises de 2001 pour « promouvoir une école de la relation ».

L'interaction entre les instances de l'Institution, dont l'Ugsl, accompagne et stimule cette nécessaire « *reliance*⁴ » à l'œuvre au sein des équipes éducatives. L'après-Planète est en marche.

■ ALAIN MADORÉ

1. Union générale sportive de l'enseignement libre.

2. Plus de 2 800 établissements ayant participé à l'opération, la totalité des dons n'a pas pu être collectée pour le 11 juin dernier.

3. Cf. ECA hors série, août 2004.

4. *Idem*, p. 10, où est citée cette expression d'Edgar Morin.

Des fiches et des conseils pour aider son enfant



avec le désir de mettre en toi, dans ta tête. Quand vas-tu utiliser ou redire ce que tu vas apprendre ?". »

Marie-Anne Germe et Joëlle Lung, enseignantes et mères de famille, prenant conscience de la variété des fonctionnements mentaux et des stratégies d'apprentissage en référence aux travaux menés par Antoine de la Garandrie¹, décident de rédiger, notamment pour les parents, des fiches pratiques et des conseils pour aider les jeunes à apprendre leurs leçons, faire leurs devoirs, réviser un contrôle, faire signer leur carnet... Dans ce livret édité par l'EDP², sous le titre *J'aide mon*

enfant, les auteurs indiquent que les parents n'ont pas à remplacer les enseignants, ni à prendre la place de l'enfant. « *Le parent par son action, indiquent-elles, fait de la maison un lieu d'apprentissage et permet à l'enfant de donner plus de sens à l'école.* » Le parent n'a pas à imposer ces méthodes, mais au contraire, signalent-elles en substance, à aider l'enfant à se mettre en projet de réutiliser ce qu'il vient d'apprendre et doit apprendre, ainsi qu'à découvrir les démarches d'apprentissage qui lui conviennent. Il doit, en effet, repérer les éléments importants d'apprentissage, installer progressivement des bases d'évocation

en faisant exister des contenus et des formes dans sa tête, et s'exercer à reformuler ce qu'il a compris. Aider son enfant exige une attitude d'écoute qui appelle à observer, avec lui, les réussites, les échecs et les environnements avec lesquels il vit. Voilà qui invite à un échange serein et constructif entre enfants, parents et enseignants. ■ GDR

Marie-Anne Germe, Joëlle Lung, *J'aide mon enfant*, EDP, coll. « *Essais pédagogiques* » n° 8, 2004, 84 p., 8 €. Commandes : École des professeurs, 60 boulevard Vauban, BP 109 - 59016 Lille Cedex – Tél. : 03 20 13 41 20.

1. Dernier ouvrage paru : *Apprendre avec plaisir – s'épanouir à l'école*, Chronique sociale, 2004, 12,50 €.

2. École des professeurs.

Il ne suffit pas de dire : « Concentre-toi, fais attention », mais de proposer à l'enfant : « Tu vas regarder ou écouter

LA PARTICIPATION DES PARENTS À LA MISSION ÉDUCATIVE



« La présentation de ce texte marque une date importante dans l'histoire des relations enseignement catholique-parents. Il s'inscrit opportunément dans la deuxième phase de nos assises où nous affirmerons qu'il n'est pas d'acte éducatif sans relations de confiance. C'est bien ce pari de confiance qui inspire et traverse tout ce texte sur la participation des parents. Et c'est bien à cette condition que nous pouvons partager la conviction qu'il n'est pas d'acte éducatif sans Espérance. »

Paul MALARTRE, Secrétaire général de l'enseignement catholique

LA PARTICIPATION DES PARENTS

L'exemplaire : 1,50 €
1,25 € à partir de 200 ex.
1 € à partir de 500 ex.

Nom/Établissement :

.....

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Souhaite recevoir : ex.

À renvoyer accompagné de votre règlement à : AGICEC

277 rue Saint-Jacques
75240 Paris Cedex 05

Public-Privé : dossier comparatif

Le ministère de l'Éducation nationale n'avait « analysé de façon directe et approfondie les parcours des élèves [au sein des secteurs public et privé], mesuré les échanges entre ces secteurs, évalué [leur] contribution à la réussite des élèves ». C'est dorénavant chose faite : la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) a livré, dans le numéro de juillet de la revue **Éducation & formations**¹, un dossier comparatif entre l'enseignement public et l'enseignement privé.

Nulle surprise quant à la place de l'enseignement privé. Celui-ci scolarise 2 millions d'élèves, soit 17 % des effectifs (14 % dans le premier degré et 20 % dans le secondaire). Sa part qui est relativement proche de la moyenne européenne reste stable mais avec des différences importantes entre académies. « Taille des structures, prise en compte de certains besoins particuliers des familles, affichage clair d'un ciblage sur certains profils d'élèves² » sont les éléments qui distinguent le privé du public. Quant aux familles qui recourent à l'enseignement privé, leur choix est guidé par des motifs divers : proximité géographique, affinité religieuse, culturelle ou sociale, tradition familiale, motifs pédagogiques variés – du « recours face à des refus d'orientation » à « la quête de la voie d'excellence », en passant par « l'objectif de rattrapage ». Il en résulte une « certaine hétérogénéité dans le profil des familles qui recourent à ce secteur ».

La DEP s'est aussi intéressée aux passages d'un système à l'autre. À la rentrée 2002, environ un élève sur 20 a changé de secteur, plus de la moitié de ces changements intervenant au moment de l'entrée au collège ou au lycée. Au collège ou dans l'enseignement professionnel, les flux se font majoritairement en faveur du privé. À l'inverse, ils bénéficient au public à l'entrée en LEGT³. Reste que « la grande majorité

des élèves effectuent toute leur scolarité secondaire dans le même secteur d'enseignement ».

La DEP s'est également efforcée d'évaluer l'impact des deux secteurs sur la réussite des élèves. Il apparaît que « la fréquentation de l'école privée est associée, aux différents stades de la scolarité, à de meilleures trajectoires scolaires ». En témoignent les taux bruts de réussite ou de passage dans chaque secteur. Pour la DEP, on ne saurait toutefois en « conclure, sans précaution, à une plus ou moins grande efficacité d'un secteur par rapport à l'autre », les élèves du public et ceux du privé présentant d'importantes différences. Les élèves du privé sont souvent issus de milieux favorisés tant sur le plan économique que sur le plan culturel. Par ailleurs, leurs parents s'impliquent fortement dans le système éducatif et manifestent de plus fortes aspirations quant à l'avenir de leurs enfants. Aussi la DEP a-t-elle travaillé sur un échantillon fictif pour comparer à situation sociale et familiale, passé scolaire et attentes à l'égard de l'école équivalents, les trajectoires scolaires des élèves des deux secteurs. Si « les élèves du secteur privé acquièrent, lors du primaire, un avantage sur ceux du public », au collège, ils « connaissent aux mieux une situation comparable à celles de leurs condisciples du public ». Ce à quoi s'ajoute une dimension territoriale. Les différences entre les secteurs public et privé ont en effet une ampleur variable selon le taux d'implantation du privé : dans les territoires de forte implantation du privé, les trajectoires scolaires des élèves, de même que leur recrutement social, diffèrent peu entre les deux secteurs.

À lire aussi dans ce numéro, la contribution de Jean-Paul Caille qui analyse « les parcours scolaires des redoublants au cours des années 1999-2000 et leur efficacité ». Conclusion : « Le devenir scolaire des élèves qui redoublent varie fortement selon la classe répétée. [...] Plus le redoublement intervient tôt dans la sco-

larité, plus il est associé à de faibles chances de réussite ultérieure. » À l'inverse, les chances de décrocher le baccalauréat ne sont pas affectées par un redoublement au lycée.

Direction de l'évaluation et de la prospective, Bureau de l'édition, 58 boulevard du lycée, 91170 Vanves. Prix au numéro : 13 €.

1. N° 69, « Public-privé, quelles différences ? »
2. La DEP, reprenant une typologie établie en 1989, distingue entre trois types d'établissements : les établissements d'excellence, les établissements de substitution et les établissements de rattrapage ou de réadaptation.
3. Lycée d'enseignement général et technique.

La peau : son rôle, ses messages

C'est à la peau, « l'organe humain le plus important en taille [qui] assure le contact entre soi et l'extérieur » que **Le Journal du CNRS**¹ consacre le dossier de son numéro de juin².

« Comment la peau s'y prend-elle pour tenir à distance la pléthore de bactéries, virus, champignons et autres parasites qui crapahutent sans vergogne sur nos épidermes ? » « Qu'est-ce qui, à la naissance d'un bébé, détermine la couleur de sa peau ? » C'est à ces questions – et à bien d'autres – que répond Philippe Testard-Vaillant dans « Un organe d'une fascinante complexité ».

Le Journal du CNRS s'intéresse aussi à la fonction sociale de la peau : la peau « s'exprime », « s'érige en messenger ». En témoignent les tatouages et piercings particulièrement en vogue chez les adolescents. Alors que la société française connaît, selon les termes de Pierre-André Taguieff, « un néo-racisme culturel », **Le Journal du CNRS** nous rappelle que « les quelques milligrammes de mélanine qui déterminent la couleur de notre peau sont à l'origine d'immenses formes d'exclusion ».

Le Journal du CNRS est disponible en ligne : www2.cnrs.fr/presse/journal

1. Centre national de la recherche scientifique.
2. « La peau, Une frontière à découvrir », **Le journal du CNRS**, n° 173 de juin 2004.

■ VÉRONIQUE GLINEUR

Dans un an : la « nouvelle » troisième

Nous voici à l'avant-dernière étape¹ de la mise en œuvre du « collège républicain » initié par Jack Lang en 2001, avec la publication de l'arrêté relatif à la classe de troisième². Celle-ci sera mise en place à compter de la rentrée 2005. Ainsi en a décidé François Fillon, passant outre l'avis du Conseil supérieur de l'éducation qui, le 24 juin dernier, avait repoussé le projet ministériel³.

Les élèves suivront des enseignements obligatoires et facultatifs. Principale innovation, qui s'appuie sur les travaux du groupe d'experts présidé par l'ancien recteur Daniel Bloch, les élèves pourront, dans le cadre des enseignements facultatifs, opter pour un module de découverte pro-

fessionnelle de 3 ou 6 heures hebdomadaires. Si l'option de 3 heures contribue à l'éducation à l'orientation, il en va tout autrement du module de 6 heures qui « dispense » les élèves de l'enseignement d'une langue vivante (LV2). Ce module s'adresse en effet aux « *élèves en grande difficulté, repérés en voie de décrochage à la fin du cycle central, et vise à mieux préparer l'accès à une formation qualifiante au moins de niveau V* ». Ce dispositif qui est mis en place à titre transitoire et dont la reconduction sera décidée après évaluation au terme de l'année 2006-2007, pourra d'ailleurs se dérouler en lycée professionnel.

On peut craindre, en dépit des propos du ministre de l'Éducation nationale⁴ que la réfor-

me n'aboutisse à une orientation précoce et irréversible : en effet, les élèves qui feront le choix des 6 heures de découverte professionnelle, renonçant par là même à une LV2, se fermeront la porte de certains baccalauréats. On peut également craindre qu'elle ne débouche, comme le faisait remarquer Philippe Joutard, maître d'œuvre de la réforme de 2001, sur la constitution d'une « *filière ghetto*⁵ ».

Il est par ailleurs permis de s'interroger sur l'opportunité de cette réforme qui assouplit le principe du collège unique alors que le gouvernement a engagé le « Débat national sur l'avenir de l'école », débat qui a montré que l'avenir du collège était au centre des interrogations sur le système éducatif.

Interrogation aussi, alors que la revalorisation de l'enseignement professionnel figure de façon récurrente au nombre des objectifs du ministère, quant à l'assimilation qui est faite, via la « version longue » du module de découverte professionnelle entre échec scolaire et enseignement professionnel.

■ VÉRONIQUE GLINEUR

1. Il reste, pour finir, la réforme du brevet.

2. Arrêté du 2 juillet 2004, au BOEN n° 28 du 15 juillet 2004.

3. 12 voix pour, 35 contre et 13 abstentions.

4. « *Le retour à une voie générale après une 3^e avec option découverte professionnelle de 6 heures reste possible, pour ceux qui le souhaiteraient et qui en auraient les aptitudes, grâce aux modules de LV2 débutant existant en seconde.* »

5. « *Les établissements se servent de cette option pour éloigner les élèves avec lesquels ils n'y arrivent pas.* » Libération du 23 juin 2004, p. 15.

Qui veut la paix, s'en donne les moyens

Le 19 novembre 1998, suite à l'appel commun des prix Nobel de la paix en juillet 1997, l'assemblée générale des Nations Unies déclare les années 2001 à 2010 « *décennie internationale pour la promotion d'une culture de non-violence et de paix au profit des enfants du monde* ». Pour la première fois, l'ONU associe au mot « paix » – l'objectif –, le terme de « non-violence » – le moyen pour l'atteindre. Un certain nombre de pays, dès lors, s'organisent pour que soit relayée cette résolution et que soit favorisée l'introduction de l'éducation à la non-violence et à la paix dans

l'enseignement. Quelques années plus tard, naît le premier Salon international des initiatives de paix, qui s'est déroulé à Paris du 4 au 6 juin dernier¹. En regardant l'état du monde, on peut s'interroger sur la portée d'un tel appel. Pourtant, au moment même où se tenait le Salon, la France, ses alliés, mais aussi ses ennemis d'hier, se souvenaient d'une autre guerre qui n'a pas fini

de laisser des empreintes dans les mémoires et les consciences.



Sur les plages de Normandie, le 6 juin, on fêtait la libération, la paix retrouvée, la réconciliation des peuples. Quoi de plus symbolique que de voir

se percuter ces deux événements ? À la Cité des sciences et de l'industrie, 111 associations créées dans les pays du Nord et du Sud, confrontés ou

non à l'absurdité de la guerre, se retrouvaient plus modestement, réfléchissant à des actions à mener conjointement, convaincues qu'un autre monde est possible si l'on sait sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge. Conférences, ateliers, spectacles, expositions, stands, tables rondes... ont offert des temps et des lieux de réflexion, d'échange et d'action pour oser une éducation à la non-violence.

■ EDC

1. Ce premier Salon s'est tenu à la Cité des sciences et de l'industrie et a été initié par la Coordination française pour la Décennie (une cinquantaine d'associations), le Secours catholique-Caritas France et le Comité catholique contre la faim et pour le développement.

ECA continue sur internet

Des compléments aux dossiers et aux rubriques, des notes de lecture, l'index des personnes et des sites internet cités dans le numéro.

Rendez-vous sur www.scolanet.org, cliquez sur l'ECA du mois, puis sur ECA +.

La loi expliquée aux citoyens

Parce qu'il est de plus en plus difficile d'expliquer la loi que nul n'est censé ignorer, la Documentation française assume une mission essentielle. Sur internet et sur papier. Et souvent sur les deux supports, dans une complémentarité exemplaire¹. Témoin, la nouvelle collection de guides, présentée à la presse le 16 juin dernier. Déjà riche de trois volumes, elle est conçue à partir des fiches disponibles sur le site Service-Public.fr². Passer du numérique au papier, la démarche, à contre-courant, est née d'un constat : si avec deux millions de connexions mensuelles et quelque 400 questions reçues chaque semaine, le « portail de l'administration

française » est sûrement l'un des sites les plus visités et les plus vivants de la Toile, il n'en reste pas moins que la France compte moins de 40 % d'internautes. Ce qui laisse au livre un public qu'on ne saurait négliger quand on s'adresse, ainsi que l'a souligné Pierre Zémor³, « à des citoyens et non à des clients », tous susceptibles d'être intéressés par le troisième volume de la collection : *Guide de la*

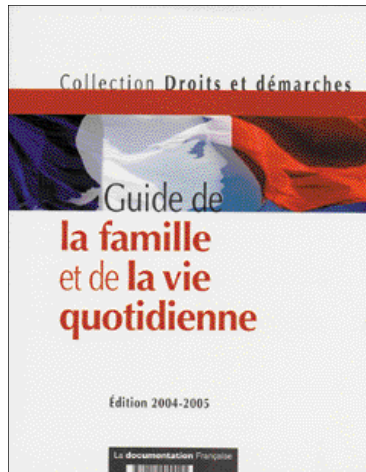
famille et de la vie quotidienne. Ce dernier, subdivisé en vingt-deux parties dans sa publication en ligne, n'en compte plus que huit dans sa version papier. Le volume des informations présentées dans les deux cas étant bien sûr le même, on devine l'ampleur et la difficulté de la conception éditoriale. Dominique Brisson, qui en a la charge, l'a résumée ainsi : « Rien n'est plus difficile que d'être

réellement utile. » À voir à quelle vitesse, Olivier Cazenave⁴ et les autres intervenants se sont emparés de cette formule, nul doute qu'elle tombe bientôt dans le domaine... public.

■ RT

Trois titres ont déjà été publiés dans la collection « Droits et démarches » : Guide de l'environnement et de la qualité de l'habitat (160 p., 12 €), Guide du fonctionnaire (212 p., 15 €), Guide de la famille et de la vie quotidienne (510 p., 26 €). Commandes en ligne : www.ladocumentationfrancaise.fr

1. Ainsi, dans les marges du *Guide de la famille et de la vie quotidienne*, on trouve le pictogramme @ qui signale les formulaires administratifs disponibles sur internet.
2. À l'adresse : www.service-public.fr
3. Conseiller d'État, président de l'association « Communication publique ».
4. Directeur de la Documentation française.



Toute la Normandie pour les 7-12 ans

Vous habitez la Haute ou la Basse-Normandie. Vos enfants, s'ils sont âgés de 7 à 12 ans, ont bien de la chance. *Normandie Junior*, un nouveau magazine, leur est destiné. Ce mensuel régional a sorti son numéro 2 fin juin. Outre toutes les rubriques habituelles d'une revue de ce type (BD, dossier thématique, test, jeux, recette de cuisine, etc.), *Normandie Junior* leur donne toutes les informations avec un agenda de la Seine-Maritime, de l'Eure, de la Manche, du Calvados et de l'Orne : expositions, activités et ateliers, spectacles, etc. Ce journal propose également une rubrique d'actualités, « Ça

se passe chez toi ». De quoi occuper les mercredis et les week-ends, ou organiser une sortie scolaire, tout en connaissant mieux sa région. « Les enquêtes de lecture montrent que les enfants sont curieux de savoir ce qui se passe près de chez eux, et aucune revue jusqu'à présent n'a pris en compte ce besoin », explique Jean-Benoît Durand, le jeune directeur et rédacteur en chef de cette publication.

Voilà donc un défi relevé. Ce magazine devrait aussi, en leur faisant mieux découvrir la Normandie, ses richesses et ses spécificités, aider ses lecteurs à mieux trouver leur place dans un monde qui bouge tout le temps. Les premiers dossiers ont volontairement traité des thèmes à résonance régionale : le débarquement dans le numéro 1, les impressionnistes dans le numéro 2. Les articles, courts

et adaptés aux enfants, reviennent aussi cet angle avec *Twisty*, le terre-neuve qui apprend le sauvetage en mer, ou une journée passée dans une ferme à Dampierre-en-Bray. Le ton général est joyeux et le graphisme attrayant. Vous pouvez offrir un cadeau normand à vos enfants, élèves, neveux, nièces ou filleul(e)s en les abonnant à quatre numéros pour 15 € seulement.

■ DANIELLE LACROIX

Normandie Junior, Service abonnements, 32 rue Saint-Nicolas, 76000 Rouen. Chèque à l'ordre de Normandie Junior. En kiosque : 4,40 €. Abonnement un an (11 numéros, avec un livre Actes Sud Junior en cadeau) : 45 €.



Le Guide républicain



Initié par Luc Ferry, alors qu'il était encore ministre de l'Éducation nationale, le *Guide républicain* a été présenté le 10 juin dernier par

François Fillon. Les quatre chapitres s'équilibrent entre grands principes et textes juridiques, mais aussi, parce que « la République [...] est aussi faite d'émotion et de sensibilité », récits, poèmes, extraits de fictions et filmographie. Une diversité d'entrées qui concrétise le projet de « doter le système éducatif français d'un

outil pédagogique accessible à tous ».

Savoir +

Tiré à 250 000 exemplaires, le *Guide républicain* (Scérén-CNDP/Delagrave, 484 p.) a été envoyé à tous les établissements. On peut aussi l'acheter au prix de 9,80 €.

Rectificatif

L'adresse e-mail de l'association Lyre et Muses (cf. « Victor Hugo en Rhône-Alpes », ECA 285, p. 16) est la suivante : asso.lyre-muses@wanadoo.fr

Peut-on apprendre une langue étrangère en maternelle ?

Un colloque organisé par l'université de Nantes, les 3, 4 et 5 juin 2004, a fait le point sur les enjeux d'une sensibilisation précoce aux langues étrangères.

Entre 2005 et 2008, les élèves des classes de cycle I et II devraient, comme les plus grands, s'initier à une langue étrangère. Les directives sont fermes du côté européen, fluctuantes du côté national – elles ont été lancées en 1989.

Quoi qu'on en pense, « il n'est pas si facile d'apprendre une langue étrangère dans l'enfance ».

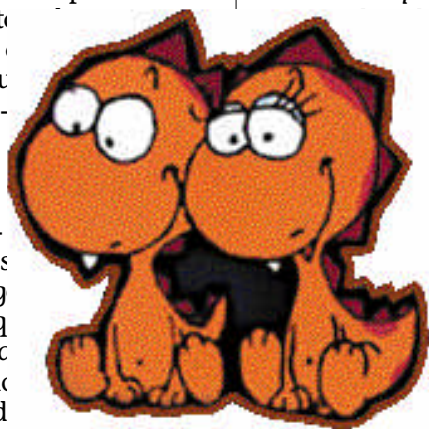
Vont-elles en rester au stade du vœu pieux puisque François Fillon vient de mettre un frein à la dynamique pour les plus petits, qu'il est impossible

de former les professeurs des écoles et qu'elles restrictions budgétaires limitent l'intervention d'assistants étrangers ? Le colloque organisé au début du mois de juin a été présidé par Jacqueline Feuillet à l'UFR¹ de langues vivantes de l'université de Nantes, « pour contribuer à progresser », a, en tout cas, mis en lumière quelques exigences oubliées par ceux qui se livrent à des incantations faciles sur le sujet².

« Ce qui fait qu'un enfant parle, c'est qu'on lui répond³ » : c'est vrai pour une langue maternelle, encore plus pour une autre. Il faut donc à la fois lui donner envie, au sein d'un petit groupe, de communiquer avec l'adulte incarnant l'étrangeté (qui ne doit pas comprendre ni parler la langue habituelle

de la classe, ou faire semblant, en se projetant sur une planète imaginaire par un biais quelconque : enfiler un vêtement symbolique d'un autre lieu !). Ce qu'a fait, avec succès, par exemple, Ana-Maria Redondo, professeur de lycée à Évreux et d'IUFM⁴ à Rouen. Chaque semaine, elle initie à l'espagnol des enfants de petite et moyenne sections de maternelle, à l'aide de comptines et d'histoires simples. Elle s'assure toujours « que chacun trouve l'occasion de s'exprimer et prononce au moins "son" mot ».

« Un enseignant est d'autant plus motivé qu'il travaille avec des outils qui lui plaisent » :



Ana-Maria Redondo a donc elle-même ses recherches et choisit ces petits livres en Espagne. Malheureusement, les professeurs des écoles chargés de la tâche (car les enseignants de lycée sont rares à s'aventurer chez les petits) manquent à la fois de formation linguistique, très inégale selon les IUFM, et de matériel adapté...

Quoi qu'on en pense, « il n'est pas si facile d'apprendre une langue étrangère dans l'enfance », soulignait Traute Taeschner venue de l'université La Sapienza à Rome, elle-même bilingue depuis l'enfance ! En effet, l'enfant n'est a priori pas concerné par une autre langue que la sienne. Ce n'est pour lui ni un vecteur de transmission ni un outil de communication. Comment en faire « un objet vivant et sensible » ? Par le biais « d'une image et de thématiques proches de sa vie quotidienne et imaginaire [...], véhicule d'émotion, créatrice de plaisir, à fort potentiel esthétique⁵ » !

Une histoire de grenouille

Alors, vivent les dessins animés ? Oui, à condition qu'ils soient bien travaillés. À cet égard la production née d'une collaboration européenne, testée en Italie, semble exemplaire⁶ : grâce à la méthode *Hocus et Lotus* (bientôt utilisable en France, et dont les deux héros illustrent cette page) filmée dans une classe italienne, on a vu une petite fille de 5 ans, élève d'une enseignante qui ne savait pas un mot d'anglais quelques semaines avant sa propre initiation, nous raconter, une histoire de grenouille qui mani-

festement la passionnait ! Avec un débit fluide et un très bon accent !

Toutes ces recherches, nous a-t-on dit, développent, de toute façon, la communication en classe : « Un petit Asiatique qui refusait de parler français en classe s'est mis à s'exprimer en espagnol au grand étonnement de sa maîtresse habituelle », a raconté Ana-Maria Redondo. Même si les petits semblent surtout s'imprégner de sonorités et s'habituer à l'idée de cultures différentes, c'est déjà un acquis énorme !

■ OLIVIA VERDIER

1. Unité de formation et de recherche.
2. Les actes du colloque seront publiés. On peut les demander au secrétariat du Centre international des langues (CIL). Tél. : 02 40 14 13 90 (Sophie Roulier).
3. Agnès Florin, université de Nantes, spécialiste de l'acquisition du langage oral par le jeune enfant, auteur de *Le développement du langage* (Dunod, 1999, 128 p., 9 €).
4. Institut universitaire de formation des maîtres.
5. Nathalie Blanc, université de Grenoble : « Image, support et médiation pour l'enseignement ».
6. E-mail : info@hocus-lotus.edu
Sur internet : www.hocus-lotus.edu (site en italien. Correspondante France : Jacqueline Feuillet. Adresse e-mail : Jacquelinefeuillet@humana.univ-nantes.fr

Savoir +

➔ **À Lire : Jérôme Bruner, Comment les enfants apprennent à parler, Retz, 2002, 130 p., 18,20 €.**

Et si...

➔ Et si l'apprentissage d'une langue étrangère dès les petites classes du primaire voulait signifier l'intention des États d'introduire une nouvelle culture européenne ? Comment ne pas penser qu'à Lisbonne en 2000, la volonté des ministres de l'édu-

cation ne fut pas de donner à chaque jeune, grâce à l'action de son école, les clefs d'une langue commune, notamment commerciale, susceptible de confirmer l'idée d'une Europe avant tout libérale ? Ce type d'intervention n'est pas nouveau. Sou-

venons-nous de l'imposition de la langue française à l'école pour renforcer un esprit et un sens national. C'était dans les premières années 1880 avec l'adoption des lois scolaires de Jules Ferry.

■ GDR

Jean-Paul II à Lourdes

Les 14 et 15 août dernier, le Saint-Père a effectué à Lourdes un pèlerinage hors normes au cœur de tous les paradoxes.



Pèlerin des Béatitudes. À Lourdes, Jean-Paul II a appelé l'Église tout entière à proclamer le droit au bonheur et à la reconnaissance dans notre société pour tous ceux qui souffrent et qui peinent. (Photo : David Fugère/Lumière du monde - Cef)

Lors de sa visite *ad limina* en janvier 2004, monseigneur Jacques Perrier, évêque de Lourdes, eut l'audace d'inviter Jean-Paul II dans la cité mariale pour les fêtes du 15 août, qui marquaient en plus cette année le 150^e anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Signe sans doute de son attachement à la Vierge Marie, la réaction du pape fut immédiatement positive à cette invitation impromptue.

Ce qui a frappé le pape et tous les observateurs, c'est la jeunesse du public.

Dès le début, l'annonce avait été claire : le pape venait à Lourdes comme pèlerin. Difficile de dire comme simple pèlerin – car le pape reste le pape – mais comme malade parmi les malades, et, sur ce point, téléspectateurs et pèlerins ont été les témoins de son calvaire. Être rivé sur une plate-forme mobile quand on a connu

une jeunesse sportive ! Articuler à la limite de l'audible quand autrefois ses discours à l'Unesco ou ailleurs témoignaient d'une « force de frappe » peu commune ! De longs moments pour reprendre un souffle qui manquait mais chaque fois repartait, ravivé en quelque sorte par les applaudissements de la foule. Devant ce spectacle, parfois à la limite de l'humiliation, qui n'a pensé, ne fût-ce qu'un instant : est-ce cela l'image que doit donner l'Église aujourd'hui ? Une Église, gouvernée par un vieillard, à bout de souffle, à peine audible ? Et pourtant la foule des pèlerins ne s'y est pas trompée. Son enthousiasme paisible et recueilli montrait bien qu'elle était à l'unisson. Elle comprenait que Jean-Paul II faisait de ce pèlerinage une célébration des Béatitudes afin que l'Église tout entière proclame le droit au bonheur et à la reconnaissance dans notre société pour tous ceux qui souffrent et qui peinent : invalides, handicapés, sans-voix, sans-logis et sans

des tas d'autres choses, personnes âgées livrées à la solitude et qui meurent de la canicule dans la froideur de notre société.

Mieux que tout autre, Jean Vanier, fondateur de l'Arche, sut trouver les mots pour décrypter ce message, tant à la télévision que dans le commentaire des cinq mystères lumineux du rosaire, fait à la demande de monseigneur Perrier : « *Saint Paul dit que dans le corps qui est l'Église, les parties les plus faibles, les moins présentables, sont nécessaires à l'Église et doivent être honorées. Marie, mère des pauvres, aide chacun de nous à accueillir notre pauvreté, pour que nous puissions grandir dans un vrai amour. Et aide-nous à accueillir le pauvre, à l'honorer et à mettre au cœur de notre monde la Présence de Jésus. Et nous rendons grâce, Jésus, pour notre Saint Père, qui dans sa pauvreté physique, révèle la gloire de Dieu, la puissance de l'amour de Jésus.* »

Trouver une eau vive

Ce qui a frappé le pape et tous les observateurs, c'est la jeunesse du public. Pourquoi ce vieillard qui s'exprime avec tant de peine et aime adresser aux jeunes un message favori mais exigeant provoque-t-il une telle séduction ? Sans doute faut-il y voir l'effet des Journées mondiales de la jeunesse. Car les jeunes aiment ces grands rassemblements où ils rencontrent d'autres jeunes d'autres pays et de cultures différentes. Quarante mille jeunes Européens ne s'étaient-ils pas réunis quelques jours plus tôt à Compostelle en cette année jacquaire ? Et la mobilisation a déjà commencé dans les diocèses pour les prochaines JMJ de Cologne, en août 2005. Mais cette présence massive des jeunes et leur engouement pour le pape révèlent surtout leur aspiration à trouver une eau vive qui désaltère, une répon-

se à la question du sens de la vie dans un monde où la sécularisation et la consommation finissent par lasser et décevoir. Ils sentent que l'Évangile est une bonne nouvelle, un retour à l'essentiel, l'invitation à l'amour comme puissance de transformation, de lumière et de joie. Il s'agit là d'une aspiration à ne pas négliger. Comment saurons-nous la discerner et ne pas la décevoir ?

Marie, croyance désuète ou visage d'humanité ?

L'Église, au cours des siècles, a navigué difficilement entre les écueils qui jalonnent la dévotion mariale. Tentation d'en dire trop avec le risque que Marie ne soit pas une femme comme toutes les femmes et n'ait pas eu à bénéficier du Salut. Tentation de réduire les attributs de celle pour qui « *le Seigneur a fait des merveilles* ». La théologie s'efforce peu à peu de taire en quelque sorte l'inventaire de ces merveilles, afin de vivre plus intensément le mystère de l'incarnation et du Salut en Jésus-Christ. Au-delà des contradictions, il y a des choses « *essentielles qui ne peuvent se percevoir qu'avec les yeux du cœur* », selon les mots employés par Jean-Paul II. En ce sens Marie, à travers l'Immaculée Conception solennellement rappelée le jour de l'Assomption, possède comme on dirait « une longueur d'avance » sur l'humanité, dans le déroulement de sa destinée divine. Pas étonnant que le pape la présente comme le modèle de l'accomplissement et qu'il adresse à toutes les femmes un chaleureux appel à être les « *sentinelles de l'invisible* », témoins et défenseurs de la vie dans tous ses aspects. Pouvons nous espérer d'autres exaltations de la femme dans la pratique de l'Église ?

■ JOSEPH DECOOPMAN

Une collection pour porter la Parole

La Coopérative régionale de l'enseignement religieux (Crer) propose deux nouveaux titres : *Vivre une traversée avec des adultes*, pour les animateurs pastoraux et les animateurs de groupes d'adultes et d'enfants ; *Vivre une traversée avec des enfants*, pour les animateurs de groupes de petits enfants, d'enfants et d'adolescents. Ils s'adressent à la communauté chrétienne avec des propositions indépendantes ou une progression à mettre en œuvre à partir de cinq modules : « Passer la mer », « Renaître », « Accueillir », « Recevoir », « Se relever ». En complément : un album pour chaque module, contenant images, œuvres d'art, photos, jeux, textes bibliques, prières, chants.

Cette démarche catéchétique, à moduler selon les besoins et les désirs de la communauté, débute à Pâques et se déroule sur la base des textes de l'année liturgique. Faire débiter la catéchèse à Pâques est particulièrement significatif de la volonté d'aller « au cœur de la foi » : tout part de la mort et de la résurrection du Christ ; tout y revient.

Ces documents, publiés dans la collection « Porte Parole », s'inscrivent dans un projet global qui s'étendra sur six années. C'est dire que d'autres publications sont au programme de l'équipe d'auteurs qui réunit, sous la conduite d'Odile



Theillier, des membres de l'équipe d'animation pastorale de l'enseignement catholique et du service diocésain de pastorale catéchétique de Montpellier, ainsi que l'Association catéchétique Inter-Parole des Yvelines. Quant aux publications, elles ont reçu encouragements et approbations, de M^{gr} Ricard, dans un premier temps, puis de M^{gr} Thoma-zeau.

« Porte Parole » s'enracine dans la Bible, parole de Dieu adressée aux hommes. Source de la catéchèse, elle façonne notre être dans la foi. Elle est le premier bain symbolique dans lequel est proposé un ressourcement possible. La seconde source de la catéchèse est consti-

tuée par la liturgie, lieu de la résonance de la Parole et de l'expérience de la foi. Ainsi, chaque séquence invite à une écoute active d'une parole biblique, inscrite dans un temps liturgique



donné et dans une célébration. Plutôt que d'un parcours, il s'agit d'une démarche catéchétique qui s'adresse à l'ensemble de la communauté chrétienne, mais aussi à ceux qui frappent à la porte, à ceux qui répondent à une invitation. Les enfants, les adolescents, leurs parents et tout adulte, chacun peut y trouver sa place. Pour certains il pourra s'agir d'une première annonce de la foi, d'une première évangélisation, alors que pour d'autres ce sera un véritable approfondissement.

Le contenu est solide, bien que, comme on le comprend très vite, il ne s'agisse pas de donner un simple enseignement mais de faire vivre la foi dans une démarche personnelle libre et avec une communauté. Pour les enfants, on peut prévoir une rencontre d'une heure par semaine ; pour les adultes, trois ou quatre heures par module, mais chaque module se termine par un même rassemblement : « Les participants, de tous âges, sont invités à une interactivité pour vivre un temps fort de catéchèse authentique, dans le respect de chacun [et dans] une ambiance chaleureuse. »

Ajoutons que la présentation des documents est remarquable : conception graphique, illustrations, tout est fait pour que l'utilisateur y prenne goût. À titre d'exemple, la lecture d'images des douze vitraux de Chagall réalisés pour la synagogue du centre Hadassah de Jérusalem et représentant les douze tribus d'Israël est un véritable régal, et à elle seule vaut bien le détour !

■ JOSEPH DECOOPMAN

Collectif, *Vivre une traversée avec des adultes*, 176 p., 14 € ; *Vivre une traversée avec des enfants*, 152 p., 13 € ; albums *Passer la mer*, *Renaître*, *Accueillir*, *Recevoir*, *Se relever*, 4 € chaque, 16 € le lot de cinq.

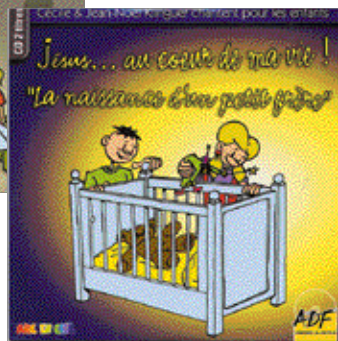
Savoir +

Sur internet : <http://interparole-catholique-yvelines.cef.fr>

Chanter avec Jésus



Pas facile quand on est grand de se mettre dans les mots des petits. Jean-Noël Klinguer a ce



talent. Les chansons de la collection « Jésus au cœur de ma vie » en font... foi. Chaque CD propose deux titres. Le premier raconte une histoire de la vie quotidienne, le

second l'inscrit dans la vie de foi de l'enfant. Ainsi, sur le thème de la naissance d'un petit frère, la première chanson dit l'inquiétude (« *Quelquefois j'en ai marre : / Je crois qu'on le préfère* »), et la seconde l'espérance (« *Mes parents ont pour moi / Plein d'amour dans le cœur. / En secret, quelquefois, / Tu me le dis, Seigneur.* »).

Les mélodies de Sounita, Pierre ou Cécile... Klinguer (ces chansons-là sont une affaire

de famille) se retiennent et se reprennent facilement. À écouter seul ou à chanter ensemble. Et réciproquement. De 4 à 8 ans. ■ RT

Cécile et Jean-Noël Klinguer chantent pour les enfants, coll. « *Jésus au cœur de ma vie* », Arc en Ciel/Ateliers du Fresne, 2004. Six titres déjà parus : *La Naissance d'un petit frère*, *La Fête, Noël*, *La Différence*, *Le Jeu*, *Le Divorce*. Sur chaque CD : les play-back des deux titres et une piste cédérom incluant les partitions à imprimer. Prix unitaire : 5,35 € (TTC). Commandes en ligne sur : www.ateliers-du-fresne.com

L'unité de l'un et l'autre Testament chez Paul Beauchamp

PARIS (75)

15 et 16 octobre 2004

Centre Sèvres

Roland Meynet s.j., dans une notice biographique qu'il consacre à Paul Beauchamp, souligne que « l'unique chose à laquelle [ce dernier] a consacré toute sa vie est le mystère de l'unité des deux Testaments, reliés l'un et l'autre en un seul livre ». Au point qu'il a intitulé son œuvre maîtresse *L'un et l'autre Testament*, omettant intentionnellement le pluriel de ce dernier mot. Au cours de ces deux journées de colloque public, les intervenants (Michel Farin s.j., François Marty s.j., Anne-Marie Pelletier de l'université de Marne-la-Vallée, Christoph Theobald s.j....) s'attacheront, avec les participants invités à débattre, à préciser la portée des travaux de Paul Beauchamp dans le champ de l'exégèse biblique et à en dégager les enjeux pour une réflexion théologique sur le concept d'accomplissement et sur la position du christianisme par rapport aux cultures et aux religions de l'humanité.

Entrée libre. Autres renseignements : 01 44 39 75 00.
Internet : www.centresevres.com

Semaine missionnaire mondiale

78^e ÉDITION

Du 17 au 24 octobre 2004

Partout en France

Les jeunes de 15 à 25 ans sont les partenaires privilégiés de la Semaine missionnaire mondiale 2004. Lycéens, étudiants, jeunes travailleurs ou chômeurs, tous sont invités à dire comment ils sont témoins de la mission dans le monde et comment faire entendre l'Évangile aux autres jeunes de leur pays.

Comme chaque année les Œuvres pontificales missionnaires-Coopération mission-

naire publient un livret d'animation et des fiches pédagogiques. Vous pouvez obtenir un bon de commande par courrier ou le sur le site internet (cf. ci-dessous) des OPM-CM où vous trouverez également une affiche (24 cm x 17 cm) à imprimer.

Contact : OPM-CM, Service commandes, 5 rue Monsieur, 75343 Paris Cedex 07. Internet : <http://mission.ccf.fr>

Semaine de la solidarité internationale

7^e ÉDITION

Du 13 au 21 novembre 2004

Partout en France

La solidarité internationale, « nécessité pour construire un monde plus juste, nous concerne tous, tous les jours ». Une semaine n'est donc pas de trop pour l'inscrire dans l'agenda médiatique et provoquer la mobilisation la plus large possible autour des projets développés tout au long de l'année, notamment dans les établissements scolaires.

Charte, programme, idées... : www.lasemaine.org

Session Addec 2004

STRASBOURG (67)

Du 18 au 20 novembre 2004

Divers lieux

Pour leur session 2004, les membres de l'Alliance des directeurs et directrices de l'enseignement chrétien ont choisi pour thème « La mission ecclésiale du chef d'établissement dans la construction de l'Europe ». À l'heure où nous mettons sous presse, le programme n'est pas définitif, mais l'on peut d'ores et déjà indiquer que le 19 novembre, les participants réunis dans l'enceinte du Parlement européen entendront notamment M^{gr} Roland Minnerath. L'archevêque de Dijon parlera de l'exhortation apostolique de Jean-Paul II : *Ecclesia in Europa*.

Contact *via* internet : <http://addec.free.fr> (rubrique « Nous écrire »)

Forum des voyageurs

ANNECY-SEYNOD (74)

Les 27 et 28 novembre 2004

Espace Jacques-Besson - Cap Périaz

Invité d'honneur de la troisième édition du Forum des voyageurs organisé par le Cub Teli : le Canada. Ceux qui rêvent d'y aller pourront rencontrer ceux qui en reviennent et même ceux qui y vivent puisque l'ambassade du Canada et le Centre culturel canadien seront présents. Voilà qui ouvre des horizons aux amoureux du voyage et à ceux qui sont en quête d'un travail à l'étranger. À Annecy-Seynod, on peut apporter ses rêves et son CV.

Contact : 04 50 52 26 58. Internet : www.teli.asso.fr

Futur antérieur

BOUGON (79)

Jusqu'au 31 décembre 2004

Musée des Tumulus

Projeté en l'an 4004, le visiteur est invité à se pencher sur les « trésors archéologiques du XXI^e siècle après Jésus-Christ ». La chose fait sourire, mais aussi réfléchir. Postulat : la mémoire écrite et audiovisuelle de notre temps, imprimée ou stockée sur des supports trop fragiles, aura totalement disparu dans 2 000 ans. Conséquence : les archéologues de ce lointain futur classent nos objets familiers « selon des logiques rigoureuses mais pas toujours fondées ». Un arrosoir devient vase d'apparat, et les nains de jardin sont investis d'un rôle de notable ou de prêtre...

Renseignements : 05 49 05 12 13.

Internet : www.deux-sevres.com/culture/musee-bougon

Mission Biospace

TOULOUSE (31)

Jusqu'au 30 décembre 2004

Cité de l'espace

Le visiteur, « passager de l'imaginaire », vit une traversée de l'espace entre réalité scientifique et rêves (ou cauchemars !) d'avenir. Le temps de parcourir les 11,9 années-lumière entre

la planète Terre et l'étoile Tau Ceti, il intègre le projet Biospace. Après un prologue pleins d'images et de sons de circonstance, il embarque à bord du *Tsiolkovski*, un vaisseau construit tout exprès pour exposer et questionner la science d'hier et d'aujourd'hui. Au gré des espaces (« Contrôler », « Vivre », « Communiquer... »), il prend les commandes de détecteurs de planètes lointaines et d'aliens de cinéma ; découvre, grâce à un scanner ultrasophistiqué, l'intérieur de son propre corps en 3-D ; s'interroge sur la téléportation ; suit un robot bavard... Avant que l'épilogue, à la mise en scène toujours aussi élaborée, ne le ramène en douceur vers le quotidien qui l'attend à la sortie.

Contact pôle éducatif : 05 62 71 56 12.

Internet : www.cite-espace.com

Au temps des mammouths

PARIS (75)

Jusqu'au 10 janvier 2005

Muséum national d'histoire naturelle

Sorties des réserves du Muséum ou venues de loin (Russie, Ukraine, Pologne...), les pièces rassemblées dans la Grande Galerie de l'évolution font une exposition exceptionnelle. Qui s'interroge sur la présence des mammouths à travers le monde, sur ses ancêtres, sur les hommes avec lesquels ils cohabitèrent pendant plusieurs milliers d'années, trouvera ici réponses à ses questions. Ateliers pour les enfants du 23 octobre au 3 novembre 2004. Visites guidées spécifiques « Cycle 2 », « Cycle 3 » et « Collèges ».

Contacts : 01 40 79 54 79 (ateliers) ; 01 40 79 36 00

(visites scolaires)

À vos dates...

➔ Pour une parution dans le numéro 287 d'*Enseignement catholique actualités*, (octobre 2004), vos dates doivent nous parvenir avant le 17 septembre prochain.

Pour vous guider dans le BO

Juin-juillet 2004 (nos 21 à 30)

Cette rubrique vous informe sur les textes essentiels parus dans le *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*. Pour en savoir plus, consultez le site : www.education.gouv.fr/bo

BO 21

Loi sur les signes religieux ostensibles...

Parution de la circulaire sur le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées de l'enseignement public. Certes, ce texte ne concerne pas l'enseignement privé sous contrat mais il importe bien entendu d'en prendre connaissance.

BO 22

Deux créations

– Baccalauréat professionnel « spécialité commerce » (définition, modalités de préparation et conditions de délivrance).

– Mention complémentaire « pâtisserie boulangère ».

Enseignement des sciences

Une circulaire actualise celle de mars 2001 sur les actions éducatives et innovantes à caractère scientifique et technique et sur les ateliers scientifiques et techniques. Elle encourage de nouvelles pratiques d'enseignement des sciences dans les établissements (collèges et lycées).

BO 23

Brevets professionnels

Des modifications sont apportées dans les brevets professionnels suivants : « Boucher », « Charcutier-traiteur », « Boulanger », « Coiffure » et mention complémentaire « Employé traiteur ».

Devenir professeurs des écoles

Une note de service apporte des informations sur l'accès par liste d'aptitude à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles pour 2004-2005.

BO 24

Et si on simplifiait...

Dans un but de simplification administrative, le ministère abroge une série de circulaires ministérielles et de notes de service.

C2i – niveau 1

Une circulaire donne les éléments de référence nationale ainsi que le cahier des charges pour le certificat informatique et internet niveau 1. Et aussi : des précisions sur les compétences spécifiques au C2i niveau 2 « Métiers du droit ».

Livret scolaire

Les directives et les modèles de livrets scolaires pour l'examen du baccalauréat général (ES, L et S¹).

BO 25

Des filières « mention complémentaire »

Il s'agit de la définition et des conditions de délivrance des mentions complémentaires suivante : « styliste-visagiste » et « coloriste-permanentiste ». **Éducation au développement** Deux temps forts dans l'éducation au développement et à la solidarité internationale : su 9 au 17 octobre : les journées Alimenterre ; du 13 au 21 novembre : la Semaine de la solidarité internationale.

BO 26

Bourses de collèges

Les caractéristiques du dispositif mis en place pour cette année 2004-2005.

Enseignements adaptés

Cette circulaire donne les contenus de la formation préparatoire au 2CA-SH². Cette dernière concerne les enseignants des collèges.

BO 27

Bourses de lycées

Pour l'année 2004-2005, les modalités de procédure, les points de réglementation ainsi que les plafonds de ressources à prendre en compte pour l'attribution des bourses nationales d'études du second degré de lycée.

Forfait d'externat

L'arrêté sur la contribution de l'État aux dépenses de fonctionnement des classes des éta-

blissements du second degré sous contrat (pour 2002-2003 et 2003-2004).

BO 28

Maîtres de l'enseignement privé

Une circulaire sur les obligations de l'État en matière de couverture du risque décès des maîtres contractuels ou agréés ne relevant pas du régime de retraite et de prévoyance des cadres.

Classe de troisième

Organisation des enseignements du cycle d'orientation de collège. Dans ces nouveaux horaires applicables aux élèves de troisième, on note dix heures de vie de classe et les enseignements facultatifs pour 3 ou 6 heures.

L'évaluation diagnostique

C'est le rappel des outils d'évaluation diagnostique actuellement en place – évaluations nationales au CE2 et en 6^e, banque d'outils d'aide à l'évaluation de la GS³ à la seconde – auxquels s'ajoute, à titre expérimental pour cette année, un dispositif pour la lecture en CE1.

Éducation à l'environnement

Une circulaire vient remplacer un précédent texte de 1977 pour situer les enjeux de l'éducation à l'environnement dans une perspective de développement durable. Cela concerne tous les niveaux d'enseignement.

BO 29

Du nouveau dans des filières

Cinq diplômes nouveaux : BTS⁴ « Bioanalyses et contrôles », BEP⁵ « Maintenance des véhicules et des matériels », CAP⁶ « Maintenance des matériels », CAP « Maintenance des véhicules automobiles », CAP « Préparation et réalisation d'ouvrages électriques ». À noter aussi des dispositions spécifiques relatives à la préparation du baccalauréat professionnel.

Auxiliaires de vie scolaire

Des précisions sur l'organisation du service départemental d'auxiliaires de vie scolaire.

BO 30

Bourses d'enseignement supérieur

Les modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur tant sur critères sociaux que sur critères universitaires (sur la base des résultats universitaires).

À propos du baccalauréat

Deux textes :

– L'épreuve de spécialité de mathématiques en série littéraire, applicable à compter de la session 2005.

– L'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats d'enseignement général et technologique.

BO spécial n° 7

Ce numéro du 1^{er} juillet apporte des informations sur les programmes de certains concours externes et internes de l'agrégation et des Caer⁷ correspondants, ainsi que sur les programmes de certains concours du Capes⁸ et des Cafep⁹ correspondants. On y trouve aussi les programmes annuels des concours externes et internes du CAPLP¹⁰ – session 2005.

Yvon Garel

Secrétaire général de la DDEC des Côtes-d'Armor

1. Respectivement « Économique et social », « Littéraire » et « Scientifique ».
2. Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.
3. Grande section de maternelle.
4. Brevet de technicien supérieur.
5. Brevet d'études professionnelles.
6. Certificat d'aptitude professionnelle.
7. Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs.
8. Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
9. Concours d'accès aux listes d'aptitude aux fonctions des maîtres de l'enseignement privé.
10. Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

En mai dernier, à Paris, le thème de l'adaptation et intégration scolaires dans le second degré réunissait 250 personnes. Interventions de spécialistes et comptes rendus d'expériences audacieuses et réussies ont conforté leur motivation.

Relever le défi des handicaps

Sommaire

« Tout se rejoue toujours ! »

■ Militant d'une psychiatrie humaine, le professeur Marcel Rufo nous aide à mieux comprendre les adolescents.

« Vivre vraiment ensemble, différents »

■ Jean Hébrard, inspecteur général de l'Éducation nationale, auteur d'un rapport sur la mixité sociale et la carte scolaire, veut en finir avec la « double ségrégation sociale ».

AIS : histoire, textes, nouveaux concours...

■ Des repères pour mieux connaître l'adaptation et intégration scolaires.

Quand une Segpa devient sixième

■ Au collège Notre-Dame-de-Mont-Roland, à Dole (Jura).

En quête d'un statut

■ Rencontre avec Gérard Tiberghien, président de l'Association des responsables de Segpa de l'enseignement catholique.

L'école qui dit oui

■ Gilbert Longhi raccroche les décrocheurs.

Ouvrir une UPI, c'est urgent !

■ Au collège Champagnat, près de Lyon.

Tout se rejoue toujours ! » En prononçant cette phrase, le professeur Marcel Rufo (cf. p. 25) n'était pas très loin de la « passion d'Espérance » des assises de l'enseignement catholique, et il exprimait admirablement le souffle qui a traversé tout le colloque organisé les 10 et 11 mai dernier par l'Unapec¹ et l'Institut supérieur de pédagogie de Paris. C'était aussi une façon de redire le postulat de l'éducabilité de tous qui nourrit la passion de tout enseignant et de tout éducateur, spécialement de ceux qui ont choisi de s'impliquer dans l'adaptation et l'intégration scolaires.

Le fait que le nombre des inscriptions à ce colloque qui a réuni 250 personnes, ait dépassé les capacités d'accueil prévues est particulièrement significatif et encourageant. L'objectif était la rencontre des enseignants et responsables de l'AIS avec leurs homologues des collèges et lycées. De fait, les premiers étaient sensiblement majoritaires dans le public, mais au-delà des apports de spécialistes, des échanges de pratiques pédagogiques, c'est bien le défi éducatif majeur des années à venir qui se révélait : celui des rapports à la différence et à l'altérité, un défi qui ne peut être relevé vis-à-vis des jeunes que s'il l'est d'abord institutionnellement, dans les rapports entre les adultes.

On sait depuis longtemps que les professeurs de collège, au plan pédagogique ou éducatif, trouvent des solutions à la gestion des difficultés des élèves et de l'hétérogénéité des classes, en prenant en

compte des méthodes expérimentées avec des enfants et des jeunes à « besoins éducatifs particuliers ». Dans les établissements, c'est bien dans des rapports intelligents entre les classes de l'AIS et les autres classes que s'élaborent de nouvelles pratiques au service de la croissance des personnes. L'action des fondateurs et l'histoire des mouvements pédagogiques manifestent toujours que les innovations pédagogiques les plus pertinentes sont nées de la volonté d'accueillir des élèves en difficulté.

En même temps, ces pratiques éducatives n'ont de sens vis-à-vis des jeunes que dans la mesure où elles sont fondées sur ce qui se vit entre adultes et dans l'institution. L'ouverture de Clis, d'UPI ou de Segpa², la reconnaissance accrue de leurs responsables, la multiplication des liens avec les autres classes tout en respectant les spécificités, constituent ensemble une façon de relever aussi le défi de l'altérité, et sont le fruit, dans la répartition des moyens comme dans l'amélioration du statut des personnes, d'une politique volontariste. Pour chaque établissement ou pour l'Institution, comme pour chaque personne, « tout se rejoue toujours ».

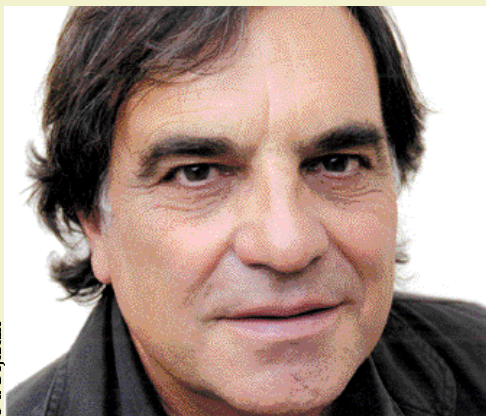
■ **ANDRÉ BLANDIN**
Secrétaire général-adjoint
de l'enseignement catholique

1. Union nationale pour la promotion pédagogique et professionnelle dans l'enseignement catholique.

2. Respectivement : classe d'intégration scolaire, unité pédagogique d'intégration, section d'enseignement général et professionnel adapté.

« Tout se rejoue toujours ! »

Le professeur Marcel Rufo¹ dirige à l'hôpital Sainte-Marguerite de Marseille une unité de soins pour adolescents, l'« Espace Arthur ». Ce militant d'une psychiatrie humaine nous aide à mieux comprendre les adolescents.



© Y. Dejerain

Comment vont les adolescents d'aujourd'hui ?
Marcel Rufo : 90 % des ados vont bien. 10 % vont très mal. D'eux, on dit parfois : « C'est trop tard car tout se joue avant 6 ans. » Quelle imbécillité ! Même si beaucoup de choses se jouent entre 0 et 6 ans, tout se rejoue toujours. Je me souviens d'un gosse à Aubagne qui avait un excellent QI et refusait d'apprendre à lire. Il nous rendait fous.

« Un collègue qui a un élève à l'hôpital devrait rester en relation avec lui et le suivre. »

Je l'ai retrouvé pâtissier chez le meilleur ouvrier de France. Les lycées professionnels réussissent parfois mieux que les psys !

Il est un « handicap » qui vous passionne : la phobie scolaire...

M. R. : La phobie scolaire conduit un jeune à ne plus entrer dans une école et à mettre son devenir en danger. Ce blocage peut trouver son origine dans une dépression maternelle. La proximité avec

la mère est telle qu'elle rend impossible un détachement. Pour d'autres, cette phobie sera liée au thème de la mort. L'enfant imagine que ses parents vont mourir s'il va à l'école. Il veut apprendre, mais pas aller en classe. Je suis contre ceux qui disent qu'il faut affronter la phobie. À Marseille, nous déclarons un arrêt de scolarité pour réfléchir avec l'adolescent tandis qu'il s'inscrit au Centre national d'enseignement à distance [Cned].

Quels résultats obtenez-vous ?

M. R. : Sur 120 cas par an, 70 % des jeunes retournent au collège ou au lycée sans avoir redoublé. Mais je pense aussi à une élève de 3^e qui a d'excellentes notes au Cned. Elle est toujours phobique au bout de trois ans et se demande comment elle va faire pour passer le bac. C'est la révélation d'une tendance mélancolique. Elle a plus peur de la vie que de la mort. Sa non-vie est un drame.

Vous dénoncez aussi l'exclusion dont souffrent les jeunes hospitalisés...

M. R. : Un jeune cancéreux prend facilement plusieurs années de retard. Rien n'est

prévu dans les hôpitaux pour sa scolarité. Or, qu'est-ce qu'un cancer ? Le plus souvent, une maladie dont on guérit. Mais comment s'en tirer sans le cognitif qui protège du risque de mort ? Dans la vie, déclarait Freud, il faut aimer et travailler. Un collègue qui a un élève à l'hôpital devrait rester en relation avec lui et le suivre. De la même façon, un enfant placé dans un institut médico-éducatif [IME] devrait garder un lien avec son établissement d'origine.

Quel regard porter justement sur les adolescents handicapés ?

M. R. : Il faut distinguer les jeunes qui ont un handicap chronique, de naissance, et ceux qui souffrent d'un handicap aigu, survenu au cours de la vie. Les premiers sont enfermés dans un temps glacé, tandis que les deuxièmes se réfèrent au temps vécu d'avant leur maladie et peuvent y puiser la capacité d'être autonomes. On reproche souvent aux parents d'être dans le déni du handicap de leur enfant, mais être parent consiste justement à porter un regard d'espoir. On n'a pas le droit d'amputer leur réserve d'espérance. Alors qu'ils luttent contre le deuil de l'enfant normal, nous, médecins et pédagogues, nous nous introduisons, comme un tiers violent, en nous opposant à eux avec nos évaluations. Quoi que nous pensions, nous avons le devoir d'écouter les parents.

Il existe, selon vous, une hiérarchie entre les handicaps...

M. R. : Je dirai que pour les adultes, il est des handicaps sympathiques (les troubles moteurs) et antipathiques (les déficiences intellectuelles). Les adolescents sont plus tolérants vis-à-vis de leurs pairs. Lycéen, j'avais un copain schizophrène qui se jetait à plat ventre quand il voyait un pigeon. Je trouvais cela génial. Il était en pleine syntonie avec nous. Nous avons à nous appuyer sur cette capacité intégrative des adolescents...

■ PROPOS RECUEILLIS
PAR SYLVIE HORGUELIN

1. Dernier ouvrage paru : *Tout ce que vous ne devriez jamais savoir sur la sexualité de vos enfants*, Anne Carrière, 268 p., 17 €.

Unités spécialisées

➔ Il existe quelques unités d'adolescents en Ile-de-France (à l'hôpital du Kremlin-Bicêtre, à l'Institut mutualiste Montsouris de Paris, à l'hôpital Avicenne de Bobigny) et en province (au Havre, à Poitiers, à Marseille, à Bordeaux et à Lyon). D'autres structures se mettent en place... À la fin de cette année, Marcel Rufo dirigera la Maison des adolescents. Implantée sur le site de l'hôpital Cochin, à Paris, elle aura un accès autonome sur le boulevard du Port-Royal. Au rang des innovations, un « espace culturel » réservé aux jeunes hospitalisés. La prévention y sera aussi privilégiée avec un « espace santé » au rez-de-chaussée, ouvert aux élèves des établissements du quartier pour des sessions d'information et des consultations.

■ SH

« Vivre vraiment ensemble, différents »

Inspecteur général de l'Éducation nationale, Jean Hébrard est l'auteur d'un rapport sur la mixité sociale et la carte scolaire, remis en 2001 à Jack Lang, alors ministre de l'Éducation nationale.



© S. Hoguein

Vous l'aviez dit dans votre rapport, vous l'avez répété dans votre intervention au colloque [cf. p. 24] : notre école est ségrégative... Elle a donc du mal à faire une place aux enfants handicapés ?
Jean Hébrard : En effet, il est urgent de

construire un meilleur service éducatif pour les jeunes de ce pays. Des jeunes qui, même sans handicap particulier, ont souvent du mal à accepter les règles d'un jeu scolaire très codé au sein d'une

institution allergique aux différences. En fait, la bataille indispensable à gagner, c'est la relation entre le secteur spécialisé (cf. encadrés pp. 28 et 29), relativement récent, et le secteur ordinaire. Il faut se demander où sont les points d'appui pour aboutir à une amélioration d'ensemble... La loi de 1975 – contemporaine de celle qui instaure le collège unique – peut en être un. Elle prévoit que nos Clis¹ (pour le primaire) et nos UPI² (pour le secondaire) fonctionnent en intégration dans le secteur normal : c'est donc un environnement éducatif qu'il faut créer à chaque fois et pas seulement une unité spécialisée !

Il faut, disiez-vous, agir au niveau du projet d'établissement...

J. H. : Le secteur général doit inscrire le secteur spécialisé dans son projet. Comment amener les établissements à adopter un comportement éthique pour être conduits à y vivre vraiment ensemble, différents ? Quelles méthodes adopter pour réussir ce défi : tutorat, relations de classe à classe, engagement humanitaire... ? Ces méthodes doivent être inscrites dans le projet d'établissement. Il faudrait, je crois, gratifier les écoles, collèges, lycées qui s'engagent, non seulement en les félicitant mais aussi en leur accordant des moyens supplémentaires. C'est ce que je ferais si j'étais ministre ; de même que je donnerais deux points de plus aux candidats bacheliers des lycées qui s'engagent dans l'intégration d'enfants différents. Un établissement à projet d'intégration peut tout à fait être un lieu où l'on réussit mieux qu'ailleurs. D'autant

plus que l'éducation spécialisée est riche d'un souffle éducatif qui fait souvent défaut aux structures dites « normales ».

En effet, les Segpa³ sont souvent des lieux créatifs qui pratiquent une pédagogie originale, facteur de succès...

J. H. : Bien qu'elles soient réservées aux élèves en difficulté (sociales plus que mentales), on voit dans les travaux de recherches sur l'illettrisme qu'elles sont efficaces : les élèves qui y sont passés sont moins souvent illettrés que les autres. Mais si l'on y réussit, c'est parce qu'on y jouit d'une liberté pédagogique incontestée. Une liberté malheureusement synonyme de relégation qui condamne sa généralisation : si on laisse les gens des Segpa pratiquer des pédagogies efficaces, faire des détours, hors rentabilité scolaire, c'est parce qu'ils ont déjà fait l'objet du tri social auquel s'applique en permanence notre école républicaine, fort peu démocratique. Pourquoi réussit-on en Segpa alors qu'on échoue en Zep⁴, avec davantage de moyens ? C'est qu'en Segpa, on construit vaille que vaille ! On prend les élèves tels qu'ils sont, faisant confiance au processus de formation.

« N'en déplaise à ceux qui réclament toujours plus de "recentrage sur les savoirs fondamentaux", notre système scolaire est, à l'heure actuelle, plus défaillant en matière éducative que cognitive. »

Pratique tout à fait inhabituelle dans notre pays qui reconnaît de la valeur à la sélection : on n'est pas bon si l'on n'a pas réussi un examen, décroché un diplôme. Réussir sa scolarité, en France, c'est avoir été bien trié, et les diplômes sont devenus le sésame de l'entreprise... Avec cette notion de sélection ancrée au cœur du processus de formation, comment s'étonner de l'absence de motivation des élèves ?

Un enfant qui n'arrive pas à fonctionner dans sa peau d'élève bénéficierait de cette souplesse de comportement, de cette mise en appétit pédagogique. Justement, le colloque a aussi abordé la question des élèves décrocheurs, dont l'inadaptation scolaire devient une forme de handicap...

J. H. : Le souci qui arrive en tête des préoccupations des Français, recensées au

cours du débat national sur l'avenir de l'école, est en effet le manque de motivation des élèves ! Les enfants qui font baisser les bras à leurs enseignants sont ceux qui n'ont pas la patience d'apprendre, ceux qui n'ont pas appris les comportements indispensables aux acquisitions scolaires. C'est l'éducation qui apprend à construire. C'est long, fatigant, pénible, peu gratifiant à court terme. Le secteur spécialisé, lui, éduque les élèves, alors que l'autre voudrait s'en passer. Je crois par ailleurs qu'il n'est pas possible d'éduquer sans se fonder sur des valeurs – ce que peut faire l'école catholique, dont le succès se mesure à sa capacité d'entraîner les familles dans son projet. Et c'est ce que nous commençons à faire dans le public, en proposant, en primaire, l'enseignement de la littérature : un merveilleux réservoir de questions fondamentales dans une école où l'on ne peut parler de Dieu que si Victor Hugo a prononcé son nom ! N'en déplaise à ceux qui réclament toujours plus de « recentrage sur les savoirs fondamentaux », notre système scolaire est, à l'heure actuelle, plus défaillant en matière éducative que cognitive. Et sachons qu'un enfant instruit ne se comporte pas mieux qu'un autre ! La délinquance en col blanc est là pour le prouver ! Paradoxalement, nous sommes en train de réussir la scolarisation de certains enfants handicapés (comme celle des enfants sourds qui peuvent aujourd'hui pousser loin leurs études, ou celle des autistes, qui a fait beaucoup de progrès) mieux que celle de jeunes handicapés sociaux. Qu'ils appartiennent aux classes supérieures de la société ou aux plus basses, également inadaptés à leur métier d'élève car incapables de sacrifier quoi que ce soit à l'acquisition du savoir.

Comment cela ?

J. H. : C'est que notre société n'a pas voulu s'interroger sur la gestion de l'altérité ni se demander comment on peut vivre avec la différence, la penser, l'accepter. Il est, en effet, bien plus difficile de construire ce processus que de faire le constat d'une similitude et de la préserver : comme certains voudraient le faire chez nous ou comme le fait l'école finlandaise, réputée la meilleure selon les évaluations de l'OCDE⁵, qui fonctionne au sein d'une société uniformément calviniste. Apprendre aux enfants d'un pays que l'altérité est la règle et non pas l'exception supposerait d'avoir établi une certaine hiérarchie de valeurs, d'accepter de penser l'universel au singulier.

Vous avez dit, lors du colloque, qu'il fallait opérer une réforme des Segpa comme nous sommes en train de faire celle du primaire...

J. H. : Notre secteur spécialisé est victime d'une double ségrégation sociale : il recrute des enfants de milieu défavorisé, et ces enfants sont évacués des apprentissages culturels dès le plus jeune âge. Les enfants de Segpa ont certainement de petits handicaps mentaux et un très gros handicap social, éducatif. Il faut donc leur proposer de vrais contenus culturels. De fait, certains enfants y arrivent en sachant techniquement lire mais désapprennent par déficit culturel : car apprendre à lire, c'est apprendre à retrouver le langage de sa mémoire, retrouver dans l'écrit des traces de son univers mental... Eux ne peuvent pas. Il leur manque tout ce qu'un enfant de classe moyenne a déjà appris au même âge en se promenant le dimanche avec ses parents. Recentrer leurs apprentissages sur les acquis fondamentaux est un contresens qui ne les aidera pas à mieux réussir. Évacuer tous les détours culturels (science, art, littérature, histoire et géographie) qui peuvent nourrir un esprit, c'est l'empêcher d'acquérir des savoirs.

Reste à fonder une école qui serait plus démocratique que républicaine, dites-vous...

J. H. : Jules Ferry a terminé l'œuvre de la Révolution française, mais il n'a pas fondé d'école démocratique : on l'a vu, la notion de tri est au cœur du système, l'agrégation (et donc l'enseignement) étant le degré suprême d'un parcours de sélection réussi. On se félicite d'échapper au communautarisme sous prétexte que tout le monde est égal à tout le monde sous le préau : le tri est considéré comme normal parce que républicain ! Tout le système est tendu par ce jeu social très dur et les exigences que nous faisons tous peser sur l'école... Le plus difficile pour l'école catholique, me semble-t-il, serait de la penser dans l'exercice de la charité, une vertu qui a pour fonction de penser l'altérité. Comment y être charitable, plus que prudent et consumériste, en y inscrivant ses enfants ? Les parents ont en général bien du mal à vouloir une autre école que celle qu'ils ont déjà vécue...

■ PROPOS RECUEILLIS
PAR OLIVIA VERDIER

1. Classe d'intégration scolaire.
2. Unité pédagogique d'intégration.
3. Section d'enseignement général et professionnel adapté.
4. Zone d'éducation prioritaire.
5. Office pour la coopération et le développement économique.

AIS : histoire, textes,

De la ségrégation à l'intégration

Trois représentations¹ se sont succédé depuis que l'enseignement spécialisé s'est développé dans le système éducatif français. La première voit coexister un enseignement dit normal et, via des filières ségréatives, un enseignement spécialisé. Au nombre de ces filières ségréatives, les classes de perfectionnement, les classes de SES* ou encore les classes dans les IME*, IMP*, IMPro* et maisons d'enfants.

La deuxième est concomitante de l'émergence du concept d'AIS*. Aux côtés de l'enseignement ordinaire, on trouve alors des structures scolaires d'adaptation et des structures d'intégration. Les premières visent les élèves qui sont en grande difficulté d'apprentissage et qui peinent à suivre les cursus d'enseignement qui leur sont proposés. Elles correspondent aux regroupements d'adaptation et aux réseaux d'aides spécialisés dans le premier degré, et aux Segpa* dans le second degré. Les secondes – les structures d'intégration – visent les élèves handicapés auxquels les dispositifs d'éducation séparée n'apportent pas les meilleures chances d'épanouissement personnel et d'insertion sociale. Elles renvoient principalement aux Clis* dans le premier degré et aux UPI* dans le second degré. À la différence du premier modèle, des passerelles existent entre l'en-

seignement ordinaire et ce qu'on appelle alors l'AIS.

Dans la troisième représentation, en cours actuellement, « l'adaptation et l'intégration scolaires ne sont plus réductibles à l'enseignement spécialisé [mais] concernent tous les établissements et tous les enseignants ». Nombreux sont en effet les élèves qui, à un moment ou un autre de leur scolarité, connaissent des difficultés d'apprentissage. Difficultés auxquelles il est remédié via des réponses d'adaptation et d'intégration scolaires. « Mises en œuvre par des enseignants ordinaires dans des classes ordinaires », ces dernières « répondent à la nécessité de différenciation pédagogique en milieu ordinaire ». C'est la prise en compte des « besoins éducatifs particuliers », qu'ils soient liés à une situation de difficulté d'apprentissage ou de handicap. Aux côtés de ces réponses non spécialisées en établissement ordinaire, subsistent des réponses spécialisées qui sont mises en œuvre soit dans des établissements ordinaires (Clis, UPI), soit dans des établissements spécialisés (IME, IMP, IMPro ...)

■ VÉRONIQUE GLINEUR

1. Nous empruntons ici aux travaux de la Cnais* et à ceux d'un des groupes de travail préparatoires aux assises du 1^{er} décembre 2001. Cf. ECD 236 et ECD 241.

* Tous les sigles suivis d'un astérisque sont traduits dans l'encadré « Sigles en usage ».

Une nouve

À l'heure où ces lignes sont écrites, le projet de loi relatif à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a été adopté en première lecture par les deux assemblées et transmis au Sénat pour une seconde lecture.

Le gouvernement a engagé une refonte de la loi de 1975. Droit de toute personne à vivre en milieu ordinaire, prohibition de toute forme de discrimination, égalité des chances et des droits, centration sur les besoins et non plus sur la déficience et les manques, prise en compte des besoins particuliers de la personne, participation des intéressés à leur choix de vie : autant de principes contenus dans la réforme, qui modifient radicalement la place des personnes handicapées dans notre société.

Dans le champ de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap, la réforme engagée par le gouvernement édicte un certain nombre de principes.

Est réaffirmé le droit à la scolarisation, que celle-ci se déroule en milieu ordinaire ou dans un établissement spécialisé.

De nouveaux dipl

Le Capsais* change de nom et devient le Capa-SH*. À ce diplôme qui concerne le premier degré, s'ajoute dorénavant, nouveauté à l'intention des enseignants du second degré, le 2CA-SH*.

Les formations préparatoires

répondent a
cipes qu'au
– Elles se déro
ce. Elles s'adre
enseignants exe
tures AIS] dan
écoles, établis

Repères législatifs et réglementaires

■ **Loi du 5 avril 1909** relative aux « écoles et classes de perfectionnement pour les enfants arriérés ». C'est par cette loi que l'école se préoccupe, pour la première fois, de l'éducation des enfants déficients. Il s'agit d'un texte fondateur de notre système : création de classes et d'écoles de perfectionnement, d'un diplôme spécial pour l'enseignement des enfants arriérés, de commissions d'admission.

■ **Loi d'orientation du 30 juin 1975** en faveur des personnes handicapées¹. Cette loi a fait de l'intégration en milieu ordinaire, chaque fois que cela est possible, une obligation nationale. Dans le champ de l'éducation, elle dispose que « [les enfants et adolescents handicapés] satisfont [à l'obligation éducative] en recevant soit une éducation ordinaire, soit, à défaut, une éducation spéciale, déterminée en fonction des besoins particuliers de chacun d'eux par [une commission de l'éducation spéciale] ». Reste que les effets de la loi de 1975 n'ont pas été à la hauteur, en particulier pour ce qui est de l'accès à une scolarité en milieu ordinaire pour les élèves handicapés.

■ **Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989**. Elle dispose, dans son article 1^{er}, que « le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de

formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté ». Par ailleurs, elle précise que « pour assurer l'égalité et la réussite des élèves, l'enseignement est adapté à leur diversité par une continuité éducative au cours de chaque cycle et tout au long de la scolarité ».

■ **Circulaire du 30 avril 2002**². Celle-ci dispose que « de manière complémentaire, les dispositifs de l'AIS rendent possible, au sein des établissements scolaires, l'intervention de personnels spécialisés et permettent ainsi de répondre aux besoins éducatifs particuliers de certains élèves ». Elèves qui, aux termes de ce texte, « du fait de leur situation particulière (maladies, handicaps, difficultés scolaires graves et durables), nécessitent, pour une durée variable, la mise en œuvre de démarches pédagogiques adaptées, assorties, dans certains cas, d'accompagnements éducatifs, rééducatifs et thérapeutiques exigeant le concours de services ou de professionnels extérieurs à l'école ».

■ VG

1. Un projet de loi en discussion au Parlement va modifier l'actuelle législation. Cf. ci-dessus : « Une nouvelle législation ».

2. Circulaire 2002-111. « Adaptation et intégration scolaires : des ressources au service d'une scolarité réussie pour tous les élèves ».

nouveaux concours...

elle législation

Toute école, tout collège et tout lycée ont vocation à accueillir, sans discrimination, les enfants et adolescents en situation de handicap. Toutefois, si besoin, c'est-à-dire à condition d'avoir des raisons explicites et avérées, ces enfants peuvent être accueillis dans des classes ou établissements adaptés.

Chaque jeune présentant un handicap a droit à un parcours de formation adapté qui s'inscrit, sans discontinuité, dans la durée et lui permet de développer toutes ses capacités. La mise en place et la conduite de ce parcours impliquent un suivi par une équipe pluridisciplinaire qui « comprend l'ensemble des personnes qui concourent à la mise en œuvre du projet individuel de scolarisation [...] ». Elles ne sauraient par ailleurs se faire sans une complète implication du jeune et de sa famille. Elles requièrent enfin une évaluation régulière des compétences et des besoins, ainsi que des mesures mises en œuvre au regard de la situation du jeune. Évaluation dont les résultats pourront conduire à des ajustements ou adaptations de ces mesures. ■VG

ômes pour enseigner¹

aux mêmes principes avant :

oulent en alternant essent en effet à « des erçant [dans les struc- ns les lycées, collèges, sements ou services ueillant des élèves pré- tant des besoins édu- ifs particuliers liés à e situation de handi- o, à une maladie ou à s difficultés scolaires ves et contribuant à mission de prévention s difficultés d'appren- sage ».

elles reposent sur une formation modulai- de base (400 ou 0 heures pour pré- rer respectivement Capa-SH ou le 2CA-), construite autour trois unités de for- mation : « Pratiques dagogiques diffé- nciées et adaptées x besoins particu- rs des élèves », « Pra-

tiques professionnelles au sein d'une équipe pluricatégorielle » et « Pratiques professionnelles prenant en compte les données de l'environnement familial, scolaire et social ».

– À cette formation de base s'ajoutent des modules complémentaires. Destinés aux enseignants titulaires du Capa-SH ou du 2CA-SH en vue de « l'approfondissement ou de l'actualisation de [leurs] connaissances et compétences professionnelles », ils sont également ouverts, pour certains d'entre eux, « aux conseillers principaux d'éducation, aux conseillers d'orientation-psychologues » et à l'ensemble des enseignants.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la mission AIS de l'Unapec² : rduittoz@unapec.org

■VG

1 Cf. BOEN spécial 4 du 26 février 2004.
2. Union nationale pour la promotion pédagogique et professionnelle dans l'enseignement catholique.

* Tous les sigles suivis d'un astérisque sont traduits dans l'encadré « Sigles en usage ».

Pour aller plus loin...

Quelques ouvrages

– Jean Marc Lesain-Delabarre, *L'adaptation et l'intégration scolaires - innovations et résistances institutionnelles*, ESF, 2000 (épuisé).

– Collectif, *Adaptation et intégration scolaires - textes fondamentaux*, Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée, édition 2004, 13 € (+ 2,50 € de port). Commandes : CNEFEI, 58/60 avenue des Landes, 92150 Suresnes.

– Marc Édouard, *Agrandir la vie - les fonctions des auxiliaires de vie scolaire*, Scéren/CRDP d'Amiens, 2003, 15 €.

– Charles Gardou, *Connaître le handicap, reconnaître la personne*, Erès, 1999, 25 €.

– Brigitte Belmont, Aliette Vérillon, *Diversité et handicap à l'école - quelles pratiques éducatives pour tous ?*, CTNERHI/INRP, 2003, 15 €.

– Michel Chauvière, Éric Plaisance, *L'école face au handicap - éducation spéciale ou éducation intégrative ?*, PUF, 2000, 19,50 €.

– Jean-Marie Gillig, *Intégrer l'enfant handicapé à l'école*, Dunod, 1999, 26,50 €.

– *Réadaptation* : revue mensuelle éditée par l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) et le Centre national d'information pour la réadaptation (Cnir), qui s'adresse à la fois aux parents de personnes handicapées et aux acteurs de l'intégration. Adresse : ONISEP Diffusion, BP 86, Lognes, 77423 Marne-la-Vallée Cedex 2.

– *La revue de l'APAJH* : trimestriel de l'Association pour adultes et jeunes handicapés. Adresse : APAJH, 185 Bureaux de la Colline, 92213 Saint-Cloud Cedex.

Quelques sites spécialisés

– Cyt'ais : www.formiris2.org/cytais/
Site de l'adaptation et de l'intégration scolaires dans l'enseignement catholique.

– Handiscol : www.education.gouv.fr/handiscol/accueil.htm

Site du ministère de l'Éducation nationale.

– Cnefei : www.cnefei.fr/Default4.htm
Site du Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée.

– Daniel Calin : <http://daniel.calin.free.fr>
Ce site mis en place par Daniel Calin, formateur d'enseignement spécialisé, se veut un lieu de réflexion.

– Aide aux élèves : www.aideeleves.net
Ce site est né à l'initiative de Thierry Bertou, conseiller pédagogique pour l'AIS dans le Finistère.

Pour davantage d'informations sur les ouvrages, revues et sites cités dans cet encadré, voir ECA + (www.scolanet.org - Cliquer sur ECA 286).

■VÉRONIQUE GLINEUR,
FLORENCE ALBERT PEÑA

Sigles en usage

AIS : Adaptation et intégration scolaires.

CNEFEI : Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée.

CNIR : Centre national d'information pour la réadaptation.

CTNERHI : Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations.

CAPSAIS : Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires.

CAPA-SH : Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation

des élèves en situation de handicap.

2CA-SH : Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

CLIS : Classe d'intégration scolaire.

CNAIS : Commission nationale d'adaptation et d'intégration scolaires.

IME : Institut médico-éducatif.

IMP : Institut médico-pédagogique.

IMPro : Institut médico-professionnel.

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté.

SES : Section d'enseignement spécialisé.

UPI : Unité pédagogique d'intégration.

Quand une Segpa devient sixième

À Dole, petite ville du Jura, un collège vieux de 418 ans a réussi une petite révolution pédagogique : faire de la Segpa une classe presque comme les autres.

A Notre-Dame-de-Mont-Roland¹, il y a un avant et un après l'intégration de la Segpa aux autres classes du collège. Avant, c'était en 1995 : la section d'enseignement général et professionnel adapté, 64 élèves, se trouvait isolée,

Dans cet ensemble architectural magnifiquement classique, les murs sont symboliquement tombés.

dans un bâtiment à part. Le long d'un couloir, derrière les toilettes, se souvient Jean-Pierre Gros, son responsable, arrivé en 1990 dans cet établissement traditionnellement ouvert aux « handicapés ». Il devait laver son pantalon tous les jours ! Seul homme, en effet, chargé de régler les bagarres et d'intercepter les plats de len-

tilles qui volaient dans la cantine « *quand les gogols arrivaient* », Jean-Pierre Gros faisait cours toute la journée à la même classe de cinquième. Des jeunes bien conscients, se souvient-il, d'appartenir à une catégorie à part, malgré ses paroles réconfortantes et celles de ses collègues.

« Après » a débuté en 1996. Une ère nouvelle commençait, portée par le profond travail de réflexion pédagogique mené par l'équipe depuis les années quatre-vingt et déjà venu à bout de certaines rigidités.

Avantage énorme

Aux deux voies coexistant au sein du collège (la voie G, classique, et la voie F², plus personnalisée), on put, sans problèmes, proposer d'ajouter la Segpa – qualificatif ô combien infamant aux oreilles des parents et des jeunes – éclatée en unités pédagogiques comme les autres. Pouvoir dire : « *Je suis en GA1* » ou « *en GA4* » plutôt que « *Moi, c'est la*

Segpa... », ça vous change un élève ! De fait, la voie G, géographiquement plus proche des Segpa, accepta la première de jouer le jeu.

Il n'y a pas eu de grand problème pour intégrer à chaque niveau de 6^e, 5^e, 4^e ou 3^e une classe de Segpa. Chacune des quatre unités de la voie G constitue en effet, avec ses 90 à 140 élèves, un mini-collège doté de salles de cours, d'un bureau pour l'équipe de professeurs, d'une salle de réunion, d'un téléphone et d'un budget spécifique que gère le responsable d'unité, élu par ses pairs tous les deux ans. C'est lui qui élabore tous les emplois du temps, suit les bulletins de notes, s'occupe du conseil de classe et des relations avec les parents, au plus près. Il représente son unité et ses projets spécifiques (tournois sportifs, voyages scolaires) au conseil de direction. Et tous les vendredis, de 16 à 18 heures, enseignants et responsable d'unité se retrouvent avec les éducateurs et, au besoin, des parents

Dyslexiques, mais heureux !

→ « Ça y est maman, je sais, je suis dyslexique ! » Joyeux, cet enfant, au sortir du CM2, de savoir enfin de quoi il souffre, alors que planait sur sa tête la menace d'un étiquetage « débile léger » ! Il compte parmi les élèves atteints de ce mal étrange et difficilement diagnostiqué dont on rend alternativement responsables les familles (chaotiques) ou les méthodes de lecture (globale). Ils sont 4 % à être scolarisés à Sainte-Thérèse de Laval* (Mayenne).

Pourtant, « il existe autant de formes de dyslexie que d'élèves** ». Jean-Yves Lefeuvre, directeur du collège, peut l'affirmer. Depuis 1998-1999, il a décidé d'accueillir aussi (avec des malentendants, malvoyants, et d'autres élèves

répartis dans les sections sportives, européennes ou musicales) ces jeunes, orientés vers le collège par la CDES***, qui ont souvent beaucoup souffert en primaire, tant leur cas déconcerte un entourage peu averti. « *Allez-vous enfin pouvoir faire quelque chose ?* », demandent les parents, souvent culpabilisés et désespérés, après des résultats scolaires catastrophiques en CP ou en CE1. Le collège travaille en lien avec des psychologues bien formés et un neuropsychiatre du CHU**** de Nantes. Derrière des enseignants pionniers, c'est aujourd'hui plus du tiers de l'équipe pédagogique qui s'est formée (notamment à la gestion mentale) : un plus pour les 28 élèves d'une classe et pas les seuls 10 à

12 dyslexiques qui suivent les mêmes programmes avec un horaire renforcé en français et en anglais (très difficile pour eux). Objectif : leur permettre d'intégrer la seconde alors qu'ils arrivent du primaire avec des moyennes de 6 ou 7. ■OV

* Cours Sainte-Thérèse, 71 rue de Bretagne, 53000 Laval.

** Certaines académies comme celle de Rennes donnent des méthodes de travail pour aider les dyslexiques : www.ac-rennes.fr/pedagogie/lettres/college/dyslex/index.htm Pour l'enseignement catholique, on peut aussi s'adresser à la Fédération des établissements accueillant des enfants dyslexiques (FEED), Collège Saint-Sulpice, 66 rue d'Assas, 75006 Paris. Président : Père Jean-Marc Vaillant.

*** Commission départementale de l'éducation spéciale.

**** Centre hospitalier universitaire.



Plus de barrières. Au collège Notre-Dame-de-Mont-Roland, à Dole, tous les élèves vivent ensemble au point que certains ignorent qu'il y a une Segpa dans leur établissement. (Photo : D. R.)

d'élèves, pour un bilan hebdomadaire : « On ne peut pas fonctionner sans tout mettre sur la table une fois par mois. » Les problèmes des Segpa sont gérés avec ceux des autres : ni plus ni moins graves, toute trace de violence particulière ayant disparu. Dans cet ensemble architectural magnifiquement classique, les murs sont symboliquement tombés. Dix-sept enseignants de collège, en plus des professeurs de la section, ont accepté de faire cours aux Segpa, comme aux autres. Avec un avantage énorme, souligne Jean-Pierre Gros : « Ils peuvent se détacher du programme et inventer librement des chemins de traverse, en équipes, en pratiquant l'interdisciplinarité. Une collègue de mathématiques a fait trois mois de cours de maths à partir de son dada : l'astronomie ! »

De l'avis général, « les gosses de Segpa ont encore pour nous un respect qui ne va pas de soi dans les classes ordinaires ».

« Je ne vois que des avantages à cette situation qui a été acceptée avec une grande gentillesse par tous les enseignants », apprécie Jean-Pierre Gros. « On peut dire que sept ans après avoir intégré le cœur géographique du collège, la Segpa a trouvé sa

place dans le cœur affectif. Présents au Parlement des élèves, dans les diverses commissions, à l'intérieur des sections sportives, les élèves de l'enseignement spécialisé ne connaissent pas dans notre collège la rigidité d'un univers où les hommes sont, comme les objets, enfermés dans une définition. Bien des élèves ignorent même aujourd'hui qu'il existe une Segpa au collège. Il n'y a plus de bagarres et je ne suis plus obligé de faire tourner la machine à laver tous les jours ! », Et lors des voyages scolaires, les barrières sont si bien tombées, que les flirts transitent allégrement d'une classe à l'autre ! « Impensable avant ! »

Le plus heureux ?

Les réussites ? Elles sont parfois étonnantes. Comme celle de cette petite immigrée qui est finalement arrivée jusqu'en faculté de médecine après une troisième d'insertion, un BEP³ sanitaire et social, une première d'adaptation et un bac SMS⁴. « Il n'y a pas de limites quand un enfant a de la volonté et qu'on l'accompagne sérieusement », affirme Jean-Pierre Gros. Les « miracles » sont pourtant loin d'être quotidiens : « En quinze ans, note-t-il encore, nous n'avons



pu intégrer que deux élèves dans le système ordinaire. »

Au terme du collège, pendant les journées d'orientation, les élèves de troisième comprennent que toutes les portes ne leur sont pas ouvertes, comme à leurs copains. « J'explique à nos élèves, dit Jean-Pierre Gros, que tout le monde ne peut pas avoir la même forme d'intelligence ; qu'ils sont en Segpa parce qu'ils n'ont pas l'intelligence abstraite requise pour la filière classique mais que cela ne les empêchera pas de réussir leur vie professionnelle et familiale. Qui est le plus heureux de l'énarque ou du plombier ? Vaste question ! »

Devant le succès de l'opération « décloisonnement au collège », la filière F a demandé, à son tour, d'intégrer : une UPI⁵, cette fois !

■ OLIVIA VERDIER

1. Collège Notre-Dame-de-Mont-Roland, 55 boulevard Wilson, BP 119, 39108 Dole Cedex.

2. La voie G est organisée autour d'une classe et de cours de 50 minutes. La voie F propose un apprentissage plus autonome avec tuteurs et groupe classe éclaté de dix à quinze élèves avec des séances de 45 minutes. Les deux voies suivent les mêmes programmes et obtiennent les mêmes résultats au brevet des collèges.

3. Brevet d'études professionnelles.

4. Sciences médico-sociales.

5. Unité pédagogique d'intégration.

Savoir +

➔ « Il est nécessaire que les élèves de la Segpa et les autres élèves du collège aient, de manière régulière, des activités communes. Au-delà du bénéfice attendu de ces activités communes, les échanges entre les diverses classes sont un élément d'ouverture qui favorise l'éducation à la citoyenneté. »

Circulaire du 19 juin 1998, parue au BO du 25 juin 1998.

En quête d'un statut

Les responsables de Segpa de l'enseignement catholique ont créé en 2002 une association, l'Arsec¹, pour se fédérer. Leur président, Gérard Tiberghien, se bat pour clarifier leur statut...



Qu'est-ce qu'une Segpa ?

C'est une section d'enseignement général et professionnel adapté, intégrée à un collège et qui comporte toutes les divisions (de la 6^e à la 3^e). Elle accueille des élèves qui présentent des difficultés scolaires graves et persistantes.

« On commence même à trouver des Segpa sans responsable ! »

Combien l'enseignement catholique compte-t-il de Segpa ?

Environ 65, mais nous avons du mal à les dénombrer. Notre fichier n'est pas à jour. Toutefois, nous avons conçu l'an dernier un site (cf. encadré) sur lequel figure une carte de France des Segpa avec une fiche de présentation pour 43 d'entre elles. Nous invitons les établissements non répertoriés à la compléter !

Vous avez créé l'Association des responsables de Segpa de l'enseignement catholique (Arsec) que vous présidez...

L'Arsec a déjà 25 adhérents, bien que nous ne nous connaissions pas tous. À terme, tous les responsables de Segpa devraient faire partie de l'Arsec. Notre objectif est double : nous entraider et faire reconnaître notre travail.

Que fait un responsable de Segpa ?

Sur délégation du directeur du collège, il

assure le fonctionnement éducatif, pédagogique et administratif de la section. Par exemple, il anime les réunions de coordination et préside les conseils de classe de la section. Il dispose d'un budget spécifique qu'il gère avec le service comptable du collège. Mais pour que l'intégration de la section soit complète dans la vie scolaire, le responsable de Segpa doit être aussi fortement impliqué dans le fonctionnement de l'établissement.

Vous n'êtes pas satisfait de votre statut, pourquoi ?

Dans la convention collective des personnels de l'enseignement catholique, nous figurons dans la partie « cadres d'éducation », sans que soient prises en compte les tâches et missions que nous effectuons. Une avancée avait été faite grâce au père Cloupet², avec la signature d'accords Fnogec/Sgec³ qui peuvent servir de base à la négociation lors d'une embauche. Ces accords comprennent une grille qui prévoit une décharge et l'attribution de points supplémentaires. Mais on ne peut obliger les directeurs de collège à s'y référer car ce texte n'a pas été validé par la commission nationale paritaire.

Comment les responsables de Segpa sont-ils rémunérés actuellement ?

Certains chefs d'établissement les rétribuent comme des cadres éducatifs, d'autres négocient des heures avec le rectorat. Cela va de situations confortables à des situations sans décharge ni points d'indice. On commence même à trouver des Segpa sans res-

pensable ! C'est le chef d'établissement qui doit alors assurer cette fonction.

Que demandez-vous ?

Dans le public, les responsables de Segpa sont automatiquement nommés « directeurs-adjoints chargés de la Segpa ». Leur décharge est de 15 heures pour une Segpa de quatre classes, en plus des 6 heures de cours qu'ils assurent. Au-delà de six classes, leur décharge est complète. Nous ne voulons rien de plus ! Nous attendons un texte de référence sur la mission et les fonctions du responsable de Segpa et que la grille indicative de la Fnogec soit remise à jour et appliquée. Paul Malartre nous a assuré que notre dossier était prioritaire. Mais tant que les négociations sur le statut des maîtres du privé n'auront pas abouti, il nous faudra patienter encore... Je me réjouis toutefois que le forfait d'externat des élèves de Segpa du privé ait été revalorisé de 38 % au mois de juin⁴. Ce choix de l'enseignement catholique permettra aux collèges de mieux prendre en compte les demandes de décharge et d'indemnités des responsables de Segpa.

■ PROPOS RECUEILLIS
PAR SYLVIE HORGUELIN

1. Association des responsables de Segpa de l'enseignement catholique, 7 rue Barnabé-Brisson, BP 259 - 85205 Fontenay-le-Comte. Tél. : 02 51 69 14 85. Vous trouverez les statuts de l'association et un bulletin d'adhésion sur le site <http://arsec.likes.org>

2. Secrétaire général de l'enseignement catholique de 1987 à 1994.

3. Fédération nationale des organismes de gestion de l'enseignement catholique (Fnogec) ; Secrétariat général de l'enseignement catholique (Sgec).

4. Voir *Journal officiel* n° 144 du 23 juin 2004, texte 7.

Un site pour les Segpa du privé

→ Histoire vraie. Deux professeurs des écoles spécialisés qui enseignent en Segpa comparent leurs fiches de paye. Surprise : l'un touche une indemnité mensuelle, l'autre pas. Après réclamation, les services académiques versent au deuxième enseignant 4 615 euros pour rectifier une erreur commise depuis... 1996. Il est bien difficile de se repérer dans le labyrinthe des indemnités des enseignants de Segpa ! Pour y voir clair sur ce sujet sensible, mais aussi sur celui des salaires ou du statut des personnels, un site a été créé par l'Association des responsables de Segpa de l'enseignement catholique (Arsec). Il permet de mieux connaître ses droits, de sortir de l'isolement, de partager ses idées. Carte de France des Segpa du privé, petites annonces ciblées, enquête sur le métier... Un site à mettre en favori : <http://arsec.likes.org>

L'école qui dit oui

Éradiquer la « maladie d'école ». Aider des élèves à redevenir eux-mêmes après avoir endossé la peau du gêneur. Et croire en l'avenir en leur faisant redécouvrir leur capacité à être des bons ! C'est le pari proposé par Gilbert Longhi aux jeunes décrocheurs.

1 50 000 décrochages par an... Plus ? Moins ? Perdus de vue, perdus à vie, momentanément décrocheurs, ou décrochés tout simplement ? Le coup est rude, pour les jeunes et les familles, et le virus atteint désormais toutes les catégories sociales. L'école standard ne traite pas le décrochage, qu'elle nie parfois. Gilbert Longhi, lui, proviseur du lycée Jean-Lurçat à Paris¹, a décidé d'« être républicain jusqu'au bout » en accueillant les laissés-pour-compte au sein de son établissement. Aux quelque 1 400 élèves des sections supérieures et secondaires², s'ajoutent 230 « refuzniks », regroupés au sein d'un pôle académique innovant, qui, tout doucement, au fil des besoins, sans affrontement avec l'Institution, s'est doté de nouveaux modes d'accueil.

« L'attrait de ces classes atypiques, explique Gilbert Longhi³, réside paradoxalement dans leur apparent conformisme. Celui-ci repose sur cinq critères : une unité de lieu, l'école, avec ses composantes (CDI⁴, infirmerie, demi-pension, gymnase...) ; une unité de temps, l'année scolaire, régie par son calendrier traditionnel ; une unité d'action, des cours en présence de profs ; une unité de contenu, des disciplines familières ; et enfin, une unité de but, un diplôme ou un passage dans la classe supérieure. »

« On peut partir et revenir, un droit d'autant plus précieux qu'on ne l'utilise pas... »

Du bonheur pour des jeunes passés par une jachère scolaire inhumaine : l'école les a rejetés, voilà qu'elle leur ouvre les bras ! « Nous désirons qu'ils se sentent plus importants que leurs études », explique le proviseur qui ne croit pas aux miracles mais aux vertus d'un langage clair et du contrat passé entre des adultes bienveillants et des élèves désirés. Lesquels, du même coup, se mettent à désirer l'école ! D'autre

part, Gilbert Longhi s'évertue dans ces classes à cultiver l'envie d'apprendre en levant la pesanteur d'un environnement tatillon et infantilisant. On ajuste, pour remettre le pied des décrocheurs à l'étrier. Exemples⁵ : pour 42 jeunes en rupture consommée, une préparation « sports-études » au brevet des collèges, au BEP⁶ ou parfois à une réintégration en seconde normale, grâce au cocktail « un tiers de cours, un tiers de sport et un tiers d'informatique ». Pour « les blocages de fin de troisième », il y a « La ville pour école », une « pédagogie spécifique » qui se propose de faire grimper les échelons à 35 exclus de collèges et lycées professionnels grâce à un va-et-vient organisé entre leur environnement (via des associations) et l'école. Ils sont ainsi installés dans une logique d'intégration et de socialisation.

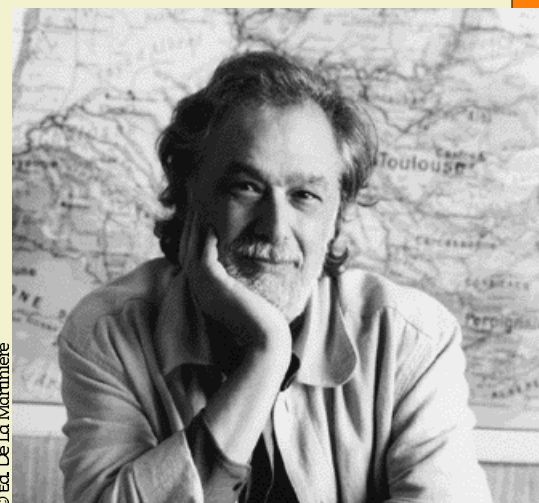
Ouvert en 2002, le « Lycée de la solidarité internationale » suit, lui, les collégiens de la troisième à la seconde pour assurer le passage en douceur d'une structure à l'autre, grâce à des actions de solidarité et à des cours !

Le « Lycée intégral » reçoit 35 jeunes qui « veulent continuer leur rêve d'études générales et tricotent leur projet autrement » grâce à une remise à niveau de seconde et première après un décrochage assez long (un an).

Credo de l'entreprise : 1) « Contre le gré des élèves et pour leur bien on ne leur fera jamais rien faire » ; 2) « Ils ne croient pas à la gadoue des récupérés » (autrement dit : il faut leur proposer des défis sérieux, une vraie scolarité).

Cinq piliers

L'action repose sur cinq piliers. Le *mora-taire* « apure la dette antérieure ». La *généalogie* pèse son poids : « Nous intégrons les parents à cette réconciliation avec l'école pour éviter tout type de désespérance et alléger le cartable des générations suivantes. » L'*alternance* peut fonctionner entre les maths et la mécanique mais aussi l'opé-



© Édi De La Martinière

ra, la musique, le sport... Le rêve valorise : « Quand une élève arrive désespérée osant difficilement s'imaginer aide-soignante, on lui propose de devenir infirmière ! » Le droit au retour, enfin, évite les drames : « On peut partir et revenir, avec un sentiment d'appartenance. Ce droit est d'autant plus précieux qu'on ne l'utilise pas. »

Pour expliquer le succès de ces structures parallèles qui demeurent au cœur de l'institution, Gilbert Longhi reste concret : « Si l'on fait la démonstration qu'il existe une adéquation entre un public et des structures avec implication des collectivités locales, on peut avancer... » Imposer l'intelligence en évitant les rapports de force : tout un programme dont les élèves – rattrapés au vol – et l'institution ne peuvent que se féliciter !

■ OLIVIA VERDIER

1. Le lycée Jean-Lurçat occupe deux sites – 121 rue de Patay et 48 avenue des Gobelins – situés tous les deux dans le XIII^e arrondissement de Paris. Tél. : 01 44 06 77 50 / 01 44 08 70 20.

2. Pour le détail des formations proposées par le lycée Jean-Lurçat, consultez le site internet de l'établissement : <http://lyc-jean-lurcat.scola.ac-paris.fr/sommaire.htm>

3. Gilbert Longhi, Nathalie Guibert, *Décrocheurs d'école - redonner l'envie d'apprendre aux adolescents qui craquent*, De La Martinière, 2003, 254 p., 15 €. Vient de paraître : Gilbert Longhi, Ariane Morris, *Pas envie d'aller à l'école*, De La Martinière Jeunesse, coll. « Oxygène », 10 €.

4. Centre de documentation et d'information.

5. Pour plus de détails, se reporter au premier ouvrage cité en note 3.

6. Brevet d'études professionnelles.

Ouvrir une UPI, c'est urgent !

Pour un chef d'établissement, ouvrir une classe pour enfants déficients intellectuels demande un certain courage.

Dès son arrivée au collège Champagnat, près de Lyon, Christian Prenat a pris cette décision. Récit d'une aventure réussie.

Quand je suis arrivé il y a six ans à Saint-Symphorien-sur-Coise [Rhône], mon prédécesseur m'a soumis une idée qui venait des parents : ouvrir à Champagnat¹ une unité pédagogique d'intégration [UPI²], relate Christian Prenat. Ce nouveau directeur ne sait rien de ces classes

qui accueillent des élèves de 12 à 16 ans présentant des déficiences intellectuelles (mais aucun trouble de comportement). Il n'est pas lui-même père d'un enfant handicapé, comme c'est parfois le cas parmi ceux qui mettent ces structures en place. Christian Prenat découvre que les écoles de son secteur ne savent pas où diriger les

enfants qui sortent de Clis³. On manque d'UPI dans les monts du Lyonnais ! Le désarroi des familles le touche. « *Le collège marchait bien. Il n'y avait pas de problème de recrutement. Nous étions plutôt taxés d'élitisme. J'ai senti que nous avions les reins assez solides pour nous lancer* », explique Christian Prenat. Et il répond « *Chiche !* » sans savoir très bien à quoi il s'engage... Quatre années d'efforts suivront pour ouvrir cette unité. « *Nous avons eu de nombreuses réunions, car le projet se devait d'être porté par une équipe* », précise Christian Prenat. C'est l'occasion pour chacun d'exprimer ses craintes. « *J'ai demandé à ceux qui étaient réticents de ne pas s'impliquer. Le collège n'ayant pas de Segpa⁴ [cf. pp. 30 et 31], personne n'était particulièrement sensibilisé aux enfants en grande difficulté. Certains même avaient peur que Champagnat perde sa réputation...* » Ce travail préparatoire portera ses fruits. Lors de l'ouverture, tout se passe bien, tant du côté des enseignants, bien préparés, que des parents, auxquels le projet avait été présenté lors des deux années précédentes. Quant aux élèves : « *Je leur avais parlé, ainsi que leurs profs principaux, auxquels nous avions remis un aide-mémoire.* » Depuis, c'est Danièle Lucas, l'institutrice spécialisée, qui explique à tous son travail au cours de la réunion de prérentrée « *pour que l'UPI ne soit pas noyée* ».

Le dispositif relais de la Fondation d'Auteuil



Cécile Lognoné
Pilote...

→ Agités ou complètement démotivés, il est des élèves avec lesquels les profs renoncent. Se sentant rejetés, ils commencent à « sécher ». La rupture avec l'institution scolaire n'est pas

loin... « *Dans 9 cas sur 10, explique Cécile Lognoné, pilote du dispositif de la Fondation d'Auteuil, le malaise à l'école cache un drame : un jeune violent en classe est le jouet de discordes parentales, un élève qui s'ennuie a une maman très malade, un collégien perturbateur est un enfant adopté qui éprouve de fortes angoisses.* » Ici, toute l'équipe pédagogique est à l'écoute des blessures secrètes de ces « décrocheurs », accueillis temporairement dans une halte au sein de la Fondation d'Auteuil. Ouvert aux collégiens des Hauts-de-Seine, issus du public et du privé, ce dispositif relais fonctionne depuis trois ans. Objectif premier : réconcilier ces jeunes avec eux-mêmes et avec les adultes, en réactivant leurs capacités d'apprentissage. Au sein de « *groupes d'ambition* », quatre jeunes préparent le brevet et chacun

reçoit une feuille de route personnelle ; une jeune fille qui envisage de préparer un CAP* petite enfance effectuée, quant à elle, un stage dans une école maternelle pour tester son projet. Deuxième priorité : leur faire retrouver le sens des règles et des exigences scolaires. Pour entrer dans le dispositif, le collégien rédige une lettre de motivation qui sera à la base du contrat passé entre lui, ses parents, son établissement d'origine et l'équipe du relais. Après deux semaines d'observation, ayant clairement défini deux ou trois objectifs prioritaires et les moyens de les atteindre, le jeune s'engage pour un séjour de sept semaines, renouvelable une fois. L'idée de départ était qu'il réintègre sa classe, mais il en va tout autrement. « *Les jeunes s'insèrent dans une classe qui leur convient : une 3^e à projet professionnel, une classe d'aide et de soutien ou une Segpa**, un lycée professionnel pour préparer un CAP ou un BEP***.* » Le secret de la réussite : des enseignants et un éducateur qui recréent du lien entre le jeune, sa famille, le monde de l'école... et un chef d'établissement qui assure la cohésion de l'équipage. ■SH

Contact : Cécile Lognoné,
responsable du dispositif relais-Meudon,
Fondation d'Auteuil. Tél. : 01 46 23 62 22.

* Certificat d'aptitude professionnelle.
** Cf. note 4, p. 35.
*** Brevet d'études professionnelles.

Collégiens volontaires

En réalité, nombreux sont les profs de collège qui ignorent tout de ces classes qui comprennent en moyenne huit élèves issus de Clis. Leur caractéristique : ils ont un quotient intellectuel (QI) entre 50 et 70 et sont en phase de progression. Orientés en UPI par des commissions spéciali-



Vivre ensemble ! Les jeux, comme les célébrations ou le voyage de fin d'année, renforcent la cohésion des élèves du collège Champagnat. (Photo : D. R.)

sées⁵, ces jeunes vont passer quatre ans dans une même classe. On y trouve donc des élèves d'âges différents qui évoluent à leur rythme. Chacun a un projet personnel et un programme individualisé. Le lundi matin, Danièle Lucas prend en français Léo, Eléonore, Alexandre, Monica et Christophe, tandis que Pascale, Arthur et Raphaël sont en atelier bois. « *L'institutrice spécialisée joue un rôle primordial, développe Christian Prenat. Elle enseigne les maths et le français, apprend les règles de vie en société, reprend ce qui a été vu dans les autres disciplines pendant les temps d'intégration dans les autres classes du collège...* »

L'intégration, même si elle n'est que sociale, reste profitable.

À Champagnat, 15 profs (7 dès la première année) ont accepté d'accueillir un ou plusieurs jeunes de l'UPI, en sport, musique, arts plastiques, techno... Quand l'élève a du mal à suivre, les collégiens « *se mettent en position généreuse* » pour l'aider. Et l'intégration, même si elle n'est que sociale, reste profitable. Cette dernière prend une autre forme quand ce sont des collégiens volontaires qui viennent dans l'UPI pour suivre des activités communes : atelier poésie, culture anglaise... Un prof d'histoire/géographie raconte : « *J'avais en 5^e un gamin azimuthé. Rien ne l'intéressait à part le Moyen Âge. Il est allé expliquer aux élèves de l'UPI comment fabriquer une cote de mailles. Cela a été fabuleux !* »

D'autres occasions – récréations, célébrations, voyage de fin d'année – se présentent pour que les deux publics se sentent appartenir à un même tout. Les élèves de l'UPI ont accès à toutes les infrastructures du collège, en plus de leur salle de classe – qui doit comporter un point d'eau et être assez grande pour contenir tout le matériel éducatif. Par ailleurs, un appartement a été aménagé par le Sessad⁶ – car une UPI doit être rattachée à l'un de ces services où interviennent de façon ponctuelle des psychologues, orthophonistes, éducateurs spécialisés... Dans ce lieu, se déroulent les ateliers bois et cuisine. « *Les élèves y sont pris en charge pour l'éducatif et les soins. L'appartement comporte deux petites pièces pour les entretiens, une cuisine, une salle à manger...* », détaille le directeur.

Obstiné et courageux

Comment se déroule un cursus en UPI ? « *L'équipe du collège et du Sessad observe le jeune jusqu'à la Toussaint, expose Danièle Lucas. On aide les nouveaux à s'adapter et l'on observe les conséquences des vacances sur les anciens. Puis se mettent en place les projets personnels que l'on soumet aux familles. Nous rencontrons ces derniers tous les mois et effectuons avec elles un bilan de fin d'année.* »

La scolarité se passe tout en douceur à Champagnat, mais reste le douloureux problème de l'après-collège. « *Je suis allé voir ma collègue qui dirige le lycée Jean-Monnet, tout proche. Elle était d'accord pour ou-*

vrir une UPI-lycée. Mais Jean-Monnet est un lycée agricole et les UPI ne dépendent pas du ministère de l'Agriculture ! Nous avons décidé d'ouvrir une unité malgré tout avec un support Champagnat », explique avec vivacité Christian Prenat. Les deux établissements sont prêts depuis longtemps mais le rectorat ne leur donne pas le feu vert. « *J'ai convaincu l'inspecteur académique mais rien ne bouge* », déplore le directeur qui envisage de garder un an de plus deux jeunes qui devraient quitter son collège. Obstiné et courageux, il n'a pas l'intention de baisser les bras ce directeur qui avoue être un ancien dyslexique – raison peut-être de sa sensibilité à la différence. Et d'affirmer qu'une UPI « *c'est une chance pour un collègue !* ». Une chance qu'il voudrait bien faire partager au lycée voisin.

■ SYLVIE HORGUELIN

1. Collège Champagnat, 250 rue Chanoine-Pavailler, BP 40 - 69590 Saint-Symphorien-sur-Coise.

2. Depuis la circulaire du 21 février 2001, sont appelés UPI tous les dispositifs collectifs d'intégration mis en place dans les collèges, lycées généraux, techniques ou professionnels. Deux types de dispositifs sont définis : les UPI pour des élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices et les UPI pour des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives. Pour en savoir plus : www.formiris.org - rubrique « Cyt' AIS », puis « Maison UPI ».

3. Les Classes d'intégration scolaire (Clis) regroupent un maximum de 12 élèves handicapés, âgés de 6 à 12 ans, avec un enseignant spécialisé pour leur permettre une scolarisation adaptée dans une école ordinaire.

4. Section d'enseignement général et professionnel adapté.

5. La commission départementale de l'éducation spéciale (CDES) oriente des enfants et adolescents handicapés jusqu'à l'âge de 20 ans.

6. Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile.

HENRY C. QUINSON

Avoir ou être

Une jeunesse dans les beaux quartiers parisiens, un début de carrière dans la finance, puis le monastère de Tamié en Savoie, tel est le parcours étonnant d'Henry C. Quinson. Aujourd'hui, l'ex-golden boy vit en moine dans les quartiers Nord de Marseille et enseigne l'anglais dans un lycée catholique.

■ SYLVIE HORGUELIN

Le rendez-vous est pris pour le 21 mai à Marseille. Henry Quinson se propose de venir me chercher gare Saint-Charles. « *Je suis grand comme le général de Gaulle et je porte une petite croix de Taizé autour du cou* », précise-t-il. Sa longue carcasse un peu voûtée est bien là, au bout du quai, et l'homme arbore un large sourire qui ne le quittera pas de la journée. Henry Quinson est affable, et ses manières franches laissent deviner ses origines américaines. Il parle de lui avec une sincérité déconcertante, à l'opposé de l'habituelle pudeur masculine. De père américain et de mère française, il aime évoquer sa jeunesse dorée, en feuilletant un album de photos de famille qu'il a mis en ligne. Car Henry est un accro d'internet et un très bon communicant. Sur ses mails, reçus avant de le rencontrer, figurent deux liens. Le premier permet d'accéder à son site « Cours d'anglais », conçu pour ses élèves de première et terminale. On y trouve les textes étudiés pendant l'année, mais aussi... une courte biographie de ce professeur atypique qui enseigne à mi-temps sa langue paternelle au lycée Lacordaire de Marseille. Le deuxième lien conduit à la Fraternité Saint-Paul, la communauté d'inspiration monastique qu'il a créée il y a plus de sept ans dans une cité des quartiers Nord de Marseille.

Champagne ou psautier ?

Mais reprenons le fil d'une vie mouvementée. Henry est né à l'Hôpital américain de Neuilly-sur-Seine, *of course*. Sa famille se fixe dans un 300 m² près du rond-point des Champs-Élysées, après les premières années passées à New York et à Bruxelles. De ses études à Saint-Jean-de-Passy, il n'a gardé que de bons souvenirs : « *L'ambiance était un peu coincée mais on travaillait sérieusement et l'on recevait une bonne éducation. J'y ai notamment découvert*

la prière du cœur », se souvient-il. Dans ce parcours à la Le Quesnoy¹, un trou noir toutefois : la mort de son cousin âgé de 13 ans, foudroyé en quelques jours par un cancer du cerveau. « *Cela m'a choqué. J'ai réalisé que je pouvais mourir moi aussi. La question de la mort, au cœur du mystère chrétien, m'a paru inévitable.* »

La vie continue, et le voilà qui entre à Sciences-Po Paris par intérêt mais aussi parce que ce diplôme « est convertible en dollars ». Banco ! La *success story* se poursuit quand la banque Indosuez l'embauche pour travailler dans sa salle des marchés. La période est faste et le *golden boy* voit son salaire exploser. Un appartement avenue Bosquet, avec vue sur la tour Eiffel, ne suffit toutefois pas à le combler. Une expérience spirituelle, faite à l'âge de 20 ans, lors d'un temps de prière personnelle, l'a fortement marqué. À 28 ans, Henry démissionne de son travail, alors qu'un chasseur de têtes lui propose un poste alléchant dans une banque londonienne. « *Quelques semaines avant mon départ, dans un avion qui me conduisait de Stockholm à Londres, j'avais dans une main une coupe de champagne et dans l'autre mon psautier, et je ne savais pas très bien quel choix faire !* »

« Je suis très attaché au fait que la vie chrétienne est une aventure. »

Ce sera l'abbaye de Tamié, en Savoie, où il suit le noviciat cistercien. Une décision difficile qui le prive de ses proches auxquels il est très attaché. Au monastère, quand il ne prie pas, Henry s'occupe de la fabrication des fromages, et ce durant six ans. « *Au début, cette vie me correspondait, puis j'ai eu l'impression de tourner un peu à vide et je me suis demandé si j'étais encore à ma place...* » La lecture intensive de l'Évangile le rapproche de l'homme Jésus « *qui demeurait au milieu des gens et dans les villes...* ». Et une idée ancienne, aller vivre dans un quartier défavorisé, recommence à le tarauder. « *Je suis très attaché au fait que la vie chrétienne est une aventure* », explique Henry, qui ressent comme un appel la nouvelle orientation qu'il veut donner à sa vie. Il quitte l'abbaye de Tamié où il revient cependant chaque été, en retraite, pour se ressourcer.

Nouveau défi pour ce « *fil de bourges* », comme il se plaît à se qualifier : se faire accepter dans une cité des quartiers Nord de Marseille. C'est là qu'il fonde avec Karim de Broucker, et dans le cadre du diocèse, la Fraternité Saint-Paul, une petite communauté de prière et de travail qui se veut accueillante à tous ses voisins. Gitans, Maghrébins ou Comoriens, pour la plupart musulmans, ont tôt fait d'adopter les deux moines qui ne font aucun prosélytisme. Au cœur de leur mission, le témoignage : « *Vivre avec les gens, poser des gestes de fraternité, évangéliser par la relation directe.* » Et quand Henry rentre chez lui, cela peut prendre beaucoup de temps : le temps d'écouter les femmes qu'il croise et qui ont un souci à lui confier, comme Sabrina qui s'inquiète pour son fils sur le point



Vivre la fraternité dans la cité

➔ À Marseille, la Fraternité Saint-Paul propose de vivre un voisinage évangélique en cercles concentriques.

1^{er} cercle : la communauté monastique habitant en cité HLM

Dans la cité Saint-Paul, on peut trouver « les frères » à tout moment de l'après-midi. Il y a toujours Karim ou Henry pour remplir des papiers, partager un souci ou une joie, répondre à des questions sur Dieu... « *Il faudrait davantage de célibataires au service d'un quartier, relais d'Église* », déclare Henry. C'est un choix qui engage toute une vie fondée sur la prière, le travail à mi-temps, la vie communautaire.

2^e cercle : l'appartement des amis de la Fraternité

Un deuxième appartement permet d'accueillir des personnes désireuses d'habiter un certain temps en HLM. Il s'agit de jeunes en recherche de vocation ou intéressés par une expérience de vie en cité, de membres de la Fraternité en formation ou de couples partie prenante dans l'accueil des voisins. Chaque été, la Fraternité examine les demandes qui se présentent.

3^e cercle : les accompagnateurs de la Fraternité

À la demande des voisins, un accueil des jeunes s'est mis en place les lundis, mardis et jeudis soir pendant l'année scolaire. Cette aide aux devoirs exige la participation de personnes extérieures au quartier, tant la demande est pressante. Parmi ces intervenants – qui s'engagent à venir un soir par semaine pendant un an –, il y a plus de 40 élèves du lycée Lacordaire. Les fruits de la rencontre sont partagés par tous : jeunes du quartier, lycéens, familles... ■SH

Contact Fraternité Saint-Paul –
Tél. : 04 91 66 26 06.
E-mail : frat.stpaul@wanadoo.fr

d'être renvoyé du collège ; le temps aussi de serrer la main aux hommes, préoccupés, quant à eux, par les derniers résultats de l'OM². Et puis il y a les enfants qui viennent lui faire la bise et qu'il connaît tous par leur prénom. Il faut dire que trois après-midi par semaine l'appartement se transforme en salle de classe. Plus d'une centaine d'enfants viennent y suivre un accompagnement scolaire (cf. encadré). Vivre dans un environnement musulman ne lui procure aucun état d'âme : « *Je me sens plus proche de l'islam d'Ibn 'Arabi³ que d'un certain catholicisme frigide et crispé* », déclare-t-il sans ambages. Il n'empêche qu'il dénonce aussi « *la place intolérable faite à la femme par certains musulmans et une vision de Dieu déshumanisante* ».

Pas un mot de français

Mais l'heure tourne et il lui faut maintenant se rendre au lycée Lacordaire où l'attend sa classe de première. S'il est devenu professeur sur le tard, c'est aussi par vocation : « *J'ai toujours rêvé d'exercer ce métier, mais sa trop faible reconnaissance sociale et le caractère parfois bureaucratique et centralisé de l'enseignement en France m'ont longtemps retenu...* » À sa sortie de Tamié, Henry s'est présenté au Cafep⁴ d'anglais et de lettres-langues, a réussi les deux et opté pour l'anglais. Cinq ans de bonheur au lycée Sainte-Marie-Blancarde, puis à Lacordaire, où il a accepté de venir travailler pour faciliter les échanges entre jeunes des beaux quartiers et des cités. L'établissement est à moins de dix minutes à pied de son appartement, et l'on passe très vite des immeubles HLM à de coquettes petites maisons entourées de jardins soignés. Dans un écrin de verdure, le lycée Lacordaire surgit avec ses élèves policés. Un autre monde ! Ces deux univers étanches, Henry veut les faire se rencontrer : une quarantaine de lycéens se rend tous les mardis et jeudis à Saint-Paul pour aider au soutien scolaire... Ses cours 100 % multimédia font en tout cas un tabac : sur un même support informatique, il a intégré images, sons et textes. Le temps d'installer son ordinateur portable et son vidéoprojecteur, et la leçon peut commencer. Les lycéens répondent, résument, expliquent... Pas un mot de français n'est prononcé. Un tour de force. Au programme du jour : la peine de mort aux États-Unis. Un documentaire et le clip d'un chanteur américain illustrent le thème.

Cette vie bien pleine est-elle réussie ? « *Passionnante, en tout cas ! Ce qui ne m'empêche pas de me poser des questions. Je suis au milieu de ma vie. Que me réserve l'avenir ?* », s'interroge-t-il, songeur. Mais le sourire revient, plus convaincant que toutes les paroles échangées, comme une réponse claire et joyeuse. ■

1. Allusion à l'une des deux familles emblématiques du film d'Étienne Chatiliez, *La vie est un long fleuve tranquille*.

2. Olympique de Marseille.

3. Ce philosophe, théosophe et mystique musulman, né en 1165 et mort en 1241, est reconnu comme le plus grand maître dans la tradition soufie. De nombreux titres de son œuvre sont disponibles en français.

4. Certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement privé du second degré sous contrat.

Belfort fait fort dans l'encouragement

« **Susciter le désir d'agir, favoriser le développement de quelque chose** » : la définition du verbe « encourager » résume le thème de l'année de l'institution Sainte-Marie de Belfort. De la découverte des talents à l'engagement citoyen, en passant par la solidarité, la communauté éducative a décliné l'encouragement sous tous ses aspects.

■ BRUNO GRELON

Au pied de la forteresse qui connut ses heures de gloire militaire à la fin du XIX^e siècle, le lion de Bartholdi se montre toujours sur la défensive. À deux pas de la vieille ville, fondée en 1875 – année de l'édification de la statue –, s'élève l'institution Sainte-Marie¹, établissement sous tutelle marianiste. Créé à l'origine pour des Alsaciens désirant rester de culture française, cet établissement a pris une place prépondérante dans la région belfortaine. Sa solide réputation ne présente pourtant pas que des avantages aux yeux de Pierre Tirole, qui le dirige. « *Nous sommes considérés comme un établissement "élitiste" qui serait trop sévère vis-à-vis des élèves un peu moyens.* »

Sapeur-pompier volontaire, en dehors de ses études, Laurent veut tirer toute la valeur de cette expérience.

Pas question de laisser s'installer une telle image, d'autant que le projet pédagogique de l'institution Sainte-Marie est de « faire fructifier en chaque élève tous ses talents » et que l'esprit marianiste, qui anime l'équipe éducative, veut « rendre les élèves acteurs et responsables de leur orientation et de leur éducation ». D'où, pendant toute la dernière année scolaire, un travail de fond sur le thème de « l'encouragement ». De septembre à juin, réflexions

et actions se sont répondues chez les 1 420 élèves, les enseignants et les personnels.

« *C'est bien plus qu'une simple idée, commente Pierre Tirole. Nous avons cherché à concrétiser ce mot au sein du conseil de classe, par exemple, où nous avons voulu trouver une autre façon de traiter l'élève au-delà d'un "jugement sec", en cherchant à le rencontrer, en lui proposant des paroles d'encouragement, en l'incitant à se "convertir", autrement dit à changer d'attitude.* »

Le point de départ de cet ambitieux projet remonte sans aucun doute au 8 décembre 2003, pendant la fête de l'institution, décrétée « Journée des talents ». Sur le thème de « l'encouragement », tous les élèves ont pu présenter à leurs camarades et professeurs, un ou plusieurs de leurs hobbies. Trois cents « talents » se sont déclarés. Les uns ont exposé leur collection de pierres précieuses ou de fossiles, leurs bandes dessinées, leurs travaux sur la Seconde Guerre mondiale. Les autres ont exécuté un numéro de jonglerie ou un morceau de musique.

Laurent, 21 ans, élève de terminale, a, pour sa part, fait la promotion du secourisme : « *J'ai cité mon expérience et interpellé les jeunes. J'ai ensuite organisé des stages de formation qui ont attiré beaucoup d'élèves.* » Après cette première phase qui a mis les élèves en avant, « la deuxième a concerné l'ensemble des adultes qui sont à Sainte-Marie, professeurs et personnels, évoque Pierre Tirole. L'établissement avait été exceptionnellement fermé pour que nous

puissions nous réunir lors d'une journée pédagogique dans le pays de Montbéliard. Nous nous sommes retrouvés à 140 personnes pour une réflexion avec un animateur et en groupes de travail. »

Satisfaits et convaincus

Le parlement des élèves a constitué le dernier temps fort : lors d'une vaste assemblée, les deux délégués envoyés par chacune des 52 classes ont exprimé leur opinion sur ce qui a été vécu autour de l'encouragement et perçu du côté des élèves. « *Ce n'est pas facile d'organiser une telle rencontre, explique Sabrina, 19 ans, élève de terminale et trésorière de l'association socio-éducative, à l'origine du projet, car les disparités sont très grandes entre les "petits", très terre-à-terre, et les "grands" de terminale ou de BTS². Bien souvent, les exposés ont été considérés comme trop longs, et le débat pas aussi passionnant que l'on s'y attendait. Quant à l'encouragement, cette notion est restée plutôt abstraite.* »

Même si pour Sabrina, il y a eu « beaucoup de belles paroles, et après quand ils sortent, ils restent pareils », Marine, 18 ans, secrétaire de l'association, voit dans ce parlement un côté bénéfique puisque chacun a pu constater que la notion de courage est à la fois personnelle et commune à tous. « *Cela nous a aidés à une meilleure prise de conscience.* »

Toutes ces réflexions ont fait l'objet d'une synthèse présentée le Vendredi Saint. « *Là encore, ce fut un grand moment, car nous avons voulu tous ensemble*

montrer concrètement ce que c'est qu'encourager les autres à vivre », précise encore le chef de l'établissement belfortain. Ainsi pour aider les élèves d'une ville du Burkina à pouvoir se nourrir lors de leur année scolaire, le mouvement « Bougeons pour le Burkina » a proposé à chacun de donner l'équivalent du prix d'un repas. Ce jour-là, le menu se composait de pain, d'une pomme et d'eau, et ils ont pu récolter 3 500 euros, soit une jolie part des 16 000 euros engrangés au cours de l'année. »

Même s'il reste encore beaucoup de travail à faire pour que cette notion d'encouragement devienne une force concrète pour l'ensemble des élèves, les responsables éducatifs de l'établissement se sont montrés satisfaits de cette première avancée qui va dans le sens de leurs choix pédagogiques.

Parmi les élèves convaincus, il y a ce jeune homme de terminale, âgé de 21 ans : « *À 17 ans, je n'allais pratiquement plus à l'école, d'ailleurs 90 % des lycées de la région ne voulaient plus de moi. C'est alors que j'ai rencontré monsieur Tirole qui m'a fait confiance et proposé un trimestre d'essai. Depuis je bosse, car il me faut mon bac.* »

En 2004-2005, l'encouragement continuera de jouer son rôle dans la pédagogie de responsabilisation des élèves : 60 à 70 d'entre eux s'engagent dans différentes formes d'encadrement. Ainsi Thierry, 19 ans, en terminale, est surveillant de permanence. « *Je m'occupe d'un groupe de 30 à 60 élèves. Je suis là pour maintenir le calme, voire pour leur*



Ça roule ! Pôle de responsabilisation des élèves, l'association socio-éducative gère les quatre foyers de l'institution Sainte-Marie à Belfort. Accueil, organisation de concerts, d'expositions : les loisirs des autres, c'est leur travail à eux. (Photo : B. Grelon)

donner un coup de main et les encourager. » Satisfait de cette importante responsabilité, Thierry estime que cela a changé son opinion sur le corps enseignant : « Ce n'est pas si facile, en fait... »

Laurent, 21 ans, plutôt agité de tempérament, est chargé, lui, de l'entrée du self. « Huit cents élèves qui se succèdent en peu de temps, demandent un minimum d'organisation, commente-t-il. J'ai réussi là où d'autres avaient échoué. Aujourd'hui je suis écouté et considéré. » Sapeur-pompier volontaire, en dehors de ses études, Laurent veut tirer toute la valeur de cette expérience : « Je pense qu'elle me sera très utile dans l'avenir car je souhaite devenir officier. »

Président de la commission Solidarité, Johanna, 17 ans, a choisi de s'occuper du parrainage des sixièmes et cinquièmes en difficulté. « Présente au conseil de classe afin de proposer cette solution pour certains élèves, j'explique aussi notre action dans les classes. Actuellement nous avons 37 parrains pour 35 élèves. Bien sûr chaque enfant est différent, mais avant

tout il s'agit de les aider à mieux s'organiser dans leur travail. Nous les rencontrons essentiellement à la pause de midi, environ une heure par semaine. Nous sommes en contact régulier avec leur professeur principal et avec les parents qui apprécient particulièrement notre action. »

Un rôle puissant

Dernier pôle de responsabilisation au sein de Sainte-Marie, l'association socio-éducative évoquée plus haut : « Cette association existe depuis dix ans, précise Thomas, 18 ans, en première. Gérée par des élèves pour l'essentiel, elle a la responsabilité des quatre foyers de l'établis-

sement. Ce sont des lieux de détente, on y écoute de la musique, on y joue au billard ou au baby-foot. Mais on y organise aussi des animations, comme une exposition sur le tabac et un concert de rock. Le fait de s'initier au fonctionnement d'une association qui se charge d'enfants de tous âges est particulièrement enrichissant et constructif. »

Tout au long de l'année dernière, l'association a joué un rôle puissant de lien en développant et en soutenant les actions solidaires pour « contribuer au "mieux vivre" de tous les membres de la communauté éducative ».

Peut-on déjà tirer un premier

bilan ? « Nous nous sommes essayés au parler vrai, affirme Jean-Christophe Doillon, conseiller d'éducation, ce qui est essentiel au sein d'une école de la vie. » « Sainte-Marie n'est pas seulement fait pour les cours, estime encore Thomas. On y fait aussi l'apprentissage d'une vie en communauté où l'on retrouve toutes les notions de solidarité et d'encouragement. » Conclusion satisfaite d'un parrain : « Qu'est-ce que cela fait du bien de se sentir responsable et utile pour quelqu'un d'autre ! » ■

1. Institution Sainte-Marie, 40 faubourg des Ancêtres, BP 337 - 90006 Belfort Cedex

2. Brevet de technicien supérieur.

Premier engagement

➔ Bien avant les responsabilités que chacun peut prendre au sein de l'encadrement ou dans l'association socio-éducative, les élèves de l'institution Sainte-Marie, à Belfort, s'engagent dès leur entrée dans l'établissement en acceptant la charte qui définit leurs droits et leurs devoirs : « Les élèves ont le droit d'avoir à leur disposition des locaux décents, une bonne organisation scolaire, des professeurs qui leur enseignent les méthodes et les connaissances nécessaires pour se cultiver, ouvrir leur esprit. »

« Les élèves ont aussi le devoir de respecter le règlement de l'établissement, ajoute la charte. Il n'est pas constitué d'interdits mais de propositions librement consenties et rédigées en concertation avec eux. » Outre les notions de respect de soi-même, des autres, des locaux et de sa santé, ce règlement stipule : « Je me persuade que le travail fait grandir et progresser : travail en classe, travail exigé, travail en autonomie. Je suis solidaire et responsable de la bonne marche de ma classe, et même de la totalité de mon établissement. » ■ **BG**

Renforcer la relation éducative

Surveillants et cadres éducatifs sont des pivots de la vie scolaire. Rigueur, qualité d'écoute et relation de confiance sont au cœur de leur formation, ici menée à La Réunion.

■ JEAN-LOUIS BERGER-BORDES

Mo-ti-vés ! C'est sur leur temps de vacances que 19 surveillants et cadres éducatifs de trois lycées et collèges de La Réunion¹, ont suivi cette année une formation de l'Afarec² : « La relation éducative ». En octobre, janvier, mars et... fin juillet derniers, ils ont tous, avec assiduité et une soif manifeste de toujours mieux faire, bénéficié de douze journées bien remplies sur « la dimension éducative de leur fonction », ou encore « la psychologie de l'enfant et de l'adolescent » (cf. encadré ci-dessous). Trois formatrices³ ont pour cela successivement fait le voyage vers cette île volcanique au relief tourmenté de l'océan Indien, peuplée de 700 000 habitants et située à l'est de Madagascar. L'une d'elles, Élisabeth Pilattre-Jacquin, consultante en ressources humaines, ne cache pas ses « deux surprises ». La première, c'est d'avoir « retrouvé les mêmes discours des surveillants sur les adolescents. Je pensais que les différences d'histoire et de culture auraient pu marquer quelques différenciations de comportements. En fait, je les ai plus retrouvées chez les adultes que chez les enfants. Les adolescents ont ici les mêmes attitudes que tous les ados, sinon du monde, du moins de France ». Sa seconde surprise, en regard des stagiaires de métropole, a été que « tous ici étaient réellement

attentifs, respectueux des horaires aussi, et tellement demandeurs ! ».

Réjouissante bonne volonté

Ce que confirme Catherine Despoisse, directrice de l'Afarec, qui y a vu aussi une « grande attente de lien renforcé avec la métropole et de confrontation de leurs pratiques, pour une réassurance professionnelle : la dynamique des groupes exprimait un grand besoin de parler, de conforter leurs savoir-faire professionnels ». Sans oublier, attitude peut-être plus rare en métropole, un souhait manifeste de bien se pénétrer « du caractère propre de l'enseignement catholique et de rester fidèles aux pères fondateurs de leurs établissements congréganistes ».

Une réjouissante bonne volonté doublée d'une ardeur éducative que l'on retrouve dans les objectifs clairement affichés par Patricia Fournier, directrice-adjointe du lycée Levavasseur, qui attend de ses surveillants et cadres éducatifs « toujours plus de compréhension dans les relations avec les élèves, pour leur inculquer des valeurs de respect, tout autant que d'ouverture, les uns vis-à-vis des autres ». Même si elle reconnaît « n'avoir pas de gros cas à problèmes ».

La Réunion semblerait de fait bien mériter son nom, à entendre, enthousiaste et volubile, Johann Vicq, 45 ans, surveillante depuis quatre ans à Levavas-

seur : « Dans notre île où se côtoient, en un riche mélange de cultures, Créoles, Chinois ou "Zoreilles"⁴, tout est beaucoup plus facile et ouvert, dans les relations. » En fait, regrette-t-elle, « c'est presque plus en voyant dans les journaux ou à la télévision les problèmes rencontrés en métropole, que les gens, ici, finissent par se poser des questions. Jusqu'à présent, les relations intercommunautaires étaient naturelles ». Évoquant "l'affaire" du voile depuis son île de paix, elle tempère : « Bien sûr, on le voit aussi, mais il faut se calmer ! »

Le plus important était « le souci qu'avaient les chefs d'établissement de bien reconnaître les fonctions de surveillant et de cadre éducatif, et [de] leur faire mieux découvrir qu'ils font pleinement partie de l'équipe éducative des établissements ».

Quant à l'enthousiasme... Puisse le sien voguer jusqu'à notre continent : « J'aime tellement ce que je fais, avec mon cœur, que quand je viens le matin, je suis tout simplement heureuse. Alors, me former sur mes temps de vacances, quoi de plus naturel ! » Mais précisément, dans cette île qui aurait pu servir de modèle – mais a posteriori bien sûr – à Thomas More pour son *Utopie*⁵, que pouvait apporter de plus une formation à la « relation éducative » ? « Elle nous conforte, répond aussitôt Johann Vicq, nous permet de vérifier que l'on n'est pas "à côté de la plaque". Et c'est tellement important aussi d'échanger nos expériences avec nos collègues d'autres établissements. »

Sans oublier tout de même, insiste-t-elle, que « nous ne sommes pas psys, et que l'on n'en sait jamais assez sur la meilleure façon d'établir des relations de confiance avec les

Quatre modules de stage

→ À La Réunion, la formation sur le thème « La relation éducative dans un établissement scolaire » s'est déroulée en quatre modules de trois jours :

- Connaître l'enseignement catholique et savoir se situer dans une institution scolaire. Repérer la dimension éducative de sa fonction, son évolution et les compétences requises pour l'exercer.
- Acquérir des connaissances de psychologie de l'enfant et de l'adolescent, identifier les comportements difficiles et à risque (violence, agressivité, drogue, anorexie...). Clarifier ses propres attitudes et adopter des comportements professionnels.
- Repérer et analyser les constantes dans la constitution et la vie des groupes. Repérer l'importance de l'écoute dans les situations-problèmes, prendre en compte les contextes familiaux et sociaux (nouvelles parentalités, cultures d'appartenance...).
- Approfondissement des deux précédents modules. ■



Enthousiastes. Johann Vicq et Charles-Henry Barre, personnels d'éducation au lycée Levassasseur, à La Réunion, ont pris sur leur temps de vacances pour se former. (Photo : D. R.)

enfants... et les parents. Et puis, on est loin de la métropole et on ne voudrait rien manquer de ce que nous devons connaître pour notre mission éducative ».

À ce propos, Élisabeth Pilattre-Jacquin peut tous les rassurer. Ainsi qu'elle l'ex-

pose avec un sourire étonné, « ce que les surveillants appellent ici comportements transgressifs ferait, dans l'Hexagone, rêver bien des directeurs d'établissement ! ».

En métropole, poursuit-elle, « c'est un peu le chaos, chez les adultes, dans les métiers

pédagogiques, avec un fort besoin de reconstruire des repères. À La Réunion, ils découvrent seulement cette remise en cause de l'autorité traditionnelle ».

Mission accomplie

Le plus important sans doute, observe-t-elle, était « le souci qu'avaient les chefs d'établissement de bien reconnaître les fonctions de surveillant et de cadre éducatif, et de leur donner quelques clefs supplémentaires. De leur faire mieux découvrir aussi qu'ils font pleinement partie de l'équipe éducative des établissements ».

Mission accomplie assurément pour l'Afarec qui, là comme ailleurs, appuie Catherine Despoisse, est, dans ses formations, attentive à « redonner de l'identité professionnelle et toujours plus de compétences à ces fonctions pivots de l'action éducative en établissement. La transformation de l'attitude des jeunes implique de nouveaux besoins éducatifs. Et nécessite un enrichissement du métier de surveillant et de cadre éducatif, qui doit désormais être, plus encore, une mission d'accompagnement des jeunes. Avec la nécessité d'une évolution des pratiques professionnelles en fonction des nouvelles postures d'opposition des enfants et adolescents ».

À La Réunion, les saynètes improvisées par les stagiaires étaient d'ailleurs, et sans surprise, les plus appréciées, pour apprendre à bien « jouer » demain leur rôle... éducatif. ■

1. Collège Saint-Michel et lycée Levassasseur, à Saint Denis ; collège Saint-Charles, à Saint-Pierre.

2. Association pour la formation, l'animation et la recherche dans l'enseignement catholique. Lire aussi la note (*) de l'encadré ci-dessous.

3. Dominique Boursier, Catherine Despoisse et Élisabeth Pilattre-Jacquin,

4. Surnom couramment donné aux métropolitains installés depuis peu dans les Dom-Tom.

5. Saint Thomas More, 1478-1535, patron des hommes politiques. Chancelier d'Henri VIII, roi d'Angleterre, il sera exécuté pour avoir désapprouvé son premier divorce. Humaniste, il écrira *Utopia* en 1516, fondant un mot, et un rêve, qui depuis fait florès.

Faire sauter les barrières des « mondes » de l'éducation

→ Catherine Despoisse, la directrice de l'Afarec*, tient à cette singularité : « Nous nous efforçons toujours, dans nos formations, de faire tomber les représentations de chacun des deux "mondes" de l'éducation, celui des enseignants et celui des non-enseignants. » Jusqu'à organiser des formations qui les rassemblent. Dans des stages intitulés « La communication non violente » par exemple, ou encore « Paroles d'élèves : quelle place leur accorder ? Quelles réponses leur apporter ? ». Cette mise en relation des deux « mondes », qui trop souvent s'ignorent ou plutôt se méconnaissent, est pour elle au cœur de la bonne marche du système éducatif.

L'Afarec assure ainsi la formation continue de quelque 3 000 stagiaires, dont deux tiers d'enseignants de collèges et lycées, soit à son siège, soit dans les établissements mêmes. Parfois, à la demande, hors Ile-de-France. Elle répond aussi, y compris donc hors de ses bases franciliennes, comme ici pour La Réunion, à des appels d'offres particuliers de l'OPCA-EFP**, afin de « couvrir des besoins non satisfaits, accompagner la mise en place de nouveaux métiers ou répondre à des tendances émergentes ».

Le module proposé sur « la relation éducative dans un établissement scolaire » s'est ainsi déjà déroulé, ces dernières années, à

Paris bien sûr, mais aussi à Arras et à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). ■

Afarec, 76 rue des Saints-Pères, 75343 Paris Cedex 07.

Tél. : 01 45 49 61 28. Internet : www.afaec.com

* L'Association pour la formation, l'animation et la recherche dans l'enseignement catholique a été créée en 1992. Sous tutelles diocésaines, l'Afarec travaille à Paris, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne. Dans les autres départements d'Ile-de-France, agissent en pleine coordination avec elle – en proposant un même catalogue de plus de 200 stages pour enseignants – le Service pédagogique interdiocésain (SPI) pour les Yvelines, l'Essonne, les Hauts-de-Seine et le Val-d'Oise, et le Service d'entraide pédagogique (SEP) pour la Seine-et-Marne.

** Organisme paritaire collecteur agréé-Enseignement et formation privés.

Au nom de la différence

Les élèves d'une classe de CM1 de Marseille ont mené ensemble plus de deux heures de réflexion sur le thème de la différence. À l'évidence bien rodés à l'exercice, ils ont discuté et argumenté de façon étonnamment mature et autonome.

Des échanges qui révèlent leur approche de ce sujet, calée sur leurs préoccupations quotidiennes : bagarres, insultes, règlements des conflits, qui varient selon les sexes.

Photos : Sophie Bizouard



« On est tous différents. On est tous pareils... »

Enzo : Je ne comprends pas pourquoi on se moque des autres.

Natacha : Je pense que c'est parce que quand on ne sait pas comment attaquer les gens, on les « traite », en commençant par leur apparence, différente de la nôtre. Leur problème de poids, par exemple.

Martial : Moi, je ne vois pas en quoi être gros, c'est mal.

Anthony : Parfois, je traite les autres, mais c'est parce que je suis bien obligé de me défendre.

Nicolas : Anthony, si tu crois que traiter c'est une défense, moi je pense que c'est plutôt une attaque.

Natacha : Quand on te traite, tu ne dois pas répondre. Le plus intelligent des deux est celui qui ne traite pas.

Enzo : Oui, si quelqu'un te dit une insulte, ignore-le. S'il ne dit rien d'intéressant, il va finir par s'en rendre compte et s'arrêter, il faut le laisser parler.

Anthony : La différence n'est pas forcément physique, elle peut être aussi mentale : différence de réaction, différence de comportement, différence de mentalité.

Natacha : Anthony a raison : on est chacun différent, on a tous des problèmes différents.

Par exemple, il y en a qui peuvent ou non passer en CM2. Ceux qui

ne peuvent pas passer, c'est parce qu'ils n'apprennent pas assez vite. On n'apprend pas tous de la même façon parce que l'on est tous différents.

Océane : Quand un enfant traite un autre, c'est pour se mettre en valeur, comme les CM2 qui se sentent supérieurs à nous et qui nous traitent de « nains de jardin ».

Nicolas : Quand quelqu'un nous traite, c'est une réaction automatique de le traiter à notre tour, mais je trouve que ce n'est pas une attitude à avoir.

Natacha : On a chacun le droit de se faire respecter. Quand on te traite, tu ne dois pas te laisser faire. Par exemple, si Nicolas me dit que je suis une naine, automatiquement, je ne sais pas pourquoi, je réagis. C'est de l'autodéfense. Mais ce n'est pas bien, parce qu'on se fait du mal et qu'après on regrette.

Anthony : Parfois c'est pour s'amuser, tu es trop sensible !

Martial : Pour que tout cela s'arrête, il



« Les filles discutent. »

faudrait que ceux qui insultent les autres commencent à se regarder. Je ne sais pas comment qualifier le fait que certains sont mis à l'écart à cause de leur apparence...

Anthony : Pour que cela n'arrive plus, les maîtresses devraient regarder un peu ce qui se passe : elles discutent entre elles pendant les récrés et s'occupent plus des autres maîtresses que de nous. Après, elles ne nous croient pas parce qu'elles



« Les garçons se bagarrent. »

n'ont pas vu ce qui s'est passé.

Martial : On dit en classe « Ça n'est pas bien », mais on est tous pareils, on est tous des êtres humains. Je trouve que ça ne sert à rien de se battre.

Amélie : Quand tu dis qu'Anthony est petit, il l'est peut-être pour nous, mais au fond de lui, si ça se trouve, il est bien dans sa peau.

Alexandra : Quand des garçons se disputent, pourquoi est-ce qu'ils se battent tout de suite et ne parlent pas d'abord ?

Martial : Les garçons, c'est différent des filles. Nous, c'est plus direct, Chez les filles, ça part d'Aurélie puis ça passe par Laura, par Mélanie et ça finit chez Fiona !

Alexandra : Quand on s'explique, on a plus de chances de résoudre le problème qu'en se battant. En se tapant dessus, on ne fait que se faire mal.

Anthony : Il faudrait séparer ceux qui se battent, les éloigner les uns des autres, et établir un contrat avec eux. Par exemple : « Discuter avant d'agir. » Et s'ils ne respectent pas ce contrat, ils reçoivent un carton jaune. On pourrait aussi élire un ange gardien chaque jour. On prendrait le plus *fair play* et il serait chargé de calmer le jeu.

Natacha : La maîtresse donne des sanctions sans forcément savoir ce qui s'est passé. S'il y a un enfant médiateur, il va d'abord chercher à comprendre ce qui s'est passé.

Martial : Comme au foot, quand l'ar-

bitre se met entre les deux joueurs quand il voit que ça risque de dégénérer.

Natacha : C'est bien si c'est l'enfant qui demande ce qui s'est passé, car en général, la maîtresse sanctionne les deux d'office.

Enzo : Il faut qu'il leur dise : « Je te laisse une dernière chance, tu as un cerveau, c'est fait pour réfléchir. La prochaine fois, essaie de discuter au lieu de te bagarrer. »

Kevin : C'est ça : « Arrêtez de vous battre et expliquez-vous. »

Laurie : Si l'on choisit un médiateur parmi ceux qui ont l'habitude de se battre, les autres auront peut-être peur et arrêteront leurs bagarres.

Sarah : Je ne comprends pas pourquoi on dit que les filles sont plus intelligentes que les garçons.

Natacha : On n'est pas plus intelligentes que les garçons : on nous traite de chotchottes, on se met à pleurer dès qu'on reçoit un coup de pied. Si on était plus intelligentes, on réagirait autrement qu'en allant se plaindre à la maîtresse. Parfois l'autre se fait punir alors qu'il voulait juste faire une plaisanterie.



« On pleure parce qu'on est plus fragiles que les garçons. »

Alexandra : Je suis d'accord avec Natacha.

Et on pleure parce qu'on est plus fragiles que les garçons.

Aurélie : On dit que Sarah est plus intelligente parce qu'elle a des vingt. Moi je pense qu'on peut être intelligent sans avoir de bonnes notes.

Natacha : Quand quelqu'un dit à Marc qu'il est très intelligent parce qu'il a des bonnes notes, nous, on se sent à l'écart.

Mélanie : Je me sentais à l'écart quand je n'avais que des mauvaises notes. C'est comme ça que j'ai compris qu'il fallait que je m'améliore, et j'y suis arrivée. Maintenant ça va bien.

■ PROPOS RECUEILLIS
PAR SOPHIE BIZOUARD

Trois questions à Marjorie Riotte*

Comment travaillez-vous le thème du débat avec vos élèves pendant l'année ?

Le débat est un genre oral qui est travaillé dans toutes les disciplines. C'est à la fois un outil (langue outil) pour construire des compétences dans un champ disciplinaire, et un objet (langue objet) à apprendre. On développe par des activités régulières de débat des attitudes – écouter, prendre en compte l'avis de l'autre – et des aptitudes – construire un discours argumentatif.

Pourquoi est-ce important de prévoir des temps d'expression ?

C'est d'abord dans l'oral que les apprentissages et que l'identité personnelle se construisent. Les temps d'expression sont transversaux aux apprentissages et à la vie de la classe et de l'école. Chaque temps de prise de parole, d'expression, aussi bien du côté du maître que de l'élève, a une fonction, une visée. Ces fonctions doivent être explicites et

explicitées pour être conscientisées, développées et faire l'objet d'apprentissages.

Comment prendre en compte la parole de l'élève à l'école primaire ?

Prendre en compte la parole de l'élève, c'est lui donner un statut dans la classe, dans l'établissement. C'est se questionner sur la place que la parole y occupe, créer des situations et des espaces de véritables échanges qui ne se limitent pas aux simples « questions-réponses » (l'enseignant pose une question et l'élève répond). L'enseignement est un métier de communication. Mais communiquons-nous réellement avec nos élèves ? avec nos collègues ?

Prendre en compte la parole de l'élève, c'est aujourd'hui certainement pour l'enseignant moins parler et laisser davantage la parole à l'élève. Donner et prendre la parole ne confère pas le même statut : c'est l'interlocuté qui devient interlocuteur. La visée est que les élèves soient des

interlocuteurs.

C'est accepter qu'un espace de liberté se crée dans un cadre défini avec les élèves et l'enseignant. ■



« L'enseignant doit moins parler pour que l'élève parle davantage. »

* Enseignante en CM1 et directrice de l'école Sainte-Thérèse-d'Avila, 47 boulevard Dahdah, 13004 Marseille.

En prison : l'enseignement vaille que vaille

L'enseignement est devenu une composante incontournable de l'incarcération. Mais comment s'organise-t-il ? Rencontre avec des profs à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

■ ÉLISABETH DU CLOSEL

Nous avons fait une demande de reportage de trois jours au centre des jeunes détenus (CJD) de Fleury-Mérogis, où sont accueillis les moins de 18 ans. Nous avons reçu l'autorisation d'enquêter une journée au bâtiment D2 de la maison d'arrêt des hommes¹. Nous ne prétendons donc pas montrer un dispositif exemplaire, ou l'unique dis-

positif de l'Éducation nationale mis en place en milieu carcéral. Ceux-ci varient selon la nature de l'établissement pénitentiaire², sa structure, son architecture, ses personnels, les activités proposées, les directeurs des unités pédagogiques régionales³ (UPR).

Ce que nous souhaitons, c'est offrir un éclairage – à travers des témoignages de profs de Fleury-Mérogis –, sur la manière dont fonctionnent, réagissent, s'adaptent des enseignants des premier et second degrés, sur la manière dont ils assument l'exigence scolaire et l'exigence affective dans cet environnement très spécifique, pas conçu pour la formation, où il faut sans cesse gérer le flux d'entrants et de sortants, s'adresser à des publics très hétérogènes qui ont souvent connu l'échec scolaire, et faire face aux lourdeurs de l'administration pénitentiaire.

Démarche

Avec ce profil...

J'ai été instit, directeur d'école, proviseur-adjoint, formateur en IUFM*. J'aime m'occuper de publics en difficulté. Je suis responsable d'une association de prévention contre l'échec scolaire et ai des activités militantes. Avec ce profil, on choisit Fleury plutôt qu'un établissement huppé. Cela fait partie d'un tout. C'est le même grade, le même salaire, mais pas du tout le même type de travail et de contraintes. Je ne suis jamais dérangé par un prof qui m'amène un gamin, jamais dérangé par une famille qui se plaint d'une mauvaise note ! Par contre, j'ai à gérer 500 cas individuels, et à démêler des situations inhérentes à la détention (inscriptions aux examens, aménagements de cours...). Je suis venu ici, en septembre 2003, pour aller au bout de ma démarche et faire connaître un peu mieux l'enseignement en prison, y compris auprès de notre



Christian Loisy
proviseur-adjoint
à Fleury-Mérogis

institution, l'Éducation nationale. Une de nos grandes préoccupations reste les indigents. Entre le travail, même mal rémunéré, et l'école, leur choix est vite fait. Un nombre limité de détenus parviennent à assumer les deux. On y arrive relativement bien à la maison des femmes où a été instituée la journée continue. Autre point de focalisation : le manque d'enseignement professionnel. Il sort de nos champs de compétences Éducation nationale. Alors que le besoin est énorme. » ■

* Institut universitaire de formation des maîtres.

Tonus d'enfer

Ils sont là depuis un, dix ou trente ans, vacataires ou à plein temps. Ils poussent des coups de gueule, ont des souhaits, des soucis, des inquiétudes et, dans tous les cas, un tonus d'enfer, une capacité à se renouveler et, sans faire d'angélisme excessif et en se défendant de tout jugement, un regard rempli d'humanité et d'espérance envers ceux qui ont, un jour, dérapé plus ou moins gravement.

« Notre rôle est d'abord de les acheminer doucement vers la berge. »

« *Peur d'une routine ! s'exclame Edgard Moscherosch, prof de maths, 22 ans d'ancienneté. Impossible. La population carcérale rajeunit et est de plus en plus difficile. Les cas psychiatriques arrivent en prison, par défaut. Beaucoup de toxicomanes aussi. Cela nous oblige à une remise en cause permanente.* »

Voilà des profs qui évoluent sans cesse en terrain d'expérimentation. S'ils ne pensent pas de nouvelles façons d'enseigner, une pédagogie différenciée, quasi individualisée, ils sont fichus, ils le



Fleury-Mérogis. Des bâtiments en hélice posés au milieu de

savent ! Mais c'est justement cette innovation constante qui est leur moteur et leur source de satisfaction. « *Il se passe des choses incroyables avec eux [les détenus] s'il existe un véritable rapport de confiance*, commente Benoît Charreau, prof de philosophie, vacataire depuis six ans, travaillant aussi au CJD. *On ne triche pas en prison. Au premier coup d'œil, nos élèves nous jaugent. Ils savent très bien à qui ils ont affaire. On ne peut pas leur mentir. Et c'est réciproque.* »

Le moment se prête à une telle enquête. Cette année, on célèbre le 20^e anniversaire de la mort de Michel Foucault, qui a permis de poser un nouveau regard sur la peine, l'enfermement, le délinquant, l'étranger, et donné naissance notamment au Groupe d'information sur les

prisons (GIP). En juin dernier, les parlementaires ont remis la question de la prison sur le devant de la scène, arguant de leur droit de visite pour faire un état des lieux – un de plus – de diverses structures pénitentiaires. Mais il est rare d'aborder l'éducation, point pourtant fondamental pour favoriser la réinsertion qui est, rappelons-le, l'objectif premier de la prison.

Fleury-Mérogis, maison d'arrêt des hommes. Jeudi 13 mai 2004. 9 heures. Énorme bâtisse conçue comme une hélice à cinq pales, posée au milieu de nul-



le nulle part. (Photo : D. R.)

le part sur un terrain de 160 hectares. Quatre mille cinq cents détenus environ dont une soixantaine de mineurs dans un quartier à part. Encore plus excentré : le quartier des femmes. Tout autour, des concessionnaires qui exploitent de manière scandaleuse les détenu(e)s en n'appliquant pas le droit du travail⁴. Fleury-Mérogis. Une haie de policiers. Des barrières, forcément. Montrer patte blanche, se laisser dépouiller du matériel inutile – téléphone portable... – avant de franchir une lourde grille, puis une autre. Une troisième encore. Ensuite, on ne les compte plus. On a passé la frontière. Sentiment de malaise. Oppression. Traverser maintenant l'enceinte intérieure. Se diriger vers l'endroit où nous avons l'autorisation d'aller. Le bâtiment

D2. Un choix savamment étudié. Il est le seul où le centre scolaire n'est pas en sous-sol mais intégré à la détention. À une extrémité du couloir, l'école. À l'autre, des cellules. Un bâtiment présentable. La peinture écaillée, mais pas d'infiltrations, pas de rats ni de chats courant dans les salles de classe (ça existe !). Mais Fleury-Mérogis est en pleine rénovation. Le plan va courir sur des mois.

Le D2 et son école au 2^e étage. Des petites salles de classe, banales. Une table au centre, les élèves autour. Un poste de télévision, un tableau noir. Des barreaux aux fenêtres. Vue sur le terrain de sport – terrain de promenade aussi. Linge accroché aux barreaux des cellules. Détritus jonchant le sol. Des odeurs, beaucoup de bruit, les appels dans les haut-parleurs, les hurlements des téléviseurs et des chaînes hi-fi, les cris de détenus d'un bâtiment à l'autre ou vers leurs camarades qui font les cent pas dans la cour, s'échangent des tuyaux, se racontent et miment leurs histoires – vols, fraudes, braquages, crimes et *tutti quanti* –, se vantant ou se disculpant. Jeudi 13 mai 2004. Il fait soleil. L'univers, ici, est sombre.

Quatre passionnés

Quatre élèves, ce matin, au cours d'histoire de Franz Thille, depuis sept ans dans ces locaux. Quatre seulement, au lieu des 15 inscrits, « *parce qu'il y a eu quelques petits problèmes d'administration. Vous êtes directement dans le bain. Quand j'arrive, je ne sais jamais combien d'élèves assisteront au cours. Au petit-déjeuner, on leur a annoncé que je serais absent. Certains ont dit : "Pas possible, il est toujours là." Alors ils sont venus.* » Quatre passionnés qui écoutent, questionnent, notent, interviennent. « *Ils n'ont qu'un petit niveau de troisième, mais une grande maturité. Le décalage est énorme entre leur niveau purement scolaire et leur capacité de raisonnement due à leurs histoires de vie, à la souffrance et à la détresse endurées qui les ont amenés là. Évoquer le problème kurde avec eux est un régal. Je fais un cours dialogué. Ils réagissent au quart de tour ! Si mes élèves de BEP avaient été présents, la IV^e République et de Gaulle auraient été au programme. Préparation à l'examen⁵ oblige. L'Éducation nationale veut des résultats. Si cet objectif n'est pas atteint, nous pouvons être en péril. C'est vraiment méconnaître nos besoins réels. On ne peut pas tout baser sur l'examen. Prenez un gamin qui a échoué au BEP, a été déscolarisé, et se retrouve derrière les barreaux. Comment pouvons-nous en quelques semaines ou quelques mois, prétendre le hisser au niveau BEP, lui faire croire cela ? Ils ont tellement de lacunes. Notre rôle est d'abord de les acheminer doucement vers la berge. Cela*

aussi devrait être pris en compte dans l'évaluation de notre travail : notre capacité à la remédiation, à la resocialisation. Si on leur tend la perche, ils l'attrapent. Ils peuvent se remettre à travailler. Une énorme satisfaction pour eux – et pour nous – qui ne se mesure pas en terme d'examen. »

Même écho chez Annick Henry-Amar. Après 25 ans dans le même collège, elle a choisi, à la rentrée 2003, d'enseigner le français à Fleury : « *L'accent est mis sur les diplômes, car ils cautionnent notre existence. Mais l'an prochain, je ne me focaliserai pas sur les examens. Un tiers seulement des inscrits arrivent à les passer. J'essaierai plutôt de les accompagner pour les amener à lire et écrire plus. Il est capital qu'ils reprennent confiance en eux. Il est essentiel de leur donner une autre image que celle, négative, qu'on leur renvoie. Je cherche toujours à les mettre en situation de réussite. Quand on leur dit "Oui, oui, c'est bien, c'est intéressant ce que tu fais", il y a des regards qui vous récompensent, dans la mesure où nous avons besoin d'être récompensés.* »

Idee

Jusqu'au bout

Députée UMP des Yvelines, Christine Boutin a fait partie de la commission d'enquête parlementaire sur les prisons en 2000 et a relancé le débat en juin dernier, en visitant un certain nombre de maisons d'arrêt. « C'est un sujet encore tabou. On enferme les gens, on sait à peine pourquoi. Et on ne veut plus en entendre parler parce que "ça" dérange. Si la société n'admet pas que toute personne est amendable, quelle que soit sa faute, qu'elle a un objectif, une perspective, une espérance, on ne progressera pas. La prison, comme tous les cas limites, est très éclairante du regard porté sur l'homme et la société. J'ai lancé un débat sur l'idée d'un "dividende universel" – qui existe d'ailleurs depuis 1792, est appliqué en Alaska et en cours d'application au Brésil –, une allocation [300€/mois] versée à tous sans exception



D. R.

Christine Boutin
députée

de la naissance à la mort. Il est fondé sur deux principes. Le premier : nous sommes tous inscrits dans la chaîne de la vie, héritiers de savoir-faire, et nous avons à transmettre quelque chose. Le second : tout le monde, même les exclus et les marginaux, participe à la richesse de la société. Ce dividende serait donc l'affirmation de la dignité de toute personne, y compris de celle qui est emprisonnée. Vous n'imaginez pas combien de débats suscite ce dernier point. Je raconte alors la prison, comment on y survit. Je me battrai jusqu'au bout. »

Pour favoriser le meilleur apprentissage, les temps scolaires sont répartis en modules (et non en classes). Un cadre est fixé avec le détenu – toujours volontaire s'il est majeur. Il doit le suivre durant le temps de sa détention. Trois mois, six mois, un an...

« Dommage qu'ils ne puissent tenir l'objet-livre en main. Ils n'ont que des photocopies, faute de moyens. »

Pour réduire les mouvements de la pénitencier, les cours sont calculés sur des durées de trois heures. Pas facile cependant de débiter à l'heure. Les arrivées s'échelonnent sur 30 minutes, voire plus.

Regards

Promus « enseignants »



Xavier Lottin, Sophie Bourgoïn, Medhi Frikha
polytechniciens

Des associations comme Faire* ou le Genepi** assurent des missions de soutien scolaire ou d'apprentissage du français langue étrangère (FLE) en prison. Depuis cinq ans, un partenariat a été créé entre Fleury et l'École polytechnique avec l'objectif de permettre à des élèves d'effectuer une « formation humaine » loin de leur milieu d'origine. Xavier Lottin, Sophie Bourgoïn, Medhi Frikha, promus « enseignants », ont arpenté les salles de cours pendant six mois. Sophie : « On arrive, on n'y connaît rien. On est d'abord surpris. Puis on se lance très vite dans l'inconnu sans avoir vraiment de points de repère. »

Xavier : « Ils n'ont aucune confiance en eux. Il faut les stimuler sans arrêt, faire sauter les verrous ! À partir du moment où l'on reste sincère et authentique, où l'on ne juge pas, ils nous font confiance. »

Medhi : « Il y a beaucoup de fondamentalisme chez les jeunes. Mais contrairement aux préjugés, ils sont fragiles psychologiquement. J'ai modifié le regard que je portais sur eux. Ils sont parfois très touchants. J'apprenais l'informatique à un Roumain venu à pied en France. Il m'a demandé de lui apporter des petits dessins à colorier pour sa fille de six ans. » ■

* Formation et aide à la réinsertion.

** Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées.

Les ouvertures de cellules pour les promenades, les parloirs famille ou avocat, l'infirmerie, l'assistante sociale, le sport... passent avant l'école. « L'enseignement n'est pas prioritaire chez les adultes. C'est simple, lorsqu'un détenu a des problèmes internes à la pénitencier, on le menace d'interdiction de cours. L'enseignement, qui plus est l'enseignement secondaire, est perçu comme un luxe. On n'en mesure pas l'importance », fait remarquer Edgard Moscherosch. Et Sandrine Corbou, qui fait de l'alphabétisation depuis deux ans chez les majeurs et les mineurs, d'enchérir : « Le gros hiatus, c'est que tout cela n'est pas vraiment réfléchi. Nous n'avons pas, à la base, les mêmes objectifs. Pour l'administration pénitencier, il faut que la détention se passe le mieux possible. L'éducatif et la réinsertion sont loin d'être la priorité. Et nous avons à gérer – ou à supporter – l'énormité de la machine qu'est Fleury. On nous rappelle parfois que nous sommes "invités" en prison. Dans les petites maisons d'arrêt, il est plus facile de rencontrer les différents partenaires. »

Difficile d'imaginer...

Benoît Charuau, comme Christian Loisy, proviseur-adjoint, déplorent « des collisions avec l'appareil judiciaire, au détriment de l'école. Un de nos élèves devait passer le bac au moment où a démarré sa période de jugement. Nous avons eu l'impression de voir notre travail sabré par une erreur de calendrier. » Et cela, malgré les textes et les conventions passées entre les ministères de la Justice et de l'Éducation nationale (cf. encadré, p. 47). Conventions qui laissent certains sceptiques quant à leur véritable application. Sous couvert d'anonymat, un prof nous a confié son inquiétude : « Contrairement au secteur médical qui fonctionne en autonomie, nous, personnels de l'Éducation nationale, faisons partie intégrante de l'organigramme pénitencier. Nous redoutons de glisser petit à petit sous la coupe de gradés, de surveillants. Quelques indices nous font craindre cette évolution inacceptable. Lors des conseils d'établissement, sont présents des membres de l'administration pénitencier [AP] et de l'Éducation nationale. Normal, nous avons un partenariat. Mais la logique voudrait que l'on scinde ces conseils en deux temps. Quand les enseignants ont une articulation à mettre en place avec la pénitencier, pas de problème ; dès qu'il s'agit d'évoquer un élève, l'AP ne devrait plus être présente. C'est une affaire interne à traiter entre nous. En début d'année, par exemple, j'ai eu un déclassement [interdiction de cours] voulu par la pénitencier. Or, cela relève de notre compétence de prof. À nous de mettre en garde un élève, de négocier s'il ne répond pas à la règle. »

Difficile de se projeter dans l'avenir, de se fixer des objectifs précis, d'imaginer que l'on va pouvoir amener tel élève à tel stade quand on a en face de soi des groupes aux niveaux très disparates, variant en fonction des entrées et des sorties. Mais dans chacun d'eux, il existe un « noyau » assez stable d'élèves, « ce qui permet de créer une dynamique et de les voir progresser », précise Sandrine Corbou. En alphabétisation et en français langue étrangère (FLE) – les priorités de

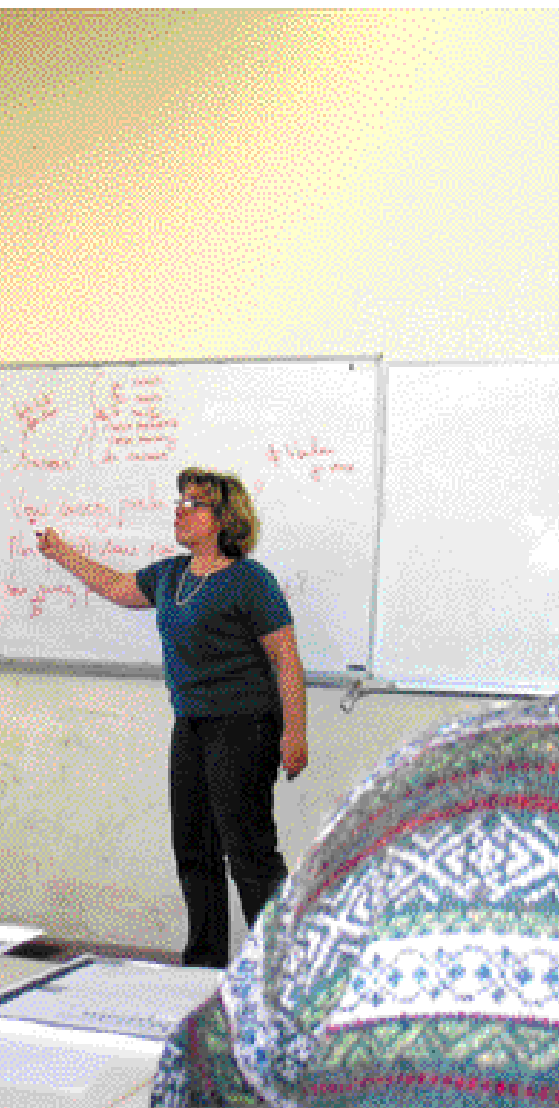


Pendant six mois ou depuis trente ans. Enseignement. (Photo : D. R.)

L'Éducation nationale en matière éducative –, les progrès sont souvent fulgurants. J'enseigne à des gens du voyage, des forains, des Chinois qui savent lire dans leur langue mais ne connaissent pas un mot de français, des Africains qui ignoraient, en début d'année, que "b. a." faisait "ba". Aujourd'hui, certains sont lecteurs, à 40 ans ! Imaginez leur fierté quand ils l'annoncent à leurs enfants ! Ils peuvent lire des livres. J'ai commencé avec des ouvrages pour les jeunes, ils sont partis à fond dans le texte. Dommage qu'ils ne puissent tenir l'objet-livre

en main. Ils n'ont que des photocopies, faute de moyens. »

Lire, écrire, compter. Chaque jour, Sandrine invente, compose, remet l'ouvrage sur le métier, part de ses intuitions. « Je bricole, comme la majorité d'entre nous. En alphabétisation, je suis partie de ma croyance personnelle, la syllabique. Le reste est du sur mesure. En calcul, les blocages sont beaucoup plus forts. » Ce que confirme Edgard Moscherosh : « Impossible de leur donner des devoirs en cellule. Si je corrige 15 copies



En milieu carcéral, c'est évoluer sans cesse en terrain d'expéri-

er par an, c'est le grand maximum. Mais si je reste enfermé dans l'idée que les maths sont la bête noire, c'est l'échec total. Avec le recul, je pense pouvoir dire qu'en travaillant les maths, ils font fonctionner leurs méninges différemment. Une certaine logique et un raisonnement se (re)mettent en place. »

Être en lien quotidien avec des hommes et des femmes maintenus dans un tel contexte, confrontés à l'humiliation et à l'injustice – même si la sanction a été méritée – conduit forcément à une réflexion sur la société, la démocratie, la

dignité humaine. Benoît Charuau nous livre quelques remarques qui se passent de commentaire : « Mettre le pied dans ce monde renforce la conviction que bon nombre de nos compatriotes ont des représentations très figées et erronées du milieu carcéral. Le détenu n'est pas l'asocial, l'irréparable que l'on croit, mis derrière les barreaux "parce qu'il l'a bien cherché". Ça peut surprendre, mais quand on passe de l'autre côté du miroir, on réalise que ces personnes nous ressemblent. Ils ont une histoire plus douloureuse, mais ne sont ni plus violents ni plus bêtes. Quoi qu'on pense, ils ont un sens moral. On prend soudain conscience que cela pourrait nous arriver. Voir les injustices flagrantes qui amènent des innocents en prison – les sans-papiers, par exemple – ne peut que renforcer l'impression d'illégitimité de l'institution qui les a jugés. Je m'étonne aussi du pourcentage de Français d'origine maghrébine ou noire derrière les barreaux. Je m'interroge, dès lors, sur le jugement et le regard que l'on peut porter sur eux, en amont. Je dirai même que l'on facilite leur arrivée ici. La proportion est tellement énorme que c'en est caricatural. Un changement de représentation doit se faire dans les mentalités. Les élites intellectuelles en ont conscience. Des craintes subsistent cependant pour les évoquer. Les écrits de Michel Foucault sont connus, mais on ne veut pas voir. J'observe que nous sommes dans une société qui n'a guère de justice. Un sentiment de plus en plus fort et de plus en plus grave. » ■

Dans le numéro d'octobre, nous aborderons l'enseignement pour les mineurs et la maison des femmes de Fleury. Et nous irons à l'étranger avec la campagne Horizon du Bureau international catholique de l'enfance (Bice) sur les alternatives à la prison pour les mineurs.

1. À la tête de la structure Éducation nationale des 28 établissements pénitentiaires d'Ile-de-France, un proviseur, Jacques Morin, siégeant à la direction régionale à Fresnes. Il a deux adjoints : Philippe Ménager, chargé de la politique générale de l'enseignement auprès des mineurs, et Christian Loisy. À Fleury, pour 4 500 détenus, 28 profs à temps plein (16 pour le 1^{er} degré et 12 pour le 2^d degré) et quelque 35 vacataires. 15 % environ des détenus sont scolarisés.

2. La France compte 185 établissements pénitentiaires dont 117 maisons d'arrêt pour prévenus et condamnés dont le reliquat de peine ne dépasse pas un an ; 23 centres de détention pour condamnés estimés capables de se réinsérer ; 6 maisons centrales pour condamnés sensibles ; 26 centres pénitentiaires, établissements mixtes, pour prévenus et condamnés à de longues ou courtes peines ; 13 centres de semi-liberté autonomes.

3. Un organigramme pyramidal définit les responsabilités au niveau national, puis au niveau des régions pénitentiaires avec les unités pédagogiques régionales (UPR) sous l'autorité d'un chef d'UPR-proviseur, et enfin au niveau local où un responsable assure un rôle de direction.

4. Le salaire moyen mensuel varie généralement de 120 à 400 euros. Exceptionnellement, un détenu peut toucher 1 000 euros. Le travail en prison, en outre, n'ouvre pas droit aux Assedic à la sortie. Et il n'existe aucun contrat de travail (rapport du sénateur Paul Loridant, juin 2002).

5. Essentiellement : certificat de formation générale (CFG – ex-certificat d'études), brevet d'études professionnelles (BEP), baccalauréats, diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).

L'enseignement en milieu carcéral depuis 1945

➔ 1945 : l'ordonnance du 2 février insiste sur l'idée que le mineur délinquant de moins de 18 ans ne doit plus être considéré sous l'angle unique de la répression. La mesure éducative doit être la règle.

1950-51 : des professeurs et instituteurs bénévoles entrent en prison. Première expérience à la maison centrale de Caen, sur crédits du ministère de la Justice.

1968 : ouverture partielle de Fleury-Mérogis. Son développement fait naître d'autres besoins : ceux de la scolarisation du 2^d degré avec demande de professeurs de collège.

1995 : les accords tacites passés entre l'administration pénitentiaire et l'Éducation nationale depuis 1960 font enfin l'objet d'un protocole afin de rendre lisible l'action des enseignants.

2002 : au mois de mars, nouvelle convention entre les deux ministères, qui rappelle le partenariat et les rôles des deux institutions avec quelques ajustements.

Malgré ces textes, la mise en place de certaines actions pédagogiques relève en grande partie du « bricolage » et de « l'aléatoire ». D'autre part, seuls les enseignants du 1^{er} degré sont spécialisés (option F) ; ceux du 2^d degré ont trois périodes de stage pendant la première année, axées sur le fonctionnement de la pénitencière. Et si l'Éducation nationale rémunère ses personnels, le reste incombe à chaque direction pénitencière. N'oublions pas enfin le rôle du responsable local d'éducation (RLE), tel Franck Thille qui, outre ses cours d'histoire, doit assurer la partie administrative du bâtiment D2 et faire passer les tests des entrants : « Un peu comme si, dans un petit collège de 180 élèves, j'étais à la fois secrétaire, conseiller d'éducation, organisateur des emplois du temps, etc. » ■ EDC

Savoir +

➔ À (re)lire : Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Gallimard, 1975 ; François Boullant, *Michel Foucault et les prisons*, Puf, coll. « Philosophies », 2003.

À consulter :

– <http://prison.eu.org> - le portail de l'information sur les prisons. Dans la rubrique « Reportages, réflexions/débats », les textes des intervenants du colloque « Enseignement en milieu pénitencière » des 3 et 4 décembre 2001.

– www.justice.gouv.fr - pour trouver le contenu des conventions passées entre les ministères de la Justice et de l'Éducation nationale en mars 2002.

Quelle culture commune proposer à tous les collégiens ?

André Blandin, secrétaire général-adjoint de l'enseignement catholique, et Claude Lelièvre, membre de la commission nationale du débat sur l'avenir de l'école, se sont rencontrés dans les locaux d'ECA. Ensemble, le géographe de formation et le philosophe et historien réfléchissent à ce qu'on ne pourra plus ignorer demain...

■ PROPOS RECUEILLIS PAR OLIVIA VERDIER

La culture commune est l'un des trois thèmes considérés comme fondamentaux par la commission nationale du débat sur l'avenir de l'école. Est-ce un mythe, cette culture commune ?

Claude Lelièvre¹ : La première raison pour laquelle je revendique cette culture commune est que l'école contribue à faire société, qu'il est donc important que les Français partagent un même fonds culturel. D'autant plus que nous sommes menacés par de vrais risques d'individualisme et d'éclatement. Si ce fonds commun est bien défini, il sera d'autant plus facile de cultiver des spécificités et même des individualités de parcours et de culture. Mais une fois le reste acquis ! Ma deuxième raison tient en ce que l'école républicaine et obligatoire a pour mission d'élever chacun à l'état de co-souverain (à ne pas confondre avec civique et civil). En démocratie, chacun détient, par le biais du suffrage universel, une parcelle du pouvoir de définir le « bien commun ». Le souverain collectif fonctionne d'autant mieux que chacun de ses membres est éclairé.

Troisième raison : nous sommes dans un monde où il faut continuer d'apprendre, tout au long de sa vie. À l'évidence, ceux qui auront bien démarré leurs apprentissages culturels les poursuivront d'autant plus aisément. C'est dans cette perspective qu'il faut penser la culture de base qui ne saurait être confondue avec des rudiments !

Venons-en aux contenus précis. André Blandin, peut-on les envisager de la même manière à l'école catholique qu'à l'école publique ? Dans sa préface au livre de Georges Oltra : *Une école qui tient parole*², M^{gr} Jean-Charles Thomas écrit qu'elle « doit inverser les modèles de réussite [...] ; enseigner les théories scientifiques en indiquant les limites précises de leur champ d'application ; former à la lecture de l'histoire qui reconnaisse aux hommes la liberté de déterminer leur destin ».

André Blandin : Il ne faut pas se tromper là-dessus. Les contrats passés avec l'État nous demandent de respecter les programmes tels qu'ils sont. C'est clair. Deuxième point : il n'y a pas d'enseignement neutre. Les professeurs disent forcément, en travaillant, quelque chose de leur vision de l'homme, notre point de référence fondamental. Le problème est que chaque discipline accepte de ne pas détenir la vérité, mais soit obligée de se référer à d'autres pour approcher un peu la vérité. Les contenus d'enseignement doivent rester ouverts à d'autres, même si chaque enseignant a l'impression que sa discipline est la meilleure et qu'il n'a jamais assez d'heures pour l'enseigner. C'est pourquoi j'ai salué l'initiative prise en son temps avec les TPE [travaux personnels encadrés] pour amener les enseignants à travailler en interdisciplinarité : non pas en périphérie, mais au cœur de l'école. Discuter de sa discipline entre professionnels ouvre au « pourquoi » on l'enseigne. Mais, je me demande si justement, quand on s'interroge sur les finalités (par exemple celles des contenus et des programmes), on ne bascule pas dans le communautarisme (l'entre-soi, entre catholiques) ? Restent-ils enracinés dans le fonds commun de l'homme ? Rencontre-t-on l'autre dans son altérité, ou le limite-t-on à ses points communs avec soi ?

C. L. : Pour éviter des handicaps professionnels ultérieurs, la culture commune

doit comporter de manière incontournable : la maîtrise de la langue du pays, des éléments fondamentaux des mathématiques, de la langue internationale (en Europe, l'anglais) et du langage informatique (l'un des véhicules d'une formation tout au long de la vie). À cet ensemble de langages, s'ajouteraient des fondamentaux de la culture humaniste

« Il faudra bien sûr sacrifier autre chose : les deux tiers du programme d'histoire-géographie, par exemple. »

Claude Lelièvre



lettrée (les humanités), un minimum d'approche des humanités scientifiques et de ce que l'on appellera technologie au sens large, qui concernerait tous les élèves et non la seule orientation de quelques-uns : éléments de travaux manuels et de pratiques techniques utiles pour maîtriser

son environnement. Enfin, indispensable pour se repérer, le champ des sciences sociales incluant en particulier le droit et l'économie qui font aujourd'hui partie d'une culture générale moderne. Dans les programmes de Jules Ferry pour le cours supérieur, on trouvait déjà du droit ! Il faudra bien sûr sacrifier autre chose : par exemple, les deux tiers du programme d'histoire-géographie – j'y suis prêt ! Ou une bonne partie des élucubrations

orthographiques. On pourra envisager des approfondissements en termes d'individualisation des parcours, mais pas en termes de filières. Ne sommes-nous pas tous plus ou moins autodidactes des domaines qui nous passionnent ?

Je pense aussi qu'il faut en arriver à des modifications en matière de mono ou de polyvalence des maîtres, aussi bien dans

« Le problème est que chaque discipline accepte de ne pas détenir la vérité. »

André Blandin

le primaire que dans le début du secondaire. On ne peut pas dire certaines choses sans en tirer les conséquences et mener un débat un peu plus pragmatique ! D'autant qu'il est faux de dire qu'il n'y a que des maîtres monovalents dans le secondaire : les spécialistes de lettres classiques ne sont-ils pas tri-



valents ? Il faudra arriver à une organisation plus collective du secondaire : des directeurs d'études, des conseils par cycles, etc. [ndlr : déjà pratiqué dans l'enseignement catholique], ce qui contribuera à sortir les disciplines de leur isolement.

Cela ne pourra être résolu dans le champ clos du ministère de l'Éducation nationale...

Sans connaissance du droit, on voit mal en effet comment la vie quotidienne pourra continuer à se dérouler sans encombre dans une école assaillie de problèmes de communautarisme, de violence et d'incivilités verbales !

A. B. : En effet. Je suis d'accord sur la remise à jour des compétences à acquérir par rapport à la société actuelle. D'ailleurs, quand on regarde l'histoire des disciplines, on voit qu'elles ont toujours constitué des réponses aux interrogations d'un monde donné. En ce qui concerne les champs disciplinaires vers lesquels on s'oriente, ils permettraient sans doute de réduire le nombre d'enseignants intervenant en collège (dix, environ, pour un petit sixième) et d'établir d'autres ponts entre école et collège. Notre enseignement actuel est trop parcellisé, en temps,

en lieux, en personnes. À la suite d'un colloque sur l'ennui à l'école, j'avais lu dans la presse l'interview d'un élève regrettant que l'enseignante arrive, ouvre son manuel et parle... Dans le même journal, quelque temps plus tard, un autre jeune, qui profitait des vacances de Noël pour franchir les portes ouvertes de son lycée, se réjouissait de pouvoir y faire de la physique toute la journée avec le même enseignant. Alors ? D'un côté la physique est ennuyeuse, de l'autre, elle est passionnante ! Il y a certainement des choses qui pourraient être organisées autrement pour créer un autre

rapport de l'enfant à l'acquisition des connaissances. Contenus et méthodes se tiennent.

Sur le plan des contenus, que pensez-vous de la place accordée à la connaissance des religions ?

A. B. : En matière d'enseignement du fait religieux, écoles privée et publique en sont au même point,

sur les questions de connaissance du moins. Elles ont les mêmes difficultés avec les enseignants et connaissent le même besoin de formation... Parfois, on entend même dire que la chose est plus difficile dans le privé (à travers la formation continue, par exemple) car certains enseignants ont des comptes à régler avec l'Institution. Le rapport Debray est valable pour les uns et les autres.

C. L. : Là-dessus, on paye, à mon avis, des années de lutte fratricide entre l'Église et l'État par école interposée. Des tensions qui, pour l'essentiel, sont derrière nous, du moins aux yeux de l'historien. Même si nous n'en avons pas tout à fait pris conscience, de fait, tous les signes de dépassement du conflit sont là. J'ai été très surpris, au cours de l'élaboration du *Miroir du Débat*³, de noter que les différences de perception des problèmes étaient plus liées aux différences de niveaux d'enseignement (maternelle, élémentaire, secondaire) qu'à la distinction entre public et privé. Les questions choisies, la façon de les traiter et les solutions proposées ont été quasiment identiques dans l'une et l'autre écoles. Ce qui était loin d'être évident ! Et, par

conséquent, cela change profondément les qualificatifs « de gauche » ou « de droite » qui, en matière d'éducation, se structuraient en fonction de leur acceptation ou rejet de l'école « libre ». La gauche enseignante va devoir s'interroger sur elle-même.

A. B. : Je me demande si le fait d'appartenir à l'enseignement catholique ne nous crée pas des devoirs particuliers. Situés au cœur du débat, nous avons une position différente de celle de l'école publique, je dirais même des devoirs supplémentaires. Elle nous rend particulièrement responsables de la construction de ce « vivre ensemble » indispensable pour échapper aux communautarismes. L'Église doit faire office de pont entre l'islam et le christianisme, entre le Nord et le Sud.

Et en matière de questionnement philosophique ?

A. B. : Cela peut être l'occasion de faire le lien entre ce que les élèves apprennent, leur propre existence, et leur rapport aux autres. C'est ce que l'on fait au cours des heures de vie de classe à l'école, au collège et au lycée, ou en conseil de coopération en Segpa⁴, parfois. Donner un peu de temps aux élèves, avec de la méthode, pour se poser des questions de sens, c'est aussi leur permettre d'avancer dans l'intégration des savoirs ! La preuve en est faite. Nous sommes là à la charnière entre les contenus d'apprentissage et la construction du citoyen.

L'école catholique attend-elle autant d'une loi d'orientation que l'école publique dans la mesure où beaucoup de choses se font déjà et où les assises lui redonnent du souffle ?

A. B. : Ces quarante dernières années, nous avons continuellement été en lien avec le public. À tel point que souvent les inspecteurs pédagogiques régionaux s'étonnent de nous voir mettre les directives publiques en application, avant le public, en même temps qu'on retrouve certains de nos textes dans l'Éducation nationale. Nous sommes dans un rapport très intéressant, tant mieux ! La loi du 15 mars 2004 [sur les signes ostensibles] ne s'applique pas à nous ? Eh bien ! plutôt que de faire bande à part, utilisons notre liberté, rebondissons, pour inventer de nouveaux modes de rapport entre l'école et la société. Profitons-en ! ■

1. Dernier ouvrage paru : *L'école obligatoire : pour quoi faire ?*, Retz, coll. « Défis d'éducation », 2004, 11 €. (cf. ECA 285, pp 46-47).

2., L'Harmattan, coll. « Éducation et Formation », 1998, 30 €.

3. Cf. ECA 284, pp. 20 et 21.

4. Section d'enseignement général et professionnel adapté

Identité et vérité au temps du pluralisme religieux

L'introduction du fait religieux dans l'enseignement passe par une découverte des grands textes fondateurs non pas simplement pour en faire une lecture théorique, abstraite, mais pour se laisser toucher par eux afin qu'ils viennent nourrir ce qui fonde notre propre représentation de la vérité.

■ FRANÇOIS MARTY S.J.

Le terme « Symbolique », auquel il est fait souvent appel aujourd'hui¹, témoigne du succès d'une notion, en indique l'intérêt, mais avertit aussi des nuances, marques d'une pensée vivante, qui peuvent intervenir dans son emploi. Pour qu'elles ne risquent pas de brouiller les pistes et de perdre du même coup leur valeur d'éveil, il faut une orientation générale donnant le cap. Je pense que l'on s'oriente bien en n'abordant pas le symbole par sa valeur de représentation (l'eau, symbole de vie), mais par sa valeur de donation d'identité, dans l'appartenance à un corps social (l'eau jaillissante, foi promise par Jésus à la Samaritaine²). Le champ est immense. Dans la perspective de l'introduction du « fait religieux » dans les programmes d'enseignement, je me centrerai sur ce que l'on peut appeler des « textes fondateurs ». Je dirai ensuite comment la question à laquelle il s'agit de faire face vient du contexte pluraliste, dont la racine est dans la science moderne. Au terme, c'est la question de la vérité de ce qui donne figure à nos engagements qui se posera.

Les « textes fondateurs »

Il s'agit de textes dont la proposition propre est l'appartenance à une façon de comprendre le tout de l'existence. Tout texte comporte

un caractère social, déjà, radicalement en tant que fait de langage, dans sa production et sa transmission. Cette relevance sociale générale se précise ici en proposition d'appartenance, si bien que recevoir ce texte pour ce qu'il est *produit* cette appartenance à un *corps social* selon la *forme de vie* proposée, inscrite dans une *histoire*. On comprend que l'on puisse parler de *texte fondateur*, écrit et/ou oral. La diversité s'y prend de celle des types d'appartenance. Ici c'est l'appartenance *religieuse* qui est visée, ainsi, à titre d'exemples, la Bible, le Coran, et aussi les textes du Bouddha, de Confucius. De tels textes relèvent de l'expression symbolique, ainsi qu'en témoigne l'appellation de « symboles de foi », dans les liturgies chrétiennes, pour les formules brèves par lesquelles l'assemblée confesse et actualise ce qui la tient unie. Ils ont en propre d'avoir un contenu qui peut *s'apprendre*, mais en même temps les seuls à les recevoir pour ce qu'ils sont, sont ceux qui *se laissent toucher par eux*. Ils sont en effet de l'ordre du *désir* qu'ils ont vocation de susciter, en une *promesse d'accomplissement*. Ces deux dimensions sont constitutives toutes deux, inséparablement, de tels textes. Elles peuvent servir de fil conducteur pour déterminer la façon de recevoir le « fait religieux ». Mais il faut d'abord faire paraître la condition de leur réception en notre modernité, celle de pluralisme.

Objectivité et subjectivité

Le pluralisme n'est pas simplement celui des divers secteurs de l'existence humaine, ainsi famille, profession, rapports sociaux, familiaux tant aux sagesses qu'aux règles de conduite proposées par les religions. Il s'origine dans la révolution du savoir qui s'accomplit dans le XVII^e siècle en Occident. Le premier des savoirs, mesuré à l'efficacité de sa saisie de la réalité, devient la physique mathématique, telle qu'elle se met en place de Galilée à Newton. La *raison* y est à l'œuvre dans sa réponse aux deux questions, vieilles comme le monde, du *pourquoi* et, le vérifiant, du *comment*. La réponse est dans le rap-

port *cause-effet*, avec la *loi* de cette causalité en sa formulation mathématique permettant la détermination de l'effet. La *loi* gravitationnelle de Newton fait comprendre le mouvement de la Lune autour de la Terre, ouvrant la voie, principalement, aux satellites artificiels. Les conséquences sont immenses. D'un ingénieur dans une chaîne de fabrication de voitures, on attend sa compétence dans les technologies, fruit de la rationalité qui vient d'être brièvement esquissée, paradigme de l'*objectivité*. Peu importe qu'il soit américain ou japonais, passionné de musique ou de sport, chrétien ou musulman. Tout cela concerne la *subjectivité*, point du tout condamnable, mais qui ne peut être que *particulière*, toute prétention à l'universalité étant sans fondement. Si l'on remarque que ce qui va importer à la collectivité, désormais, c'est la *puissance* promise à la rationalité technique, on conviendra que tout ce qui relève de cette dernière est à dire *public*, tout le reste, les religions y compris, versant dans le *privé*. Or c'est dans cette subjectivité, confinée au domaine *privé*, qu'est logé désormais le texte fondateur.

Habiter le texte

Le couple objectivité-subjectivité, tel qu'il vient d'être analysé, ne laisse aucune chance au texte fondateur. Une voie est celle de la case blanche, Lévi-Strauss capable de traiter de tous les mythes de l'humanité, sauf de la Bible judéo-chrétienne – une démarche respectable, car cette voie reconnaît l'originalité du texte. L'autre est de s'en tenir à une seule lecture, celle du savoir théorique, mais elle manque le texte en tant que fondateur. C'est le fond du débat sur l'enseignement du fait religieux à l'école. Il faut donc tenir à la fois les deux niveaux de lecture. Une proposition de Paul Ricœur, peut aider à préciser : ces textes sont à lire « *en sympathie et imagination*³ », la sympathie étant de l'ordre du *senti*, l'imagination faisant fructifier ce qui est donné à penser. Une première solution, trop limitée à la sympathie, consiste en adhésions successives :



D.R.

→ Cet article de François Marty s.j. (photo ci-contre), professeur de philosophie au Centre Sèvres à Paris, s'inscrit dans la série de contributions des membres de la mission de l'enseignement catholique « Enseignement et religions ».



Accueil spirituel. Le croyant qui lit « l'autre texte fondateur en habitant [son] propre texte » fait l'expérience d'une hospitalité enrichissante, telle que la résume le mot français « hôte » qui confond les gestes de celui qui donne et de celui qui reçoit. (Collage : D. Wasmer)

juif en lisant la Torah, musulman avec le Coran. L'autre attitude consiste à lire *l'autre texte fondateur en habitant mon propre texte*. Et il est bien clair que c'est de la même façon que j'aimerais être lu, comme croyant chrétien par les autres traditions que j'ai évoquées. On rend assez bien compte de ce que signifie « se laisser toucher » au niveau du désir par un texte fondateur, en parlant de *conversion*. Mais il ne s'agit plus de conversion au sens de passage à une autre appartenance (je ne lis bien le Coran, par exemple, qu'en me faisant musulman).

Qui est reçu ne saurait se comporter « comme en terrain conquis ». Il est « chez un autre », au bord du plus intime, essayant de se conformer à cette forme de vie, puisqu'il lui a été dit : « Vous êtes chez vous. »

Habitant mon adhésion chrétienne, et lisant le Coran, c'est de *ma* conversion qu'il s'agit, à une Bible que je lis mieux en écoutant l'expérience spirituelle

du croyant du Coran. Et s'il me demande de lui parler de ma foi chrétienne, je n'hésiterai pas à le faire, sachant qu'il saura s'aider de ce que je lui dis, pour maladroit que ce soit, pour mieux vivre sa propre fidélité. Tout *prosélytisme* est exclu, mais ce n'est pas le plus important, car c'est sur *l'attitude à l'endroit de la vérité* que doit porter la conversion. La rationalité technologique qui depuis l'industrialisation ne cesse de changer la face du monde où nous vivons, et depuis l'installation des réseaux informatiques, complétés par la numérisation de l'image, peut virtuellement coder toutes nos paroles et tous nos gestes, nous plonge dans une logique où tout pluralisme est celui des convictions et goûts subjectifs. Un individu peut certes se déclarer raisonnable, et professer même l'absolu de son choix, mais pour le modèle de raison que l'on respire, en quelque sorte, la vérité ne peut être qu'unique, puisqu'elle consiste dans la conformité entre la pensée et la réalité. Il n'y a pas alors d'autre issue possible que le balancement entre le *dogmatisme* rejetant tout pluralisme, et le *relativisme* du « à chacun sa vérité », mort de la vérité. Il faut donc passer à *la vérité reçue en un rapport d'altérité*. C'est la différence même avec l'autre, accueilli en toute sympathie, qui va per-

sans cesse à ajuster, du *chez soi* et du *chez l'autre*, comme le suggère le français, qui n'a qu'un mot, « hôte », pour qui accueille et qui est reçu. Qui est reçu ne saurait se comporter « comme en terrain conquis ». Il est « chez un autre », au bord du plus intime, essayant de se conformer à cette forme de vie, puisqu'il lui a été dit : « *Vous êtes chez vous.* » Mais il n'y avait dans ces mots aucune trace d'annexion, et celui qui accueille en viendra à ne même plus remarquer chez son hôte les maladroites dans les rites de politesse ou de table, les obstacles linguistiques, sans cesse à surmonter. C'est l'expérience de rapports de *liberté*, grâce du moment, hors de tout programme. L'hôte est celui qui toujours tarde – depuis si longtemps Abraham était assis, à l'heure de midi, à l'entrée de sa tente, à Mambré. Il est celui qui part toujours trop tôt – mais pourquoi le retenir, quand a été tellement grande la grâce, celle de la promesse de l'impossible naissance⁴ ? ■

1. Notamment dans ECA 280 (pp. 40-41) avec l'article de Pierre Gibert : « Reconnaître le pacte symbolique de chacun ».
2. Jn 4,13-14.
3. Paul Ricœur, *La symbolique du mal*, Aubier, 1960, p. 25, à propos des mythes du mal, à « répéter en sympathie et imagination ».
4. Gn, 18,1-15. Il s'agit de la visite des trois anges, présence de IHWH, annonçant la naissance d'Isaac.

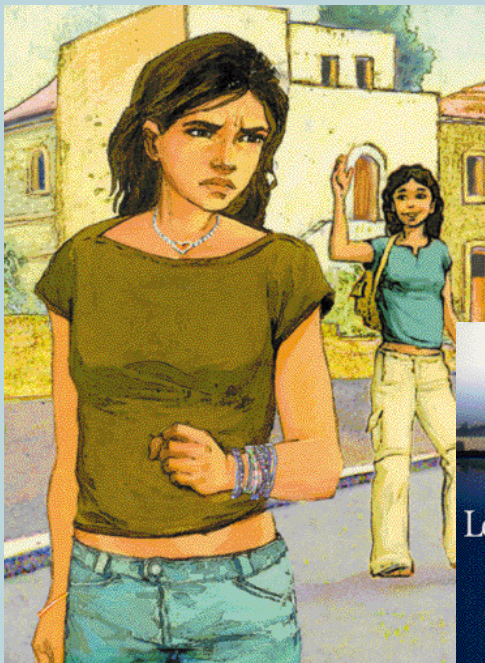
mettre à l'imagination de trouver une figure nouvelle au vieux texte fondateur lu depuis tant d'années, dans la tradition où je suis.

Les merveilles de l'hospitalité

Ce qui vient d'être dit revient finalement à offrir l'hospitalité à l'expérience spirituelle d'une autre religion, dans l'habitation qu'est pour le croyant son texte fondateur. L'hospitalité est une bien vieille tradition de l'humanité, où la peur de l'autre, et le cortège des violences qu'elle déploie, fait enfin place à l'accueil de *l'étranger*. L'admirable est alors la coïncidence,

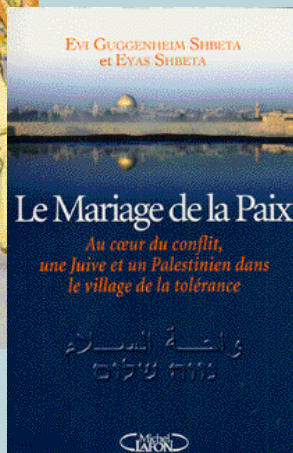
Nevé Shalom Wahat as-Salam

Au cœur du conflit israélo-palestinien, un village montre qu'il est possible de coexister. Deux livres – l'un écrit par un couple mixte vivant sur place, l'autre, un roman pour la jeunesse – racontent comment une famille choisit de venir habiter dans cette « oasis de paix ».



Roman et récit. Vaël et Shérine (ci-dessus), imaginées par Florence Cadier, rejoignent la réalité vécue par Evi et Eyas (ci-contre).

de Tom, tué alors qu'il effectuait son service militaire, et la seconde intifada ont failli faire voler en éclats et réduire à néant ce merveilleux espoir de paix et de coexistence. Dans la tourmente, même le



Nevé Shalom - Wahat as-Salam – « Oasis de paix » en hébreu et en arabe –, c'est un village, entre Tel Aviv et Jérusalem, à l'histoire édifiante et pleine de promesses, fondé par un prêtre catholique, Bruno Hussar, en 1972. Son idée première était de mêler les religions juive, musulmane et chrétienne. Au fil des ans, le projet s'est infléchi. Aujourd'hui, NSWAS, fier d'avoir conquis, envers et contre tout, la caillasse aride des collines du monastère de Latroun, est devenu une coquette cité que l'on vient visiter du monde entier pour s'imprégner de sa philosophie et s'inspirer de sa démarche.

En 30 ans, le village a résisté à bien des raz de marée. La mort

couple d'Evi la Juive et Eyas le Palestinien a tenu bon. Ni leur amour ni leurs convictions ne se sont fissurés. Ils étaient faits, *a priori*, pour ne jamais se rencontrer, voire se haïr. Ils ont su briser les frontières, faire fi des regards, des incompréhensions, des rejets, des tabous. Ils se sont mariés et ont aujourd'hui trois filles, fières d'être juives et arabes. À deux voix, dans *Le mariage de la paix*¹, ils réagissent aux événements politiques et religieux qui ont secoué l'État d'Israël depuis 1948, racontent leur vie et l'ascension d'un village qui les a réunis au-delà de toutes leurs divergences : « [...] un village normal mais qui devient totalement anormal, atypique, ici, en plein cœur d'Israël, parce que

des Arabes et des Juifs y assument leur conflit, ce qui permet de vivre sereinement et en harmonie », écrivent-ils.

Sur le chemin du pardon

Florence Cadier, elle, a mis en scène les membres d'une famille juive de Jérusalem, meurtris après l'attentat qui leur a retiré leur fils et frère². En choisissant de s'installer à NSWAS, ils vont apprendre à regarder le présent et l'avenir autrement. Pour Yaël, jeune adolescente de 13 ans, l'épreuve est douloureuse. L'apprivoisement sera long, non sans révolte et rancœur. Son amie arabe la met sur le chemin du pardon, et elle découvre que l'amitié est plus forte que la haine. L'auteur, qui a écrit ce livre sans avoir jamais mis les pieds en Terre Sainte, n'en est pas moins convaincue que la paix passera avant tout par les enfants et les ados. Elle s'est finalement rendue sur place en juin dernier : « *Une expérience bouleversante.* » Elle a saisi le pouls de NSWAS et compris sa raison d'être : l'école primaire, le tout nouveau collège et l'école pour la paix où se rencontrent, pour des séminaires, des étudiants de toutes origines dont l'objectif, au-delà de la prise de conscience, est de s'engager dans des actions visant à faire bouger le social et le politique.

■ ÉLISABETH DU CLOSEL

1. Evi Guggenheim Shbeta, Eyas Shbeta, *Le mariage de la paix - au cœur du conflit, une Juive et un Palestinien dans le village de la tolérance*, Michel Lafon, 2004, 19 €.

2. Florence Cadier, *De Jérusalem à Neve Shalom*, Syros Jeunesse, 2004, 5,90 €.

Un petit coin d'humanité



→ KTO a programmé, le 9 juillet 2004, *N'est pas sourd celui que l'on croit...* d'Elie Roubah et Jean-Luc Gunst. C'est l'histoire d'une école israélienne, au cœur de Jérusalem, qui accueille des jeunes Juifs et Arabes de 6 à 21 ans, sourds ou atteints de troubles du comportement. Un petit coin d'humanité qui a vu le jour en 1932 grâce à la conviction d'un homme, Barouh. Aujourd'hui, l'équipe éducative mixte veille farouchement sur ce qui fait l'essentiel pour eux : le respect, le dialogue, la reconnaissance et l'acceptation de l'autre. Sans gommer la réalité et la violence du conflit actuel. ■ EDC

Des rediffusions sont prévues : www.ktotv.com

TOILES

Comprendre et débattre

→ Deux documentaires et des sites internet pour débattre et mieux saisir la réalité d'un conflit et les conséquences de la construction du « mur » de séparation entre Israéliens et Palestiniens :

– *Écrivains des frontières*, de Samir Abdallah et José Reynès (80 mn) : le carnet de voyage d'une délégation d'écrivains de huit pays, répondant à l'appel du poète palestinien Mahmoud Darwish.

Pour souscrire et recevoir le DVD ou la cassette, consultez www.ecrivainsdesfrontieres.org – Route 181, de Michel Khleifi et Eyal Sivan (4 h 30). Un film qui donne la parole aux populations. En salles et en vente sous coffret de 4 DVD (49 €).

– www.lapaixmaintenant.org : un mouvement français pour la paix entre les deux peuples.
– www.protection-palestine.org : pour participer à des missions civiles pour la paix. ■ EDC

Le Familistère ou le Versailles social

À Guise (Aisne), le Familistère témoigne de l'utopie d'un industriel du XIX^e siècle.

Dans ce lieu d'habitation égalitaire, associé à un lieu de travail, l'usine Godin, les résidents bénéficiaient d'un confort alors inconnu. Aujourd'hui, ce « Palais social » est ouvert au public.

Ne pouvant faire un palais de la chaumière ou du galetas de chaque famille ouvrière, nous avons voulu mettre la demeure de l'ouvrier dans un palais. Le Familistère, n'est pas autre chose, c'est le Palais social. » Fils d'un artisan serrurier, Jean-Baptiste-André Godin, créateur des poêles qui portent son nom, envisage de mettre en pratique les nouvelles théories sociales nourries des pensées de Charles Fourier et Saint-Simon.

Au lavoir-piscine, on lave son linge qui sèche sur place pour éviter l'humidité dans les appartements.

À Guise, dans l'Aisne, à deux pas de sa manufacture, il entreprend, en 1859, de construire un ensemble architectural unique au monde : le Familistère. Tel Versailles, son Palais social comprend un corps central en retrait et deux ailes en retour. Chaque pavillon de quatre niveaux est organisé autour d'une cour vitrée. Outre sa fonction d'hygiène et de confort, elle est un lieu d'échanges et de festivités. On accède à la galerie ou coursive par de larges escaliers d'angle dont les marches ont été spécialement dimensionnées pour les jeunes et les vieilles jambes, et l'écartement des barreaux des rambarde calculé pour qu'un enfant ne puisse y passer la tête. L'appartement de base est un deux-pièces. Il possède deux



Lieu d'échanges et de festivités. Les quatre niveaux des pavillons du Familistère s'organisent autour d'une cour intérieure vitrée. (Photo : B. Grelon)

fenêtres, sur cour et sur jardin, qui laissent entrer la lumière et facilitent l'aération. Côté innovation, les habitants disposent de « trappes à balayures », précurseurs de nos vide-ordures. Et côté confort, outre des sanitaires collectifs à chaque étage, les résidents peuvent s'approvisionner dans des « économats » (épicerie et mercerie) qui suppriment les intermédiaires « parasites ». Ouvriers, employés, cadres et direction qui vivent tous sur place (jusqu'à 2 000 personnes)

ont accès à un « pouponnat » (crèche), à des écoles mixtes (une véritable révolution !) et à un théâtre – « temple de l'éducation » – où Godin prononçait aussi des conférences hebdomadaires sur la participation, l'hygiène, l'éducation, etc. Bref, tous les sujets qui lui tenaient à cœur et qu'il expérimentait.

Dernier lieu symbolique, le lavoir-piscine, élevé au bord de l'Oise. On y lave son linge qui sèche sur place pour éviter l'humidité dans les appar-

tements, on s'y lave, grâce à des cabines de douche, et on peut même s'y baigner dans une piscine à fond amovible, pour être adaptée à toutes les tailles de nageurs !

Visites guidées avec les « anciens »

Des jardins complètent cette cité idéale qui a survécu sous forme de coopérative pendant 150 ans. Après 1968, l'entreprise Godin va se séparer de son « annexe sociale » et les logements seront vendus à leurs locataires ou à des investisseurs en quête d'une bonne affaire. Aujourd'hui, sur 200 appartements, 130 sont encore occupés, certains par la même famille depuis plusieurs générations. Ce sont ces « anciens » qui évoquent le mieux le passé lors des visites guidées qu'ils animent en particulier le 1^{er} mai, date symbolique où, depuis sa création, le Familistère est en fête.

■ BRUNO GRELON

Renseignements : Office du tourisme, 2, rue Chantraine, BP 37 - 02120 Guise. Tél. : 03 23 60 45 71. Le Familistère est ouvert toute l'année. Tél. : 03 23 61 35 36. Internet : www.familistere.com

L'utopie, toujours d'actualité

→ Pour que survive au temps cette extraordinaire expérimentation sociale qu'est le Familistère, la ville de Guise, avec l'aide du ministère de la Culture et de la région Picardie, a mis en place le projet Utopia qui vise tout d'abord à la réhabilitation du patrimoine Godin. Un « nouveau jardin d'agrément » a vu le jour sur le coteau de l'Oise. Le théâtre, seule salle de spectacle de la région,

poursuivra sa vocation. Le lavoir-piscine, actuellement fermé, offrira, entre autres, une muséographie sur le thème de l'hygiénisme, tandis que les économats abriteront les services administratifs et l'accueil. Le lieu, qui espère recevoir 100 000 visiteurs par an, proposera même des nuitées. Mais l'ambition d'Utopia est de s'ouvrir « aux préoccupations et aux interrogations actuelles de nos socié-

tés sur leurs futurs », et d'offrir un centre de rencontres aux scientifiques, chercheurs et créateurs. Utopia veut ainsi faire « réfléchir sans donner de leçon » et amener « le visiteur à relativiser les affirmations, à douter, à travers une lecture de l'histoire moderne de Godin mais aussi de toutes les utopies sociales à travers le temps et l'espace, à travers le monde et l'histoire. »

■ BG

COMBAT EN VRAC



Nostalgiques d'un âge d'or

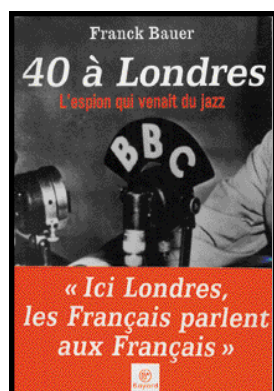
→ « Le souci de la planète est devenu un souci planétaire », affirme Laurent Larcher, journaliste au *Pèlerin*, dans ce brûlot contre les « terroristes de la chlorophylle ». Organisée en chapelles, en groupes et en courants dont le but commun est de défendre la nature, l'animal et la Terre, l'idéologie écologique (autrement désignée comme « l'écologisme ») est née dans l'après-68. Son ennemi numéro un : l'humanisme.

Dans cette lutte sans merci pour sauver le monde, cette « bataille sourde et insidieuse [qui] se déroule sous nos yeux », le christianisme, matrice de l'humanité et du progrès scientifique, est mis à mal par ses dissidents dont Ivan Illich, ancien

prêtre de Manhattan, qui ouvre un laboratoire d'idées d'extrême gauche pour mettre fin à la fuite en avant d'une société obnubilée par le progrès et la croissance. Un combat contre le catholicisme repris en vrac par des idéologues de la Nouvelle Droite ou des organisations internationales, autant d'« antihumanistes verts » prônant une vision nostalgique du monde.

■ MATHILDE RAIVE

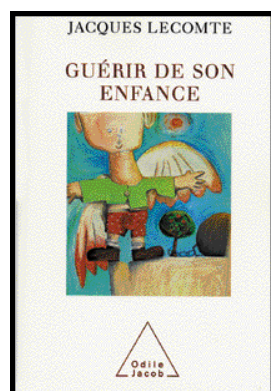
Laurent Larcher
La face cachée de l'écologie
Cerf
270 p., 24 €



Au micro pendant la guerre

→ Franck Bauer nous raconte sa vie de 1933 à 1990. Sa passion pour le jazz, le premier contact avec l'Allemagne nazie lors d'un voyage d'étude de « Cologne à Aix-la-Chapelle en passant par Tübingen et Fribourg », son départ pour Londres le 22 juin 1940 à bord du navire polonais *Sobieski*, ses débuts dans la capitale anglaise, son engagement dans les Forces françaises libres du général de Gaulle et son entrée à la BBC le 21 mars 1941, où il va animer l'émission *La France parle au Français*. Anecdotes, récits d'amitié et de compagnonnage : le quotidien exceptionnel de ceux qui, depuis Londres, continuent le combat contre l'occupant, revit sous sa plume.

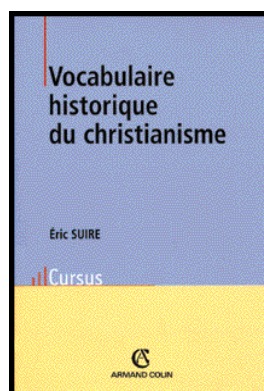
Franck Bauer
40 à Londres - l'espion qui venait du jazz
Bayard
480 p., 23 €



Retour vers le bonheur

→ « Le sentiment d'être heureux ne tombe pas subitement du ciel », écrit le psychologue Jacques Lecomte. Et les résilients, pour lesquels il se passionne, sont les premiers à affirmer l'énergie qu'ils ont mise à croire au bonheur. Ceux-là mêmes qui ont subi des maltraitances – incestes, violences, déportations, traumatismes – dans leur enfance ont réussi à s'en sortir grâce à une quête, une recherche, un travail sur soi et sur les autres, « une plénitude désintéressée acquise par un combat permanent », confirme Alexandre Jollien, philosophe et gravement handicapé. Témoignages et études psychologiques enrichissent le récit de ces combats permanents vers la joie.

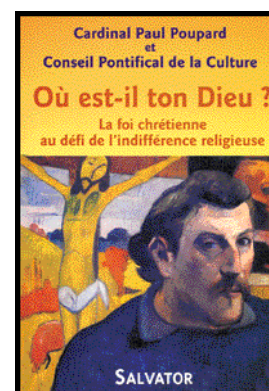
Jacques Lecomte
Guérir de son enfance
Odile Jacob
382 p., 25 €



Les 3 000 mots des chrétiens

→ Il faut bien les trois mille mots de ce vocabulaire pour expliciter deux mille ans de christianisme. De « Mariage : pour les catholiques, l'un des sept sacrements, officiellement institué par le concile de Florence de 1439 », à « Pyxide : [...] petite boîte utilisée pour porter le Saint-Sacrement aux malades », en passant par « Staurophore : [...] clerc porteur de la croix dans les processions de l'Église grecque ». Le droit, la morale, la discipline ecclésiastique... n'ont plus de secrets. L'étudiant préparant une épreuve de culture générale, par exemple, s'appuiera avec profit sur cet ouvrage qui répondra également aux attentes du lecteur désireux de remonter aux sources de la civilisation européenne.

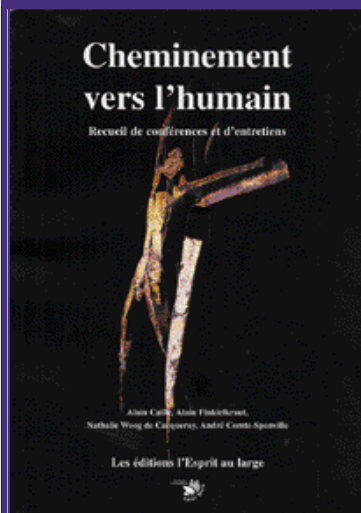
Eric Suire
Vocabulaire historique du christianisme
Armand Colin
Coll. « Coursus », 234 p., 17 €



Non au néant

→ Le Conseil pontifical de la Culture a lancé une vaste enquête à travers le monde. Avec cette intention : définir les meilleurs chemins pour porter la nouvelle de l'Évangile du Christ aux non-croyants. Plus de 300 réponses ont été dépouillées au cours de l'assemblée plénière de mars 2004. Mais pour aider l'Église à diffuser son message, il convient d'abord de faire un portrait de ceux qui ont délaissé la foi, souvent au profit d'une quête individuelle du bonheur. C'est le but de cette démarche qui veut « proposer des réflexions vigoureuses qui fassent apparaître aux jeunes générations la vérité sur l'homme et sur Dieu », selon les propres paroles du pape Jean-Paul II.

Cardinal Paul Poupard,
Conseil pontifical de la Culture
Où est-il ton Dieu ?
Salvator
96 p., 12 €



Ce que disent les hommes

→ Qui des intellectuels invités, des enseignants ou des élèves doit-on remercier pour la publication de ces conférences de haute volée ? Peu importe. Le résultat est là. Après deux premiers ouvrages publiés en 2001 (*Souffrances en souffrance*, cf. ECA 262, p. 55) et 2002 (*Enquête sur l'humain*, cf. ECA 272, p. 55), voici le recueil des échanges vécus en 2003 par les lycéens de l'institution La Providence à Saint-Malo et quatre penseurs de renom. Alain Caillé, professeur d'économie à Paris-X - Nanterre, se base sur la théorie du don énoncée par Marcel Mauss. Le philosophe et essayiste Alain Finkielkraut intervient sur le sentiment de gratitude et les menaces qui pèsent sur cet acte appelé à disparaître « dans un

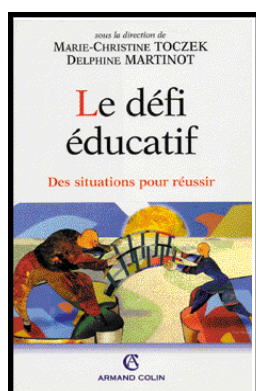
univers où triomphe l'incessante revendication des droits». Spécialiste de la Bible et psychothérapeute, Nathalie Woog de Cacqueray se penche sur la notion du consentement comme faculté de reconnaissance. Enfin, le philosophe André Comte-Sponville parle d'amour.

■ MATHILDE RAIVE

Collectif
Cheminement vers l'humain
L'Esprit au large

126 p., 7,50 € (+ 2 € de port).

Commandes : Institution La Providence, 2 rue du Collège - CS 31863 - 35418 Saint-Malo Cedex (chèque à l'ordre de « Association L'Esprit au large »).



Pistes d'action pour l'école

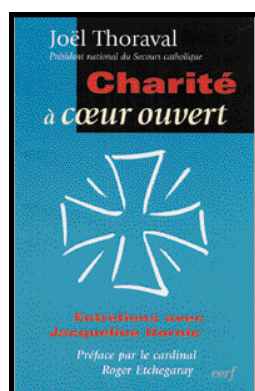
→ Destiné aux professeurs, aux étudiants, aux inspecteurs, aux conseillers d'éducation et aux parents, ce manuel de psychologie sociale s'attache à répondre aux défis éducatifs d'aujourd'hui. Par le biais d'études et de recherches scientifiques menées en laboratoire ou sur le terrain, des psychologues exposent leurs conclusions et proposent des solutions : favoriser l'engagement en accomplissant de petites choses librement ; changer son comportement en positif plutôt qu'en critiquant ; analyser les relations affectives qui existent entre les membres d'un groupe, et lutter contre le racisme et le sexisme. Constructif.

Marie-Christine Toczek,
Delphine Martinot (dir.)

Le défi éducatif - des situations pour réussir

Armand colin

351 p., 22 €



La nouvelle charité

→ En 1998, après une vie professionnelle au service de l'État, Joël Thoraval ne s'accorde qu'un bref temps de réflexion avant d'abandonner son poste de préfet d'Ile-de-France pour changer de vie et s'engager aux côtés des plus démunis. À soixante-deux ans, ce chrétien convaincu accepte la présidence d'un Secours catholique fort d'un réseau de 69 000 bénévoles, de plusieurs centaines de salariés et de plus d'un million de donateurs. Questionné par son assistante, il nous livre ici quelques clefs pour comprendre les nouvelles lois de la charité. S'inspirant de l'économie solidaire, en partenariat avec les institutions, elle s'appuie sur la réinsertion pour lutter contre la misère.

Joël Thoraval (entretiens avec Jacqueline Dornic)

Charité à cœur ouvert

Cerf

188 p., 19 €



Un état des lieux du catholicisme

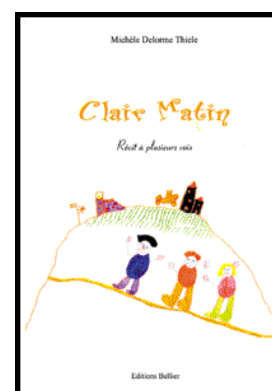
→ « J'essaie seulement de suivre la vie de l'Église partout à travers le monde, avec un faible pour les Noirs américains... », affirmait avec conviction Bruno Chenu, rédacteur en chef religieux de *La Croix* de 1988 à 1997. Mais dans les textes de communications et de conférences données entre 1999 et 2003, réunis ici, le coprésident du groupe œcuménique des Dombes, s'exprime sur des sujets aussi divers que le devenir incertain de l'Asie chrétienne, la théologie latino-américaine de libération, le mot « mission », ou l'identité catholique. Des propos qui résonnent comme autant d'appels au partage de « l'expérience spirituelle », lancés par un homme d'ouverture disparu en mai 2003.

Bruno Chenu

L'Église sera-t-elle catholique ?

Bayard

160 p., 15 €



La voix dans Sabrina

→ « Sébas, il est plus là. Y en a qui disent qu'il est mort. Mais ça ne se peut pas qu'il soit mort ! Il était pas vieux, treize ans, c'est pas vieux, il était même pas encore un papa. » Elle court, elle danse, elle vole la voix intérieure de Sabrina. On lit et on imagine ce qu'une comédienne sensible ferait de ces phrases musicales et intenses. Car si Sabrina parle dans sa tête, c'est pour dire ses jours d'enfant cassée. D'autres voix l'accompagnent, celles des adultes de Clair Matin, l'institut où on l'a placée, celle d'un poète qui perce le silence de la petite fille, celle de la mère aussi, à qui la vie n'a pas fait non plus beaucoup de cadeaux... Il faut écrire à l'auteur pour se procurer ce « livre où tout est inventé mais [où] tout est vrai ». ■ RT

Michèle Delorme Thiele

Clair Matin - récit à plusieurs voix
Bellier, 101 p.

Michèle Delorme Thiele, Les Granges de Dalivoy,
01 640 L'Abergement de Varey, 15 € (+ 1,90 € de port)



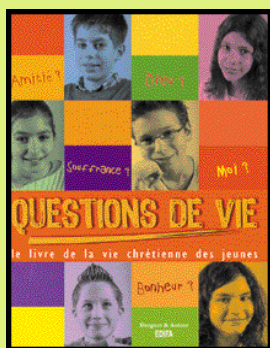
Une histoire vraie

→ Monsieur Uyeno avait un chien, Hatchiko, qui l'accompagnait chaque jour à la gare de Tokyo et attendait patiemment son retour. Mais un soir, le maître ne revient pas : il est mort dans la journée d'une crise cardiaque. Le chien, lui, continue à venir le chercher, et ce pendant dix ans ! Quand Hatchiko meurt à son tour de vieillesse, les habitants de Tokyo se cotisent pour lui édifier une statue. On la trouve à l'une des sorties de la gare de Shibuya, car il s'agit d'une histoire vraie, bien connue des enfants japonais. Ce récit pour les tout-petits est raconté simplement par Claude Helft et illustré par Cheng Jiang Hong, un artiste

chinois qui restitue son atmosphère tendre et mélancolique. Les associations des librairies spécialisées jeunesse et des bibliothécaires français ont décerné le prix Sorcières 2004, dans la catégorie « Premières lectures », à ce livre qui invite à voyager au pays des affections durables. À partir de 4 ans.

■ SYLVIE HORGUELIN

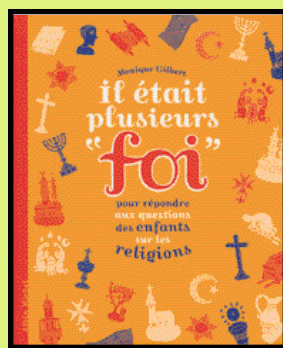
Claude Helft (texte), Chen Jiang Hong (ill.)
Hatchiko, chien de Tokyo
Desclée de Brouwer
« Petite collection Clé », 20 p., 6 €



Des réponses claires

→ Quand on en vient à parler du mystère de l'Amour, de la drogue, de la souffrance, de la mort, des anges ou de l'Esprit Saint, les interrogations des jeunes prennent toutes les formes et se déguisent sous des questions aussi variées que : « J'ai un copain qui s'est fait insulter mais je n'ai pas osé intervenir », « J'ai les cheveux gras et des boutons sur le corps » ou « Un ami m'a demandé quel goût avait l'hostie. Comment lui expliquer que c'est à la fois du pain et le corps du Christ ? ». Des réponses, l'adolescent en trouvera dans ce livre à la maquette dynamique qui s'organise autour de réflexions, de témoignages, de portraits, de citations bibliques et de nombreuses illustrations. À partir de 11 ans. ■ MR

Sophie de Mullenheim
Questions de vie - le livre de la vie chrétienne des jeunes
Droguet & Ardan/Edifa
334 p., 29 € (broché, 19 €)



Quatre religions monothéistes

→ Benjamin et Sarah sont juifs, Mathieu et Claire sont catholiques, Karim et Leïla musulmans, Théo et Anne protestants. Tous vivent en France et pratiquent leur religion en toute liberté. En racontant la vie quotidienne de ces quatre paires d'enfants, l'auteur offre aux jeunes lecteurs un outil efficace pour comprendre les similitudes et les différences des religions. Foi, livres de prières, coutumes, calendriers, lieux de culte et grandes célébrations qui rythment la vie, tout est décrit avec des mots simples et un style direct. Tableaux et pages aux tranches colorées permettent de se repérer très facilement dans ce livre. Une approche concrète pour lutter contre l'incompréhension à l'école. À partir de 8 ans.

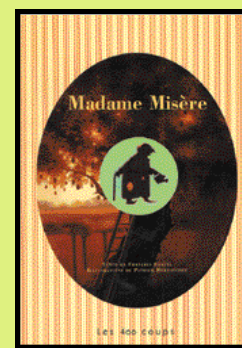
Monique Gilbert
Il était plusieurs « foi »
Albin Michel Jeunesse
200 p., 15 €



Trop de bonheur

→ Monsieur Jean est jardinier. Il adore voir pousser le cerisier qu'il a planté. Un jour, une cerise géante apparaît. Trop heureux, Monsieur Jean s'en occupe comme de la huitième merveille du monde. Il vérifie son poids, il la mesure, passe un chiffon pour la faire briller, et surtout, il la protège des deux corbeaux qui la lorgnent. Le pauvre homme se détruit la santé à imaginer pièges et repoussoirs. Mais trop d'attention empêche parfois de voir l'essentiel. Le jardinier l'apprendra à ses dépens. Tonalités de rouge, de marron, de gris et de vert pâle, encre noire et humour, le cocktail des illustrations fonctionne aussi bien que la morale de l'histoire. À partir de 5 ans.

Patrick Tillard (texte), Barroux (ill.)
La cerise géante de Monsieur Jean
Alice Jeunesse
Coll. « Histoires comme ça », 34 p., 11,75 €



Légende portugaise

→ Madame Misère est une pauvre vieille femme qui vit seule dans une sordide caravane. Son monde n'est que tristesse et pauvreté jusqu'au jour où un splendide jujubier pousse dans son jardin. L'arbre se couvre de fruits succulents et attire les voleurs. Avec l'aide de Monsieur Malheur, Madame Misère parvient à éloigner les maraudeurs et capture même Madame Mort avant de devoir la relâcher face aux litanies des marchands de cercueils et autres commerçants du grand voyage. Inspirée d'une légende portugaise, cette histoire est illustrée par un jeune artiste qui joue des ombres chinoises, calligraphies originales, coulées de peinture et autres fonds pastel. À partir de 8 ans.

François Gravel (texte), Patrick Bernatchez (ill.)
Madame Misère
Les 400 Coups
Coll. « Billochet Légendes »,
24 p., 10,50 €

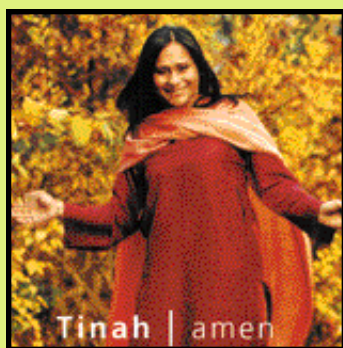


L'odyssée de l'esprit

➔ Farouche opposant à l'hermétisme culturel, le philosophe Michel Onfray a choisi de se détourner d'une carrière universitaire toute tracée, pour enseigner pendant vingt ans aux élèves d'un lycée technique avec l'obsession de « ne pas baisser la philosophie jusqu'à eux mais de les hisser jusqu'à elle ». C'est avec la même ambition qu'il se lance dans l'aventure de l'Université populaire de Caen, destinée à tous ceux qui ont choisi de s'interroger sur le sens de l'existence. Pas de diplôme, pas d'examen et gratuité des cours. C'est un lieu d'échanges qui voit le jour sous l'impulsion de ce fin connaisseur d'Épicure, passionné

par la question du plaisir en philosophie. Pendant tout l'été 2003, les cours qu'il a donnés ont été retransmis sur France Culture. Repris dans ces douze premiers CD, ils permettent de se plonger dans une magistrale exploration de la pensée pré-chrétienne, dont le rythme et le souffle n'ont d'égale que la générosité du propos. ■ MATHILDE RAIVE

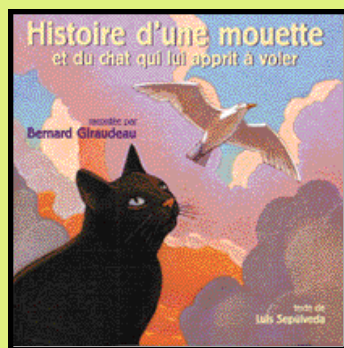
Michel Onfray
L'archipel pré-chrétien (1)
Frémeaux & Associés/France Culture/Grasset/
Université populaire de Caen
12 CD, 80 €



Une voix chrétienne

➔ Âgée de quelques mois, Tinah a été recueillie par les Missionnaires de la Charité, l'ordre de Mère Teresa. Adoptée par un couple de Nantais, qui l'emmèneront aux quatre coins du monde, elle revient en France et débute ses études au conservatoire de Nantes avant de se lancer dans le gospel et dans des aventures musicales variées : elle chante dans Arturo Ui mis en scène par Jérôme Savary, joue les choristes pour Nicoletta et Indochine, interprète le tube de l'été de TF1 en 1999... Dans cet album personnel, elle a choisi d'« exprimer sa foi de femme, d'artiste, de chrétienne ». Sur des musiques aux accents électro-jazz, world ou funk qui renforcent l'universalité de son « message d'amour de Dieu et de l'autre ».

Tinah
Amen
Studio SM
1 CD, 12 titres, 17 €



Conte magique et pédagogique

➔ C'est la gourmandise qui a perdu la mouette Kengah. Les ailes pleines de cambouis, elle vient mourir sous les yeux de Zorbas, un chat grand, noir et gros. Elle passe de vie à trépas non sans lui avoir fait promettre de veiller sur l'œuf qu'elle vient de déposer. Le poussin grandit sous la protection des matous du quartier et de Jessaitout, le chef des rats. La richesse de l'interprétation du comédien Bernard Giraudeau, tour à tour gouailleux ou mafieux, ronchon ou perçant, permet aux personnages imaginés par le Chilien Luis Sepúlveda de prendre vie pendant près de deux heures. Idéal pour l'écoute en classe. À partir de 8 ans.

Luis Sepúlveda, raconté par Bernard Giraudeau
Histoire d'une mouette et du chat qui lui apprit à voler
Naïve
1 CD, 18,85 €



Les images et les tout-petits

➔ Comment réaliser des catégorisations à partir d'un livre illustré ? Comment se servir d'un appareil photo jetable pour initier les maternelles aux notions de cadrage, de gros plan ou de distance ? Et comment faire prendre conscience de l'environnement proche grâce au tournage d'un film commun ? Ces expériences menées dans différentes classes maternelles sont regroupées dans un DVD destiné aux formateurs des enseignants du premier degré. Voilà une aide précieuse pour initier l'apprentissage des différentes fonctions de l'image auprès des plus petits. À noter : un prix très attractif rendu possible par le financement de la production par le ministère de l'Éducation nationale.

Collectif de six CRDP
Des images à l'école maternelle
Scérén-CNRP
1 DVD (2 h 36) + 1 livret (72 p.), 9 €



KTO solidaire des associations

➔ Tous les mardis à 20 h 50, avec *Solidairement Vôtre*, présenté par Valérie Tibet (photo ci-dessus), la chaîne KTO donne la parole aux acteurs d'une association et met en avant son travail et son rayonnement en France ou dans le monde. L'objectif de ce magazine de 52 minutes qui proposera plusieurs reportages, est également de sensibiliser les téléspectateurs et ainsi d'aider au développement de l'association. Coup d'envoi le 21 septembre prochain avec la présentation des actions de l'association Enfants du Mékong. Cette ONG intervient partout en Asie du Sud-Est où les enfants sont soumis à la violence, leur permettant de reprendre pied dans la vie grâce au parrainage.

■ GDR

Pour connaître les canaux de diffusion de KTO :
www.ktotv.com

L'information indispensable à tous les membres des communautés éducatives



Abonnez-vous!



**MONTANTS
DES ABONNEMENTS :**
septembre 2003- juin 2004

**L'abonnement : 45 €
10 numéros par an**

- De 3 à 9 abonnements : **38 €** par abonnement
- De 10 à 24 abonnements : **33 €** par abonnement
- À partir de 25 abonnements : **28 €** par abonnement

Je souhaite m'abonner à *Enseignement catholique actualités*

x 45 € = x 38 € = x 33 € = x 28 € =

Ci-joint la somme de € en chèque bancaire à l'ordre de : AGICEC

Nom : Adresse :

..... Code postal : Ville :

bon à renvoyer accompagné de votre règlement, à : ECA, 277 rue Saint-Jacques - 75240 Paris CEDEX 05 - Tél. : 01 53 73 73 75 - Fax : 01 46 34 72 79